

2001
TKG/MG/057

LES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER

Une enquête socio-économique

Bachir HAMDOUCH

Abdallah BERRADA
Mehdi LAHLOU

Mohamed EL MANAR LAALAMI
Mohamed MAHMOUDI

Avec le soutien de



Fondation Hassan II
Pour les MRE



FNUAP

Dépôt légal: 845/2000

ISBN : 9954-8001-3-1

IMPRIMERIE EL MAARIF AL JADIDA - RABAT

REMERCIEMENTS

L'équipe de recherche tient à remercier la FONDATION HASSAN II POUR LES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER et le FNUAP dont le soutien a permis, d'une part, la préparation et la réalisation de cette enquête et, d'autre part, l'exploitation, l'analyse des données qui ont été recueillies et leur publication.

Elle tient à remercier la Direction et le personnel de l'INSEA, qui l'ont encouragée et soutenue durant toutes les phases de l'étude.

Elle tient à remercier, également, les compagnies de navigation, la COMARIT et la COMANAV sur les bateaux desquelles l'enquête a été effectuée, ainsi que les autorités portuaires et douanières de Tanger, qui ont facilité la réalisation de l'enquête, qui s'est déroulée pendant l'été 1998.

Elle tient, enfin, à remercier les élèves-ingénieurs et les ingénieurs diplômés de l'INSEA, qui ont fait un très bon travail sur le terrain en tant qu'enquêteurs et contrôleurs et, par la suite, lors de la saisie et de l'exploitation informatique des données. Mr B. Boulaajoul et Mme S. El Habri ont assuré respectivement le traitement informatique et le traitement de texte. Qu'ils en soient remerciés.

Les idées exprimées dans cette étude ne représentent pas nécessairement le point de vue des institutions citées ci-dessus. Elles n'engagent que leurs auteurs.

B. HAMDOUCH
Chef de l'équipe de recherche

AUTEURS

- Bachir HAMDOUCH, professeur d'économie, INSEA
- Abdallah BERRADA, professeur de démographie, Université Mohamed V
- Mohammed EL MANAR LAALAMI, professeur de sociologie, INSEA
- Mehdi LAHLOU, professeur d'économie, INSEA
- Mohamed MAHMOUDI, professeur de Statistique, INSEA

SOMMAIRE

<i>CHAPITRE 1 : INTRODUCTION</i>	9
<i>CHAPITRE 2 : ASPECTS METHODOLOGIQUES</i> M. MAHMOUDI	13
<i>CHAPITRE 3 : CHANGEMENTS DES CARACTERES DU PHENOMENE MIGRATOIRE</i> A. BERRADA et B. HAMDOUCH*	21
<i>CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DEMO-SOCIALES DES MIGRANTS</i> A. BERRADA	65
<i>CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES DES MIGRANTS</i> B. HAMDOUCH	87
<i>CHAPITRE 6 : ATTITUDES ET OPINIONS</i> M. EL MANAR LAALAMI	105
<i>CHAPITRE 7 : INTEGRATION OU PERSPECTIVE DE RETOUR</i> M. EL MANAR LAALAMI	139
<i>CHAPITRE 8 : TRANSFERTS</i> M. LAHLOU	163
<i>CHAPITRE 9 : INVESTISSEMENTS</i> B. HAMDOUCH	189
<i>CHAPITRE 10 : CONCLUSION GENERALE : PRINCIPAUX RESULTATS ET PROPOSITIONS D'ACTION</i>	207
<i>ANNEXES : DOCUMENTS D'ENQUETE</i>	217

* Les causes d'émigration.

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Phénomène à composantes multiples sur le plan socio-démographique, mais aussi économique et politique, la migration internationale a constitué une composante importante de l'évolution du Maroc au cours du siècle qui s'achève.

Ayant pris plusieurs formes, la migration internationale a commencé avec les contingents marocains recrutés pour prendre part activement à la 1ère et à la seconde guerres mondiales, pour concerner plus tard d'importants effectifs de main d'œuvre, recrutés pour participer à la reconstruction de l'Europe et à l'expansion de l'économie du vieux continent.

Voulue, recherchée et organisée à l'initiative de la plupart des pays européens pour répondre aux besoins des entreprises françaises, belges, allemandes, néerlandaises..., la migration de milliers de Marocains a été organisée, dans le cadre notamment de conventions bilatérales, signées au lendemain de l'indépendance du Maroc.

La crise économique du début des années 70, les deux chocs pétroliers et les politiques de restructuration des économies européennes, allaient avoir d'importants effets sur le marché de l'emploi en Europe occidentale, avec notamment une augmentation du chômage ; et dès le milieu des années 70, les pays européens ont fermé leurs portes à l'immigration.

Il s'en est suivi d'autres formes de migrations, notamment le regroupement familial et la migration clandestine...

Parallèlement à cette diversification des formes migratoires, se sont créées d'autres filières de migration depuis le début des années 80, comme celles de l'Espagne et de l'Italie.

La population marocaine installée à l'étranger, qui compte de nos jours quelque deux millions de personnes, a continué à entretenir des liens étroits avec le pays et la région d'origine. Les relations parentales sont restées vivaces ; les fréquents

voyages au pays, les transferts de fonds, l'envoi de produits, l'acquisition de biens immobiliers et les investissements dans d'autres secteurs, sont autant de preuves qui attestent d'une solidarité familiale et sociale restée très vivante, mais également d'un comportement d'investisseur.

Cependant, l'évolution démographique de la population émigrée, les problèmes et les préoccupations des 2^{ème} et 3^{ème} générations, ne manqueront pas de s'accompagner de changements dans les perceptions et les attitudes et, partant, dans les relations avec le pays d'origine.

Afin d'appréhender les caractéristiques des migrants, leurs attitudes et leurs comportements, des chercheurs ont eu l'initiative dès le début des années 70, de réaliser des investigations au moyen d'enquêtes socio-démographiques et économiques sur de larges échantillons de migrants. Cette expérience a été reconduite au début des années 80 ; deux publications ont permis de présenter le profil général des migrants, leurs attitudes, leurs réalisations et, finalement, les effets sur le développement de leurs régions d'origine ou de réinstallation, et sur le Maroc en général.

Une décennie et demi après la dernière publication, il s'est avéré nécessaire de faire le point sur un certain nombre de questionnements inhérents à l'évolution de certaines perceptions, attitudes et comportements et, surtout, les perspectives qui animent les différentes catégories de migrants.

La présente étude analyse les résultats de l'enquête sur les Marocains résidant à l'étranger (MRE), réalisée pendant l'été 1998, sur les ferry - boats entre Tanger et Algerias. Le nombre de personnes enquêtées a dépassé 1200. L'étude a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs, principalement de l'INSEA.

Les objectifs de l'enquête s'articulent autour des thèmes suivants :

- La description du processus migratoire et de son évolution.
- Les caractéristiques socio-économiques du migrant et les changements qui les ont affectées au cours des dernières décennies.

¹ Cf. B. HAMDOUCH, A. BERRADA et AL. Migration de développement/ migration de sous-développement, INSEA, Rabat, 1979 ; B. HAMDOUCH, A. BERRADA et AL. Migration internationale au Maroc, INSEA, Rabat, 1981.

- Les attitudes et aspirations et le niveau de satisfaction ressenti par les migrants dans les différents domaines de la vie familiale, socioculturelle et professionnelle, en particulier en ce qui concerne leurs enfants et leur degré d'intégration dans les pays d'immigration. De même que les appréhensions des migrants, inhérentes à la fois à leur devenir et à celui de leurs enfants dans les pays d'immigration, et les fléaux qui les guettent, et partant leurs perspectives d'avenir. Enfin, leur appréciation de la qualité des contacts qu'ils ont avec les autorités marocaines, à l'étranger et au Maroc.
- Le dilemme de l'intégration ou du retour.
- Les transferts de revenus, les projets économiques, les réalisations futures et les obstacles rencontrés. Ce thème revêt un caractère particulièrement important, eu égard aux expériences vécues par bon nombre de migrants dans leurs tentatives d'investir au Maroc, et les difficultés qu'ils ont rencontrées à cet égard.
- Enfin, les relations entretenues avec le Maroc et leurs perspectives d'évolution.

Il s'agit en somme de faire un bilan de l'évolution de l'émigration marocaine à l'étranger, de ses problèmes et de ses perspectives.

Les questions étudiées devraient permettre de mener des analyses pertinentes et opérationnelles, qui seront mises à la disposition des décideurs, et pourraient permettre, le cas échéant, de prendre les mesures et actions nécessaires en faveur de la population marocaine résidant à l'étranger afin d'améliorer, entre autres, ses conditions d'existence et les effets de l'émigration internationale sur le développement du Maroc.

Après une présentation succincte de la méthodologie utilisée et de l'échantillon obtenu, apparaîtront successivement les caractères du phénomène migratoire, les caractéristiques démo-sociales et professionnelles des migrants enquêtés, leurs perceptions, attitudes et opinions, leur intégration dans le pays d'accueil ou les perspectives de retour au Maroc, leurs transferts et, enfin, leurs investissements au Maroc et à l'étranger. Des conclusions et propositions d'actions clôtureront l'étude.

CHAPITRE 2

ASPECTS METHODOLOGIQUES

2.1. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES

La collecte des données relatives à la migration internationale peut se faire, principalement, selon une des approches suivantes, ou une combinaison de ces approches :

1. Collecte des données dans les zones de départ (lieu de naissance / lieu de résidence, dans le pays d'émigration) ;
2. Collecte des données dans le lieu de dernière destination (lieu de résidence / lieu de travail, dans le pays d'immigration) ;
3. Collecte des données auprès des migrants aux postes frontières (entrées /sorties) ;
4. Collecte des données auprès des migrants à un point donné de leur voyage (destination : pays d'émigration ou d'immigration).

L'analyse et l'évaluation critique de chacune de ces approches (ou leur combinaison) a permis d'adopter une variante de l'approche 4 pour la réalisation de la collecte des données de la présente étude. Elle consiste à collecter les données auprès des migrants à bord d'un échantillon de bateaux assurant la liaison Tanger ↔ Algesiras.

Ce choix a plusieurs avantages, dont notamment :

- L'importance du poste maritime de Tanger en ce qui concerne les effectifs d'entrée et de sortie des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) ;
- La grande fiabilité des données collectées : les migrants disposent de suffisamment de temps libre, et les conditions de voyage à bord des

bateaux sont relativement favorables à la collecte d'informations fiables de biais négligeable ;

- La bonne représentativité de l'échantillon¹.
- Le coût relativement faible de collecte des données (par comparaison aux autres approches de collecte) ;
- Le temps de collecte des données relativement réduit .

La méthodologie globale de collecte des données adoptée pour la réalisation de cette étude sur les MRE consiste à recueillir, dans une première phase les données auprès d'un échantillon réduit, puis dans une deuxième, auprès d'un échantillon plus large¹.

2.2. METHODOLOGIE D'ECHANTILLONNAGE

2.2.1. Approche globale

L'échantillonnage constitue le moyen le plus utilisé pour répondre aux besoins croissants en données statistiques fiables. On distingue deux catégories d'échantillons : les échantillons probabilistes et les échantillons non probabilistes (principalement les échantillons par quotas).

Les méthodes probabilistes ont le grand avantage de permettre les extrapolations des résultats et l'estimation des degrés de précision obtenus, mais ont l'inconvénient de nécessiter la disponibilité d'une base de sondage complète et actualisée (liste complète de toutes les unités objet d'étude).

L'étude des migrations internationales est complexe et ne peut, en aucun cas, se réaliser selon une seule et unique approche d'échantillonnage. En effet, l'expérience a montré que ni l'approche probabiliste pure, ni l'approche non probabiliste (notamment par quotas), prises isolément, ne permettent d'aboutir à un échantillon représentatif de l'univers étudié. Pour la présente étude, notre démarche consiste à utiliser la variante optimale des deux approches combinées. Ceci consiste à utiliser au maximum l'information auxiliaire à tous les niveaux, et une fois les groupes homogènes constitués, on procède aux tirages probabilistes et/ou aux enquêtes par quotas. Notre objectif étant toujours de réduire, à un

¹ Cf. paragraphe 2.3. ci-après.

niveau acceptable, les erreurs de sondage et les erreurs d'observation. Il est évident, dans le cas de la présente étude, que les erreurs d'observation liées notamment aux biais et à la représentativité sont plus importantes que les erreurs d'échantillonnage, et par conséquent méritent une attention particulière.

2.2.2. Estimation de la taille globale de l'échantillon

La détermination de la taille globale de l'échantillon est fonction de la précision souhaitée de l'estimation des principaux paramètres de l'étude, des moyens humains et matériels disponibles et du calendrier adopté pour la réalisation de l'ensemble des étapes de l'étude. Elle dépend aussi de la disponibilité de l'information auxiliaire d'un ensemble de paramètres, notamment les degrés de dispersion des principales variables de l'étude, l'importance des biais, les gains de stratification et les pertes de précision liées aux grappes.

Les informations auxiliaires fiables ne sont pas disponibles. Toutefois, en se basant sur des hypothèses raisonnables de travail, nous avons proposé une taille globale de l'échantillon.

Notre démarche vise, d'une part à minimiser les erreurs d'observation, et d'autre part à accepter une marge d'erreur relative comprise entre 3% et 10% avec une confiance égale à 95% pour l'estimation des principaux paramètres de l'étude.

Les éléments ci-après ont été pris en considération pour estimer la taille globale de l'échantillon :

Proportion à estimer	: $P \geq 0,30$ (cas qualitatif)
Dispersion relative	: $80\% \leq C.V. (xi) \leq 120\%$ (cas quantitatif)
Effet de stratification	: 10 à 30%
Effet des biais	: 10 à 20%

Ce travail d'évaluation, basé sur des considérations théoriques, des simulations et comparaisons, et l'expérience du statisticien d'enquêtes de l'équipe, a conduit à une taille globale de l'échantillon de 1200 unités, devenue égale à 1239, après réalisation de l'enquête proprement dite.

Tenant compte des objectifs de l'enquête et de la nature des questions posées, l'unité de tirage adoptée est le chef de ménage et un poids relativement important a été donné aux chefs de ménage mariés et ayant des enfants.

2.3. PRESENTATION ET REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON OBTENU

La collecte des données a été réalisée en deux phases :

- phase 1 (Juillet 98) : 210
- phase 2 (Août-Septembre 98) : 1029
- Total : 1239

La répartition de l'échantillon enquêté entre les arrivées (sens Algesiras -Tanger) et les retours (sens Tanger - Algesiras) a été la suivante :

- Tanger → Algesiras : 948
- Algesiras → Tanger : 291

La méthodologie d'approche de collecte des données ainsi que la méthodologie d'échantillonnage adoptées pour la réalisation de cette étude (paragraphe 2.1 et 2.2. ci-dessus) ont permis d'aboutir à un échantillon de bonne représentativité au niveau national :

- Les migrants enquêtés couvrent (en se basant sur le lieu de naissance et /ou sur le lieu de résidence avant la première émigration) la quasi-totalité des provinces et préfectures du Royaume concernées par la migration internationale (48 provinces ou préfectures). Les données numériques de base sont présentées dans le tableau 2.1. ci-après. Ces données ainsi que d'autres plus détaillées sont analysées dans le chapitre 3 du présent rapport.

Tableau 2.1 : Répartition de l'échantillon des migrants enquêtés par région et par province (lieu de naissance ; lieu de résidence avant la première émigration)

Région	Lieu de naissance (en %)	Lieu de résidence avant la première émigration (en %)	Province ou préfecture	Lieu de naissance (en %)	Lieu de résidence avant la première émigration (en %)
Oued El-Dahab	-	-	Oued El-Dahab	-	-
Ladyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	0,1	0,2	Ladyoune Boujdour	- 0,1	0,1 0,1
Guelmim-Es-Semara	1,4	1,1	Guelmim Tata Es-Semara Tan-Tan	0,6 0,5 0,3 -	0,6 0,2 0,2 0,1
Souss-Massa-Draï	13,4	11,7	Agadir Inezgane Chtouka A. Haha Taroudant Tiznit Ouarzazate	3,3 0,2 0,9 1,9 2,7 4,4	3,3 0,2 0,6 1,5 2,2 3,9
Gharb Chtarda-Bni Hssen	4,5	4,6	Kénitra Sidi Kaocen	2,6 1,9	3,2 1,4
Chaouia-Ouardigha	8,5	7,0	Settat Khouribga Benslimane	5,1 2,6 0,8	3,8 2,5 0,7
Marrakech-Tensifi-Al Haouz	6,0	5,7	Marrakech Kella Sraghna	3,9 2,1	3,8 1,9
Oriental	5,1	4,3	Oujda Berkane Figuig Nador	1,8 0,2 0,4 2,7	1,7 0,2 0,2 2,2
Grand Casablanca	12,0	17,1	Casablanca Mohammedia	11,0 1,0	15,9 1,2
Rabat-Salé Zemmour	5,1	6,9	Rabat Skhirate-Temara Salé Khémisset	2,8 0,4 0,9 1,0	4,1 0,6 1,3 0,9
Doukala - Abda	3,3	2,4	Salé El Jadida	1,1 2,2	1,0 1,4
Tadia - Azilal	4,8	4,8	Beni Mellal Azilal	4,3 0,5	4,6 0,2
Meknès-Tafilalet	10,0	10,5	Meknès El Hajeb Ifrane Khénifra Erachidia	5,8 0,6 0,5 0,8 2,3	6,5 0,7 0,3 0,9 2,1
Fès-Boulemane	4,4	4,6	Fès Sefrou Boulemane	3,6 0,6 0,2	3,8 0,6 0,2
Taza-Al Hoceima Taourate	8,4	6,8	Al Hoceima Taza Taourate	3,5 3,4 1,5	2,7 3,0 1,1
Tanger - Tétouan	11,5	12,3	Tanger Tétouan Larache Chefchaouen	5,6 1,3 4,2 0,4	7,4 1,3 3,4 0,2
Etranger	1,5	-	Etranger	1,5	-
TOTAL	100,0	100,0	TOTAL	100,0	100,0

- Les migrants enquêtés proviennent de la quasi-totalité des pays européens concernés par l'immigration marocaine, notamment la France (54%), l'Italie (19%), l'Espagne (10,7%), la Belgique (7,2%), la Hollande (5,1%). Les données sont présentées dans le tableau 2.2. ci-après.

Tableau 2.2 : Répartition des migrants selon le pays actuel d'immigration

Pays actuel d'immigration	Migrants enquêtés (en %)
France	54,0
Hollande	5,0
Belgique	7,2
Italie	19,0
Espagne	10,7
Allemagne	1,8
Gibraltar	0,4
Suisse	0,2
Danemark	0,1
Suède	0,7
Norvège	0,1
Autriche	0,2
Angleterre	0,6
Total	100,0

Comme indiqué ci-dessus, la représentativité de l'échantillon est bonne; toutefois l'étude des migrations internationales marocaines sera plus complète si, dans le futur, on tenait compte des éléments méthodologiques suivants :

- Etudier la possibilité d'ajouter un échantillon de migrants à enquêter dans les autres postes frontières (aéroports, postes terrestres, postes maritimes autres que celui de Tanger) ;

- Développer une méthodologie appropriée permettant d'inclure un échantillon de MRE ayant une fréquence nulle ou faible de visites au Maroc ;
- Collecter les données d'une façon régulière auprès des MRE afin d'alimenter et d'actualiser les données de l'Observatoire des migrations internationales marocaines.

2.4. METHODE DE REPERAGE ET DE TIRAGE DES UNITES

L'originalité de l'enquête a consisté dans le fait qu'elle a été réalisée sur les ferrys entre Tanger et Algeiras. La 1ère phase (juillet 98) a porté principalement sur les « arrivées » des MRE au Maroc, alors que la seconde (Août-Septembre 98) a concerné principalement les « retours ».

Une fois à bord du bateau, l'équipe d'enquête procède, à vue d'œil, à un ratissage de l'ensemble des MRE passagers du bateau. Cette façon de faire permet de typer les différents groupes de MRE, en vue de donner la même chance à toutes les unités d'être enquêtées. De ce fait, une répartition des enquêteurs se fait sur les différents compartiments du bateau. Chaque enquêteur exerce dans une zone spécifique et procède à un tirage au hasard des MRE à enquêter. Parfois, il a fallu intervenir pour contrôler les quotas à enquêter en orientant les enquêteurs vers des MRE, en tenant compte de certaines caractéristiques, telles que : pays d'immigration, âge, situation familiale, situation dans la profession, sexe...

2.5. EXPLOITATION INFORMATIQUE DES DONNEES

Le logiciel SPSS/Data-Entry a été utilisé pour réaliser les tâches suivantes :

- L'élaboration des maquettes de saisie ;
- La saisie des données ;
- La réalisation des divers contrôles (validité, cohérence, ...).

Le logiciel SPSS a permis de préparer les tableaux statistiques et l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de la présente étude.

2.6. ANALYSE DES DONNEES ET PREPARATION DE L'ETUDE :

L'analyse des données et la préparation de l'étude ont été assurées par une équipe pluridisciplinaire composée de deux économistes, d'un statisticien d'enquêtes, d'un démographe et d'un sociologue, qui ont travaillé de façon coordonnée.

CHAPITRE 3

CHANGEMENTS DES CARACTERES DU
PHENOMENE MIGRATOIRE

Les résultats obtenus dans le cadre de la présente enquête permettent de faire ressortir les principaux caractères du phénomène migratoire et de leur évolution, en termes d'ancienneté migratoire, de destination et de mobilité migratoires, de causes migratoires, d'accompagnement des migrants et de fréquences des visites au Maroc.

3.1. ANCIENNETE MIGRATOIRE

L'ancienneté migratoire est une variable qui présente un double intérêt : la connaissance de la population émigrée dans son cheminement migratoire d'une part, et l'explication des conséquences de la migration et de certaines attitudes, liées à la durée de la migration, d'autre part.

L'ancienneté migratoire de la population enquêtée se situe à 19,5 années en moyenne ; il s'agit d'une population qui représente plusieurs cohortes migratoires comme il ressort de la distribution ci-après :

Tableau 3.1 : Migrants enquêtés selon leur ancienneté migratoire

Classes d'ancienneté	% des migrants	% cumulés
-5 années	3,7	3,7
5-9 années	20,0	23,7
10-14 années	13,1	36,8
15-24 années	23,8	60,6
25 années et plus	39,4	100,0
Total	100,0	-

Près de quatre migrants sur dix (39,4%) ont une ancienneté migratoire supérieure ou égale à 25 années, et le quart des migrants ont une ancienneté comprise entre 15 et 24 années. Plus du tiers des migrants (36,8%) ont une ancienneté inférieure à 15 années, et près du quart (23,7%) ont une ancienneté inférieure à 10 ans, c'est-à-dire qu'ils ont émigré après 1988.

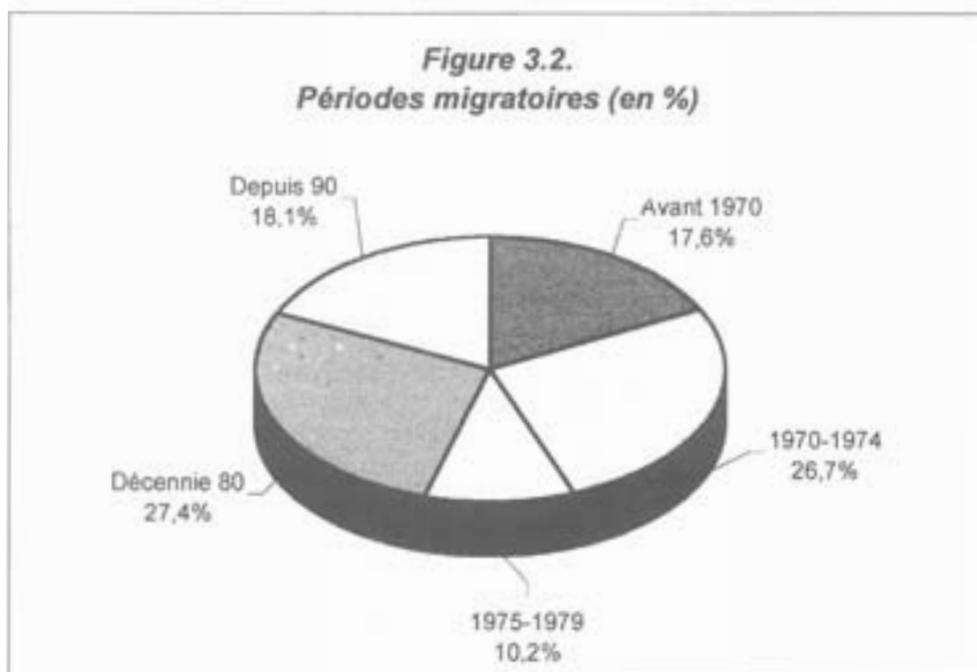
Cette dernière proportion est appelée à être redressée au fur et à mesure que sera régularisée la situation d'une bonne partie de migrants récemment partis en Europe.

L'examen des périodes migratoires laisse apparaître que plus de la moitié des migrants enquêtés sont partis après 1974, année de la fermeture des frontières de la plupart des pays européens à l'immigration.

Certes, il y a eu un ralentissement de l'émigration au cours de la seconde moitié des années 70, mais la décennie 80 a connu une intense émigration qui a perdu de l'ampleur au cours de la décennie suivante, comme le montre la répartition ci-après :

Tableau 3.2 : Périodes migratoires

Période	%	% cumulés
Avant 1970	17,6	17,6
1970-1974	26,7	44,3
1975-1979	10,2	54,5
Décennie 80	27,4	81,9
Depuis 90	18,1	100,0
Total	100,0	-



Cette distribution est néanmoins influencée par les effets de la mortalité et des interruptions migratoires qui affectent surtout les migrants anciens et, qui si on en tenait compte, devraient atténuer le poids relatif des années récentes.

3.2. PAYS D'IMMIGRATION ACTUELS ET REGIONS D'ORIGINE

L'échantillon enquêté fait ressortir la prépondérance de la France comme premier pays d'immigration, avec un poids de 54%. L'Italie, nouvelle destination de l'émigration marocaine, arrive en seconde position avec 19% des migrants enquêtés, suivie par l'Espagne avec 10,8%.

La Belgique et la Hollande arrivent successivement en 4ème et 5ème positions, avant l'Allemagne qui occupe le 7ème rang. De nouvelles destinations ressortent comme la Suède qui arrive avant la Grande

Bretagne. Cette dernière est suivie par Gibraltar, la Suisse et le Danemark, avec de faibles proportions.

Par ailleurs, il faut noter qu'en France, toutes les régions et les provinces marocaines d'émigration sont représentées avec des intensités plus ou moins élevées. Casablanca arrive en tête, suivie de Meknès. Les émigrés originaires de Ouarzazate sont relativement nombreux en France, eu égard à la population de la province ; il en est de même de Taza. Arrivent plus loin les provinces d'émigration traditionnelle comme Agadir, Tiznit et Nador.

Pour l'Italie, six provinces concentrent près de 70% des flux ; il s'agit respectivement de Casablanca, Settat, Béni Mellal, El Kelaa Sraghna, Khouribga et Marrakech. Si l'essentiel des flux migratoires provenait des provinces de Settat, Beni Mellal et Khouribga, la migration vers ce pays n'est plus l'apanage de ces seules provinces ; la plupart des autres provinces du pays contribuent de plus en plus à alimenter cette filière migratoire, comme Rabat, Fès, Ouarzazate, Kénitra... qui en étaient jusqu'à présent absentes.

Pour l'Espagne, trois provinces d'origine, situées au Nord du Maroc, concentrent à elles seules plus de la moitié des flux migratoires ; il s'agit respectivement de Tanger (27,3%), Larache (18,9%) et Al Hoceima (5,3%).

Là aussi, la plupart des autres provinces prennent part de plus en plus à cette filière migratoire, telles que Casablanca, Béni Mellal, Kénitra, Rabat, Tétouan et Jadida.

Cette spécialisation géographique qui concerne l'Italie et l'Espagne, nouveaux pays d'immigration, ne se retrouve pas au niveau des autres destinations comme la Belgique, la Hollande et l'Allemagne, anciens pays d'immigration marocaine. En effet, la plupart des régions et des provinces participent à alimenter ces pays en flux migratoires, sans prédominance d'une d'entre-elles. La spécialisation des provinces de Nador et d'Al Hoceima en direction de la Hollande et de la Belgique tend à se diluer avec l'apparition de nouveaux foyers pourvoyeurs d'émigrants, comme Tanger, Meknès, Marrakech...

Pour la Suède, les migrants sont généralement originaires de villes touristiques du Sud comme Agadir, Marrakech, Ouarzazate et Taroudant. Quant à l'Angleterre, elle intéresse les migrants originaires du nord-ouest, de Larache, Tanger et Tétouan...

Outre Casablanca dont le poids démographique explique l'intensité de ses flux en direction de toutes les destinations migratoires, on peut distinguer trois catégories

de provinces émettrices de migrants :

- 1- Les anciens foyers migratoires dont le poids dans la population migrante totale va en s'amenuisant, comme Agadir, Tiznit, Nador et Al Hoceima.
- 2- Les nouveaux foyers à spécialisation migratoire comme Settat, Béni Mellal, El Kelaa de Sraghna et Khouribga... avec comme destination principale l'Italie. A cela il faut ajouter la province de Larache et la préfecture de Tanger, dont les flux se dirigent principalement vers l'Espagne et secondairement vers la Grande Bretagne.
- 3- Les provinces à destinations migratoires non spécialisées, où le phénomène des migrations internationales est généralement récent. Se trouve dans ce cas la plupart des autres provinces et préfectures du pays.

Cette classification atteste désormais l'omniprésence du fait migratoire dans les différentes régions et provinces du Maroc, comme le montrent les données du tableau ci-après :

3.3. REGIONS DE NAISSANCE : DES ORIGINES DIVERSIFIEES

3.3.1. Pays actuels d'immigration et régions de naissance

Le rapprochement des pays actuels d'immigration des régions économiques dans lesquelles sont nés les migrants laisse apparaître une forte spécialisation des flux migratoires selon les régions. Ainsi, si près de neuf migrants sur dix (86,4%) natifs de la région du centre-sud se trouvent actuellement installés en France, près de 8 migrants sur dix (77,8%) parmi ceux nés dans la région du sud sont actuellement installés en France. Pour la région du centre-nord, la part équivalente est de deux-tiers. Cette forte destination vers la France est moins marquée chez les migrants de l'oriental (57,1%) et encore moins chez ceux, des régions du centre (42,6%), du nord-ouest (34,1%) et du Tensift (31,8%),

L'Italie, qui vient -selon l'enquête- au second rang des pays actuels d'immigration, abrite près de la moitié (48,9%) des migrants natifs de la région du Tensift et 41,8% des migrants de la région du centre. Ces migrants natifs de la région du nord-ouest et du sud se dirigent également vers ce pays avec des proportions respectives de 10% et 7%.

Le cas de l'Espagne est comparable à celui de l'Italie, mais dans une moindre mesure. Si l'essentiel des flux migratoires actuellement installés dans ce pays est natif de la région du nord-ouest (Larache et Tanger notamment) avec 28,4% des migrants de cette région, les régions du centre, du centre-nord et de l'oriental envoient également des effectifs non négligeables vers l'Espagne.

Les pays d'accueil anciens, comme la Belgique et la Hollande, arrivent ensuite, avec des migrants natifs principalement des régions d'émigration ancienne, particulièrement le sud.

Les autres pays d'immigration se partagent les immigrés natifs de la région du sud, mais aussi du nord-ouest dont les flux migratoires ont tendance à se propager à travers la plupart des nouveaux pays receveurs comme le Danemark, la Suisse, la Norvège, en plus de Gibraltar.

3.3.2. Pays actuels d'immigration et province de naissance

Les migrants natifs des provinces d'Agadir, des Chtouka-Aït Baha, de Taroudant et de Tizrit se situent en France dans des proportions qui oscillent entre 70 et 85%. Les autres migrants nés dans ces provinces se trouvent essentiellement dans des pays d'accueil de vieille migration comme la Belgique, mais aussi dans quelques nouvelles destinations comme l'Italie et, dans une moindre mesure, l'Espagne.

Les migrants nés dans la province de Ouarzazate se trouvent dans le même cas. S'agissant des migrants natifs de Casablanca et des provinces du Centre et du Tensift, on remarquera que dans près d'un cas sur deux, ils se trouvent en France, à l'exception des migrants venus de la province de Settat dont 55,3% se trouvent installés en Italie. Ce dernier pays abrite également près d'un migrant sur trois originaires de Casablanca et un migrant sur quatre originaires de Marrakech.

Les migrants originaires des provinces du nord-ouest se trouvent actuellement installés en France et dans la plupart des pays européens. Les deux-tiers des migrants de Kénitra se trouvent en France, et la moitié de ceux venus de Rabat se trouvent aussi en France, l'autre moitié est répartie entre l'Italie, l'Espagne et la Belgique.

Pour les migrants Tangérois et Tétouanais, une bonne partie s'est installée en Espagne, mais on les retrouve dans plusieurs autres pays européens. Quant aux migrants des provinces du Centre-nord et de l'Oriental, ils se trouvent disséminés à travers les différents pays européens, en dehors de ceux venus de Fès, Meknès, Taza et Oujda dont la majeure partie est installée en France.

Les migrants Nadoris et d'Al Hoceima se trouvent pour une bonne partie en Hollande et en Belgique.

Tableau 3.5 : Pays actuel d'immigration et province de naissance (%)

Province de naissance	Pays actuel d'immigration							Total
	France	Hollande	Belgique	Italie	Espagne	Allemagne	Autres pays	
Agadir	69,2	2,6	12,8	5,1	2,6	2,6	5,1	100
Al Hoceima	42,5	12,1	24,2	-	21,2	-	-	100
Azilal	33,4	-	-	33,3	33,3	-	-	100
Boulemane	100	-	-	-	-	-	-	100
Beni Mellal	35,7	1,8	-	46,4	14,3	1,8	-	100
Ben Slimane	62,5	-	-	37,5	-	-	-	100
Berkane-Taourirt	66,7	33,3	-	-	-	-	-	100
Boujdour	-	-	100	-	-	-	-	100
Casablanca	53,1	3,1	5,2	31,4	5,2	1,5	0,5	100
Chefchaouen	-	66,7	-	-	33,3	-	-	100
Chtouka Ait Baïa	71,4	-	14,3	14,3	-	-	-	100
El Hajeb	100	-	-	-	-	-	-	100
El Kelaa Sraghna	-	-	-	100	-	-	-	100
Errachidia	92,3	-	-	7,7	-	-	-	100
Essemara	66,7	33,3	-	-	-	-	-	100
Fès	67,4	8,7	-	10,9	8,7	4,3	-	100
Figuig	100	-	-	-	-	-	-	100
Guelmim	57,1	14,3	-	14,3	-	-	14,3	100
Ifrane	100	-	-	-	-	-	-	100
Inezgane	100	-	-	-	-	-	-	100
Khémisset	63,6	9,1	9,1	9,1	-	9,1	-	100
Khénifra	54,5	9,1	-	18,2	18,2	-	-	100
Kénitra	64,1	5,1	5,1	7,7	10,3	5,1	2,6	100
Khouribga	40,0	-	-	56,7	3,3	-	-	100
Laayoune	-	-	-	100	-	-	-	100
Larache	9,6	2,4	11,9	-	59,5	11,9	4,7	100
Marrakech	48,9	13,3	4,4	22,2	4,4	2,2	4,6	100
Meknès	86,3	3,8	6,3	1,3	2,3	-	-	100
Mohammedia	53,3	6,7	-	33,3	-	6,7	-	100
Nador	37,1	25,9	18,5	-	11,1	7,4	-	100
Ouarzazate	79,2	6,3	4,2	6,3	-	-	4,0	100
Oujda	71,4	14,3	-	-	14,3	-	-	100
Rabat	49,0	-	6,1	26,5	12,2	2,0	4,2	100
Safi	25,0	8,3	-	41,7	16,7	-	8,3	100
Salé	43,8	-	-	37,5	12,5	-	6,2	100
Sefrou	57,1	14,3	-	14,3	14,3	-	-	100
Settat	34,1	-	2,1	55,3	6,4	2,1	-	100
Skhirate	14,3	-	-	85,7	-	-	-	100
Sidi Kacem	76,5	5,9	11,8	-	5,8	-	-	100
Taounate	100	-	-	-	-	-	-	100
Taroudante	84,2	-	5,3	5,3	-	-	5,2	100
Tan Tan	100	-	-	-	-	-	-	100
Tanger	20,0	5,6	27,8	2,2	40,0	-	4,4	100
Taza	83,8	5,4	-	2,7	2,7	-	5,4	100
Tétouan	18,8	25,0	12,5	-	25,0	6,3	12,4	100
Tiznite	85,2	-	7,4	7,4	-	-	-	100
Tata	66,7	-	33,3	-	-	-	-	100
El Jadida	52,9	-	-	23,5	11,8	5,9	5,9	100
TOTAL	53,8	5,2	6,9	19,3	10,8	1,9	2,1	100

3.3.3. Pays actuel d'immigration et pays de 1ère immigration

Les deux pays de résidence actuelle et de 1ère immigration sont les mêmes pour une large proportion de migrants. La France retient les migrants dans une très large mesure avec 96% des immigrés qui s'y sont dirigés et y sont restés ; les autres ont transité dans de très faibles proportions par d'autres pays européens avant de gagner la France où ils résident actuellement. A noter que près de 1,1% des migrants installés en France y ont immigré via l'Algérie, et 0,3% via la Tunisie.

En Hollande, plus de 6 migrants sur 10 ont immigré directement (61,9%) et près de 3 migrants sur 10 (27%) y ont immigré via la France ; 6% et 3% des migrants qui s'y sont installés, sont passés respectivement par la Belgique et l'Espagne.

Pour la Belgique, plus des trois-quarts sont partis directement (76,5%). Un migrant sur dix (9,4%) y est parti via la France, 5,9% via la Hollande, et 4,7% via l'Allemagne.

Pour l'Italie, huit migrants sur dix qui y résident y sont partis directement. Le reste y a immigré via la France (11,9%), via la Libye (3,8%), et via la Tunisie (0,4%).

L'Espagne a reçu directement 86,4% des immigrés qui y résident actuellement. Les autres y ont immigré via la France (3%), la Hollande (3%) et l'Italie (2,3%).

Les migrants installés en Allemagne, y ont immigré pour une large partie directement (82,6%). Le reste y est arrivé via la Belgique, l'Espagne, la Jordanie et la Libye dans des proportions égales (4,3%).

Pour la plupart des autres pays, l'immigration fut directe (Gibraltar, Danemark, Norvège,...), à l'exception de l'Angleterre où seuls 57,1% des migrants s'y sont dirigés directement, le reste est passé via la France (28,6%) ou l'Espagne (14,3%).

3.3.4. Région de naissance et région d'émigration

La comparaison des régions de naissance et celles de départ laisse apparaître d'intéressantes différences. Les régions du centre et du nord ouest semblent constituer des lieux de départ pour une bonne partie des migrants natifs d'autres régions. Une bonne partie des migrants nés dans la région du sud a émigré depuis la région du centre (Casablanca notamment). Il s'agit pour la plupart, de migrants ayant changé de résidence en leur qualité de migrants internes, avant d'émigrer vers l'étranger. De même qu'une partie de ces migrants n'a fait que transiter par une des villes de la région du centre au moment du départ.

Les migrants natifs des régions du Tensift, du centre-nord et de l'oriental se trouvent dans une situation analogue avec des populations non négligeables qui ont transité, en leur qualité de migrants internes ou de migrants de passage par la région du centre (Casablanca) ou du nord-ouest (Tanger notamment et dans une moindre mesure Tétouan). On admet généralement que les migrants originaires des régions du sud et du Tensift transitent en partie par la région du nord-ouest, en particulier par les villes de Tanger et Ceuta (via Tétouan).

Les rapports des distributions relatives des migrants selon leur régions de naissance et celles d'émigration, fait ressortir l'attraction exercée par la région du nord-ouest (rapport : 1,13) et celle du centre (rapport 1.11). A contrario, la région de l'oriental voit une grande proportion de ses migrants transiter ailleurs pour leur départ (rapport : 0,86), suivi par celle du sud (rapport : 0,87) et du centre-nord (rapport: 0,89); la région du centre-sud semble attirer quelques migrants natifs d'autres régions qui transitent notamment par la ville-métropole de la région (Meknès).

Au niveau des préfectures et provinces d'émigration (essentiellement leurs villes-métropoles respectives), Casablanca vient en tête parmi les villes les plus attractives pour l'émigration, suivie de Tanger, puis Rabat. Alors que 11% des émigrés sont nés à Casablanca, 15,7% en ont émigré. Arrive ensuite Tanger avec des proportions respectives de 5,6% et 7,3%, puis Rabat avec 2,8% et 4%.

A l'opposé, une bonne partie des migrants nés à Al Hoceima, Chefchaouen, Larache, Ouarzazate, Settat, El Jadida, Figuig ont émigré à l'étranger à partir d'autres villes. Alors que 20,2% des migrants enquêtés sont nés dans ces provinces, seuls 15,6% d'entre-eux en ont émigré. Une proportion de 4,6% a transité surtout par Casablanca et Tanger.

Tableau 3.7 : Régions de naissance et d'émigration

Région	Migrants selon la Région De naissance (%) (a)	Migrants selon la Région d'émigration (%) (b)	Rapport (b)/(a)
Sud	14,9	12,9	0,87
Tensift	7,1	6,6	0,93
Centre	27,4	30,3	1,11
Nord-Ouest	21,1	23,8	1,13
Centre-Nord	12,8	11,4	0,89
Oriental	5,1	4,4	0,86
Centre-Sud	10,1	10,8	1,07
Etranger	1,5	-	-
Total	100,0	100,0	1,0

3.4. CAUSES D'EMIGRATION

Quelles sont les causes d'émigration ? Comment ont-elles évolué ?

3.4.1. Nature des causes d'émigration

Nous allons d'abord voir quelles sont les grandes causes d'émigration, puis préciser chacune d'entre elles.

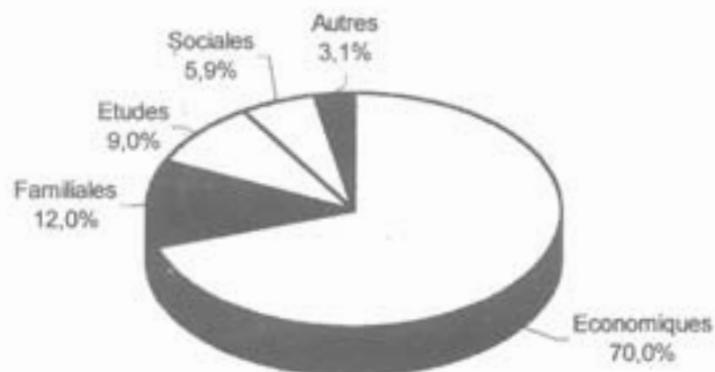
3.4.1.1. Nature des grandes causes

Les causes d'émigration sont principalement économiques (70%). Elles sont en second lieu familiales (12%). Les études arrivent en 3ème position (9%) ; cela signifie que l'étudiant s'est transformé en immigrant. La 4ème cause est d'ordre social (5,9%) ; le reste (3,1%) est pour les autres causes.

Tableau 3.8 : Répartition des causes d'émigration à l'étranger par nature

Causes	%
Economiques	70,0
Familiales	12,0
Etudes	9,0
Sociales	5,9
Autres	3,1
Total	100,0

*Figure 3.8
Répartition des causes d'émigration à l'étranger
par nature*



3.4.1.2. Causes économiques

Quelle est la nature de la cause économique de l'émigration ? Est-ce la recherche d'un emploi, d'un emploi permanent ou plus lucratif, de meilleures conditions de travail ou simplement une amélioration du niveau de vie ? Le tableau suivant permet de classer la nature de ces causes économiques par ordre d'importance.

Tableau 3.9 : Nature de la cause économique (%)

Nature	%
Travail plus lucratif	42,6
Chercher un emploi	31,1
Améliorer le niveau de vie	18,6
Meilleures conditions de travail	4,5
Travail permanent	1,4
Autres	1,8
Total	100,0

Il apparaît que la première cause économique de l'émigration est la recherche d'un travail plus lucratif (42,6%). Si on lui ajoute une cause très proche, qui est l'amélioration du niveau de vie (18,6%), on arrive à 61,2%. Vient ensuite la recherche d'emploi (31,1%). Ces trois causes représentent 92,3% de l'ensemble des causes économiques.

Déclarer comme cause d'émigration la recherche d'un emploi, signifie en principe que l'intéressé est en chômage au moment de l'émigration. Aussi serait-il intéressant de voir comment a évolué cette cause d'émigration¹.

3.4.1.3. Causes familiales et sociales

Les causes familiales se ramènent soit au regroupement familial proprement dit

¹ Cf. plus bas dans 3.4.2.2. : l'évolution des causes économiques.

(54,2%), soit à « accompagner ou rejoindre un migrant de la famille » (39,9%).

Tableau 3.10 : Nature de la Cause familiale (%)

Nature de la cause	%
Regroupement familial	54,2
Accompagner/ rejoindre la famille	39,9
Autres	5,9
Total	100,0

Les causes sociales sont plus diversifiées. Les trois principales sont : imitation des amis (54,1%), accompagner/ rejoindre un ami (20%), insatisfaction de sa situation au Maroc (22,4%).

Tableau 3.11 : Nature de la Cause sociale

Nature de la cause	%
Imitation des amis	54,1
Accompagner/ rejoindre un ami	20,0
Insatisfaction de sa situation au Maroc	22,4
Autres	3,5
Total	100,0

3.4.2. Evolution des causes d'émigration

Les causes d'émigration ont évolué au cours des quatre dernières décennies. Nous allons voir comment a évolué la structure des grandes causes d'émigration, avant d'analyser l'évolution de chacune d'entre elles.

3.4.2.1. Evolution des grandes causes d'émigration

Les grandes causes d'émigration sont - comme nous l'avons vu précédemment - principalement économiques, puis ensuite familiales, pour poursuivre les études ou sociales.

Tableau 3.12 : Evolution des grandes causes d'émigration

Causes	Année d'émigration						Total
	Avant 1960	1960-69	1970-74	1975-79	1980-89	1990-98	
Economiques	85,7	79,2	80,3	58,3	59,9	68,8	70,0
Familiales	0,0	7,7	8,8	25,0	13,4	11,3	12,0
Etudes	0,0	3,2	3,4	9,0	17,2	9,8	9,0
Sociales	7,1	5,9	5,7	4,9	5,7	7,1	5,9
Autres	7,1	4,1	1,7	2,8	3,9	3,0	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On remarque que l'arrêt de l'immigration en Europe au milieu des années 70 marque un infléchissement important dans les causes d'émigration.

Ainsi, si les facteurs économiques, qui représentent en moyenne 70% des causes d'émigration sur l'ensemble de la période (depuis avant 1960 jusqu'à 1998), continuent à occuper de loin la 1ère place, leur importance baisse fortement depuis le milieu des années 70, passant de 80% à moins de 60% (ce n'est que dans les années 90 qu'ils remontent à près de 69%). Les causes familiales et études compensent la baisse des causes économiques par une forte augmentation depuis le milieu le milieu des années 70. Bien qu'elles baissent par la suite, elles restent à un niveau bien supérieur à celui des années antérieures à 1975. Par contre, les causes sociales et autres ne connaissent pas d'évolution importante.

3.4.2.2. Evolution des causes économiques

Les trois principales causes économiques d'émigration ont connu une évolution importante : alors que les causes « travail plus lucratif » et « améliorer le niveau de vie » baissent de 75% avant 1960 à 51,6% dans les années 90, « chercher un emploi » augmente fortement pour passer de 16,7% à 40,7% pendant la même période ; soit une augmentation beaucoup plus forte que celle du taux de chômage moyen au Maroc – qui est passé de 9,4% en 1960 à 16% en 1994. Ce qui signifie que l'émigration allège quelque peu le chômage au Maroc. Il faudrait remarquer également que, grâce à sa forte augmentation, la recherche d'un emploi est devenue la première cause économique d'émigration dans les années 90, après avoir été la 3ème avant 1960.

Tableau 3.13 : Evolution des causes économiques

Cause d'émigration	Année d'émigration						Total
	Avant 1960	1960-69	1970-74	1975-79	1980-89	1990-98	
Travail plus lucratif	50,0	51,7	46,5	34,5	36,9	37,9	42,6
Chercher un emploi	16,7	25,5	23,9	33,3	36,5	40,7	31,0
Améliorer le niveau de vie	25,0	17,0	21,8	25,0	17,6	13,7	18,6
Meilleures conditions de travail	8,3	2,3	2,5	6,0	7,7	4,9	4,5
Travail permanent	0,0	1,1	2,5	0,0	0,9	1,6	1,4
Autres	0,0	2,8	2,8	1,2	0,4	1,1	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4.2.3. Evolution des causes familiales

Les causes familiales ne connaissent pas, dans l'ensemble, une évolution importante, à part une forte augmentation du « regroupement familial » pendant la deuxième moitié de la décennie 70, après la décision d'arrêt de l'immigration en Europe, mais sans qu'elles dépassent le niveau des années 60. Cette augmentation

¹ Ministère du Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de 1960 et 1994.

trouve son pendant dans la baisse de la cause « accompagner/ rejoindre un membre de la famille » (autre que les parents), qui retrouve son niveau des années 60- après avoir connu une forte augmentation pendant la première moitié des années 70.

Tableau 3.14 : Evolution des causes familiales

Cause d'émigration	Année d'émigration						Total
	Avant 1960	1960-69	1970-74	1975-79	1980-89	1990-98	
Regroupement familial	0,0	61,1	38,7	61,1	51,9	61,3	54,2
Accompagner/ rejoindre la famille	0,0	33,3	54,8	36,1	38,5	35,5	39,9
Autres	0,0	5,6	6,5	2,8	9,6	3,2	5,9
Total	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4.2.4. Evolution des causes sociales

Les causes sociales ont connu une évolution importante depuis les années 70. L'« imitation des amis » est restée la première cause sociale et sa place a augmenté par rapport aux années 60. Mais la 2ème cause jusqu'à 1974, « accompagner/ rejoindre un ami », a baissé fortement depuis l'arrêt de l'immigration en Europe, pour céder la 2ème place à "l'insatisfaction de sa situation au Maroc" dont l'importance a plus que doublé par rapport aux années 60. Et si l'on considère que « l'imitation des amis » - dans l'émigration - est le prolongement de « l'insatisfaction de sa situation au Maroc », on trouve que la part de ces deux causes réunies augmente régulièrement, passant de 53% dans les années 60, à 70% dans la 1ère moitié des années 70, et plus de 80% après.

Tableau 3.15 : Evolution des causes sociales

Cause	Année d'émigration						Total
	Avant 1960	1960-69	1970-74	1975-79	1980-89	1990-98	
Imitation des amis	100,0	40,0	60,0	42,9	56,5	57,5	54,1
Insatisfaction de sa situation au Maroc	0,0	13,0	10,0	42,9	26,2	31,6	22,4
Accompagner/rejoindre un ami	0,0	40,0	25,0	14,2	13,0	10,5	20,0
Autres	0,0	6,7	5,0	0,0	4,3	0,0	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4.2.5. Evolution de la cause études

Les études représentaient une cause faible d'émigration jusqu'au milieu des années 70. C'est-à-dire que peu d'étudiants s'installaient en Europe après leurs études, se transformant ainsi en immigrants. Mais la cause « études » a fortement augmenté depuis lors et a même représenté la deuxième cause d'émigration dans les années 80 (après la cause économique, cf. tableau 3.14 ci-dessus). Le mouvement a cependant connu un recul dans les années 90, à cause notamment des difficultés croissantes à obtenir un visa et l'inscription dans les universités européennes, et du coût élevé des études en Europe. La cause « études » reste néanmoins à un niveau bien supérieur à celui des années 60 et la première moitié des années 70 (11,8% contre 3,5% à 3,7%). Ce qui signifie, ces étudiants allant en Europe généralement pour suivre des études supérieures (cf. chapitre 4 ci-dessous), une aggravation de l'exode des cerveaux.

Tableau 3.16 : Evolution de la cause Etudes

Cause études	Année d'émigration						Total
	Avant 1960	1960-69	1970-74	1975-79	1980-89	1990-98	
Oui	0,0	3,5	3,7	10,4	20,1	11,8	9,0
Non	0,0	96,5	96,3	89,6	79,9	88,2	91,0
Total	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.5. EVOLUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS: DES TENDANCES SIGNIFICATIVES

3.5.1. Accompagnement des migrants

Alors que près de neuf migrants sur dix étaient partis solitaires au moment de la 1ère émigration, près des sept-dixièmes se trouvent actuellement accompagnés. C'est l'accompagnement du conjoint et des enfants qui prévaut actuellement ; cette situation qui ne concernait que 1,5% des migrants, touche 56,0% actuellement. La part des migrants accompagnés par leur conjoint seul est passée de 1,5% au moment de l'émigration à 6,1% actuellement ; cette différence trouverait son explication dans l'avènement de trois phénomènes concomitants : la baisse probable de la fécondité des couples migrants, l'âge élevé des enfants, mais aussi les problèmes du noyau familial qui semble s'effriter de plus en plus.

Tableau 3.17 : Accompagnement des migrants au moment de la 1ère émigration et actuellement

Accompagnement	Au moment de la 1ère émigration	Actuellement
Seul	88,9	31,2
Conjoint	1,5	6,1
Enfants	0,3	2,7
Conjoint + enfants	1,5	56,0
Autres	7,8	4,0
TOTAL	100,0	100,0

3.5.2. Accompagnement et taille actuels des ménages

Dans les ménages à taille réduite (1-3 personnes), le migrant se trouve actuellement seul dans presque 2 cas sur 3 (62,2%), avec le conjoint dans 11,8% des cas, avec enfants dans 3,3% et avec enfants et conjoints dans une proportion de 17,6%. Les migrants qui sont accompagnés d'autres personnes dans le ménage sont relativement réduits (5,1%). Ces proportions montrent la part non négligeable des migrants qui vivent en solitaires et la prédominance de la composition familiale des ménages migrants. Cette dernière caractéristique est confirmée par le poids des migrants dont le ménage est composé du conjoint et des enfants qui représentent 9 cas sur 10 chez les ménages de tailles moyennes (4-6 personnes). Cette proportion s'élève au fur et à mesure que s'élève la taille des ménages des migrants, avec respectivement 91,2% pour les ménages de 7-9 personnes et 93,8% pour ceux de 10 personnes et plus. A contrario, la proportion des migrants accompagnés d'enfants seulement baisse au fur et à mesure que s'élève la taille du ménage, jusqu'aux ménages de 7-9 ans; il s'agit ici probablement de migrants divorcés qui vivent avec leurs enfants; niveau élevé pour les ménages de petite taille (1-3 personnes) et des ménages de tailles élevées (10 personnes et plus).

Tableau 3.18 : Accompagnement actuel selon la taille actuelle des ménages

Taille du ménage actuellement	Accompagnement actuellement					TOTAL
	Seul	Conjoint	Enfants	Conjoint + enfants	Autres	
1 - 3 personnes	62,2	11,8	3,3	17,6	5,1	100,0
	29,3	5,6	1,5	8,3	2,4	47,1
4 - 6 personnes	4,2	0,9	2,6	89,7	2,6	100,0
	1,5	0,3	0,9	31,1	0,9	34,6
7 - 9 personnes	2,6	1,0	1,0	91,2	4,1	100,0
	0,4	0,2	0,2	14,3	0,6	15,7
10 personnes et plus	3,1	-	3,1	93,8	-	100,0
	0,1	-	0,1	2,4	-	2,6
TOTAL	31,2	6,1	2,7	56,1	4,0	100,0
	31,2	6,1	2,7	56,1	4,0	100,0

3.5.3. Accompagnement au moment de la 1ère émigration et taille actuelle des ménages

Parmi les ménages de taille réduite actuellement (1-3 personnes), plus de 8 personnes sur 10 ont émigré seuls (83,2%), et 6,7% d'entre eux ont émigré en étant accompagnés du conjoint. Près d'un migrant sur 10 a émigré en compagnie de personnes autres que le conjoint et les enfants. La proportion des migrants partis seuls augmente au fur et à mesure que s'élève la taille de leurs ménages. A l'opposé, la proportion des migrants ayant émigré en compagnie de leurs épouses diminue au fur et à mesure que s'élève la taille des ménages. On remarque également que la part des migrants accompagnés de personnes autres que leurs parents immédiats (conjoint et enfants), diminue avec l'élévation de la taille des ménages; comme il ressort du tableau ci-après:

Tableau 3.19 : Accompagnement au moment de la première émigration selon la taille actuelle du ménage (en %)

Taille actuelle du ménage	Accompagnement lors de la 1ère émigration					TOTAL
	Seul	Conjoint	Enfants	Conjoint + enfants	Autres	
1 - 3 personnes	83,2	6,7	-	0,7	9,4	100,0
	10,1	0,8	-	0,1	1,1	12,2
4 - 6 personnes	85,2	1,0	0,2	2,1	11,5	100,0
	29,2	0,3	0,1	0,7	3,9	34,2
7 - 9 personnes	93,3	0,5	-	1,3	5,0	100,0
	30,5	0,2	-	0,4	1,6	32,7
10 personnes et plus	91,4	0,8	1,2	1,2	5,5	100,0
	19,1	0,2	0,2	0,2	1,1	20,9
TOTAL	88,9	1,5	0,3	1,5	7,8	100,0
	88,9	1,5	0,3	1,5	7,8	100,0

3.5.4. Accompagnement au moment de la 1ère émigration et taille du ménage à l'émigration

L'examen de l'accompagnement au moment de la première migration selon la taille du ménage laisse apparaître que dans le cas des ménages de petite taille (1-3 personnes), la plupart des migrants partent seuls la 1ère fois (83,2%). Néanmoins, l'accompagnement par le conjoint lors de la première émigration a été assez fréquent comparativement aux autres tailles élevées des ménages. En effet, dans 6,7% des cas, l'accompagnement du conjoint est constaté pour cette catégorie de ménage, au moment où pour les ménages de tailles plus élevées cette proportion tombe à un niveau égal ou inférieur à 1%. L'accompagnement par d'autres personnes, différentes du conjoint et des enfants est assez élevé chez les ménages de tailles réduites et moyennes, mais assez faible chez les ménages de tailles élevées. Ainsi, les personnes non parentes se substituent aux personnes parentes le plus souvent quand la taille réduite du ménage le permet.

Tableau 3.20 : Accompagnement au moment de la première émigration selon la taille du ménage à l'émigration (en %)

Taille du ménage au moment de la première émigration		Accompagnement lors de la 1ère émigration					Total
		Seul	Conjoint	Enfants	Conjoint + enfant	Autres	
1-3 pers	% Ligne	83,2	6,7	-	0,7	9,4	100,0
	% Colonne	11,4	55,6	-	5,6	14,6	12,2
4-6	% Ligne	85,2	1,0	0,2	2,1	11,5	100,0
	% Colonne	32,8	22,2	25,0	50,0	50,0	34,2
7-9	% Ligne	93,3	0,5	-	1,3	5,0	100,0
	% Colonne	34,3	11,1	-	27,8	20,8	32,7
10 pers et +	% Ligne	91,4	0,8	1,2	1,2	5,5	100,0
	% Colonne	21,5	11,1	75,0	16,7	14,6	20,9
Total	% Ligne	88,9	1,5	0,3	1,5	7,8	100,0
	% Colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.5.5. Accompagnement au moment de la première émigration et période migratoire

L'examen de l'accompagnement à la première émigration selon les périodes migratoires fait ressortir que les migrants partaient seuls avant 1960.

Au cours des décennies 60 et 70, l'accompagnement au cours de la première émigration était surtout le fait de personnes autres que conjoint et des enfants. Depuis 1990, l'accompagnement par d'autres personnes a régressé au profit du conjoint seul et, dans une moindre mesure, du conjoint avec les enfants. Ainsi, l'accompagnement familial (conjoint, conjoint et enfants) devient l'accompagnement le plus important dans les années 90.

Tableau 3.21 : Accompagnement au moment de la première émigration selon l'année de la première émigration (en %)

Année de la première émigration	Accompagnement au moment de la 1ère émigration					TOTAL
	Seul	Conjoint	Enfants	Conjoint + enfants	Autres	
< 1960	100,0 1,1	-	-	-	-	100,0 1,1
1960-1969	87,5 14,3	1,0 0,2	0,5 0,1	2,0 0,3	9,0 1,5	100,0 16,4
1970-1974	90,2 24,1	0,6 0,2	-	2,1 0,6	7,1 1,9	100,0 26,7
1975-1979	84,0 8,6	0,8 0,1	-	1,6 0,2	13,6 1,4	100,0 10,2
1980-1989	89,5 24,5	1,5 0,4	0,3 0,1	0,6 0,2	8,1 2,2	100,0 27,4
1990 et +	90,1 16,4	3,6 0,7	0,9 0,2	1,4 0,2	4,1 0,7	100,0 18,2
TOTAL	89,0 89,0	1,5 1,5	0,3 0,3	1,5 1,5	7,7 7,7	100,0 100,0

3.5.6. L'accompagnement selon l'ancienneté migratoire

L'examen de l'accompagnement actuel selon l'ancienneté dans la migration laisse apparaître une proportion élevée de migrants seuls lorsque l'ancienneté migratoire est de 5 à 9 ans (33,7%) ; mais également lorsqu'elle est de 25 années ou plus (23,9%). De même, les migrants accompagnés du conjoint seulement se trouvent principalement concentrés dans une ancienneté de 5 à 9 ans et de 25 ans et plus (33,3%). Il s'agit dans ce dernier cas de vieux ménages dont les enfants sont partis, ou sont restés au Maroc. Les migrants accompagnés d'enfants se concentrent essentiellement à 20 ans d'ancienneté et au delà (57,6%) ; ce qui s'explique par le veuvage, les divorces et les femmes restées au pays. Les deux-tiers des migrants accompagnés du conjoint et des enfants ont également une ancienneté de 20 années ou plus. L'autre tiers se répartit de façon presque uniforme entre les classes d'ancienneté de 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans. Il apparaît ainsi que l'accompagnement par le conjoint et les enfants a tendance à augmenter avec l'ancienneté migratoire.

Tableau 3.22 : Accompagnement actuellement selon l'ancienneté dans l'émigration

Ancienneté dans l'émigration	Accompagnement actuellement					TOTAL
	Seul	Conjoint	Enfants	Conjoint + enfants	Autres	
< 5 ans	7,9	2,7	-	1,3	11,6	3,8
5-9 ans	33,7	33,3	12,1	9,9	44,2	20,0
10-14 ans	14,7	13,3	21,2	11,8	14,0	13,1
15-19 ans	9,5	12,0	9,1	11,8	14,0	11,1
20-24 ans	10,3	5,3	21,2	14,4	11,6	12,7
25 ans et +	23,9	33,3	36,4	50,7	4,7	39,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.6. VISITES AU MAROC

3.6.1. Visites entre 1996 et 1998

Pour l'échantillon concerné, en 1998 sept migrants sur dix ont visité le Maroc une seule fois jusqu'en août de la même année¹. Près d'un migrant sur 5 a visité le Maroc deux fois en 1998, et un migrant sur dix l'a visité plus de deux fois. En moyenne, ces migrants ont visité le Maroc 1,5 fois au cours de l'année 1998.

Pour l'année 1997, un migrant sur cinq dans l'échantillon étudié n'a pas visité le Maroc. Comparée à l'année 1996, cette proportion se trouve en augmentation. Elle est passée de 14,6% à 19,9%. Cette tendance semble être corroborée par la proportion des migrants qui ont visité le Maroc une ou deux fois ; celle-ci est passée de 78,6% en 1996 à 72,5% en 1997, comme il ressort du tableau ci-après :

¹ Moment de l'enquête.

Tableau 3.23 : Fréquences des visites au Maroc

Fréquences de visites	Année		
	1996	1997	1998
0	14,6	19,9	-
1	64,7	56,8	71,2
2	13,9	15,7	18,2
3 et plus	6,8	7,6	10,6
Total	100,0	100,0	100,0

Quoique les moyennes des visites des 3 années ne sont pas comparables, on peut relever que si le nombre moyen de visites a légèrement baissé entre 1996 et 1997 en passant de 1,22 à 1,20, il a connu une augmentation en 1998 pour se situer à 1,5 visites.

3.6.2. Nombre moyen de visites et régions économiques

L'examen du nombre moyen de visites selon les régions économiques où sont nés les migrants laisse apparaître quelques différences et des variations de 1996 à 1998.

Tableau 3.24 : Nombre moyen de visites entre 1996 et 1998 selon les régions économiques

Régions économiques	1996	1997	1998
Sud	1,18	1,08	1,40
Tensift	1,18	1,18	1,42
Centre	1,25	1,26	1,51
Nord - Ouest	1,29	1,28	1,70
Centre - Nord	1,28	1,24	1,54
Oriental	0,97	0,94	1,29
Centre - Sud	1,17	1,19	1,46
Etranger	0,89	0,78	1,33
TOTAL	1,22	1,20	1,51

En moyenne générale, le nombre moyen de visites au Maroc s'est amélioré entre 1996 et 1998, en passant de 1,22 à 1,51. Selon les régions, cette tendance est variable. Si pour les régions du Centre - Sud et de l'Oriental, l'augmentation de cet indicateur est du tiers, il en est différemment pour les régions du Centre, du Tensift et du Sud où les augmentations respectives sont de 21%, 20% et 19%. Dans la région du Centre-Nord, le nombre moyen de visites a connu une augmentation semblable qui se situe à 23%. Les visites des migrants né à l'étranger semblent augmenter considérablement entre 1996 et 1998 avec un accroissement de 50%.

D'une manière générale, les migrants du Nord-Ouest, du Centre-Nord et du Centre ont un nombre moyen de visites supérieur à la moyenne de l'ensemble des migrants. Ceux de l'Oriental ont le nombre moyen de visites le plus faible.

3.6.3. Nombre de visites et pays d'immigration

Le nombre moyen de visites selon les pays actuels d'immigration est également variable. Il passe, en 1997 de 0,67 pour les Marocains vivant en Autriche à 4,80 pour ceux installés à Gibraltar.

En France, cette moyenne est de 1,16 en 1997, au moment où elle est de 1,64 en Espagne et 1,67 en Suède.

Par contre, elle n'est que de 1,11 en Italie, 1,04 en Allemagne et 1 en Suisse.

Plusieurs facteurs expliquent ces différences ; si la proximité du pays d'accueil et le coût de voyage jouent un rôle déterminant dans la fréquence des visites, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme la durée du congé annuel, les conditions sociales des migrants, leur niveau de salaire, les procédures de contrôles aux frontières, l'accompagnement...

Des observations continues sur une longue période devraient être menées en terme longitudinal, notamment pour dégager la tendance réelle des visites au Maroc.

Le tableau ci-après fait ressortir les différences de nombre de visites et leurs variations entre 1996 et 1998, selon les pays actuels d'immigration :

Tableau 3.25 : Fréquence des visites entre 1996 et 1998 selon le pays d'immigration ()*

Pays	1996		1997		1998	
	Moyenne	IC**	Moyenne	IC	Moyenne	IC
France	1,21	1	1,16	0,96	1,43	1,18
Hollande	0,89	1	0,94	1,06	1,25	1,40
Belgique	1,10	1	0,99	0,90	1,47	1,34
Italie	1,14	1	1,11	0,97	1,43	1,25
Espagne	1,43	1	1,64	1,15	1,95	1,36
Allemagne	1,13	1	1,04	0,92	1,43	1,27
Gibraltar	4,60	1	4,80	1,04	5,20	1,13
Suisse	1,00	1	1,00	1,00	1,00	1,00
Autriche	0,67	1	0,67	1,00	1,33	1,98
Total	1,22	1	1,20	0,98	1,51	1,24

* seuls sont concernés les migrants ayant effectué une visite

** Indice de comparaison, base 1 en 1996.

3.6.4. Fréquence des visites et âge des MRE au moment de l'enquête

La proportion des migrants qui n'ont pas visité le Maroc en 1996 diminue régulièrement avec l'âge. Si 30% des migrants âgés de 20-29 ans ne se sont pas rendus au Maroc en 1996, seuls 18,6% ont la même attitude parmi ceux âgés de 30-39 ans. Cette proportion diminue à 40-49 ans et 50-59 avec respectivement 12,6% et 8,3%. A 65-69 elle est de 6,7%. Au delà de cet âge, la proportion s'élève sous l'effet de l'âge avancé des migrants. Le nombre de visites effectuées en 1996 est principalement centré sur une visite. En effet, environ les deux tiers des migrants enquêtés ont fait savoir qu'ils avaient effectué une visite ; ils se trouvent essentiellement concentrés dans les groupes d'âges 30-59 ans. Les migrants ayant déclaré avoir effectué deux visites se trouvent également concentrés dans le groupe d'âge 30-59 ans dans une large proportion (82,1%). C'est également le cas pour ceux qui ont effectué 3 visites et qui appartiennent pour la plupart à ce même groupe d'âges (73,1%).

Tableau 3.25 (a) : Nombre moyen de visites en 1996 selon l'âge

Age des MRE au moment de l'enquête		Nombre de visites en 1996				Total
		0	1	2	3 fois et plus	
15-19	% Ligne	-	100,0	-	-	100,0
	% Colonne	-	0,3	-	-	0,2
20-29	% Ligne	30,1	53,4	12,6	3,9	100,0
	% Colonne	17,2	6,9	7,5	5,1	8,4
30-39	% Ligne	18,6	62,0	15,1	4,3	100,0
	% Colonne	38,3	28,8	32,4	20,5	30,1
40-49	% Ligne	12,6	66,9	13,5	7,0	100,0
	% Colonne	23,9	28,5	26,6	30,8	27,7
50-59	% Ligne	8,3	72,9	13,2	5,6	100,0
	% Colonne	13,9	27,6	23,1	21,8	24,6
60-64	% Ligne	10,8	63,5	10,8	14,9	100,0
	% Colonne	4,4	5,9	4,6	14,1	6,0
65-69	% Ligne	6,7	50,0	30,0	13,3	100,0
	% Colonne	1,1	1,9	5,2	5,1	2,4
70 et +	% Ligne	28,6	28,6	14,3	28,6	100,0
	% Colonne	1,1	0,3	0,6	2,6	0,6
Total	% Ligne	14,6	65,0	14,1	6,3	100,0
	% Colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En 1997, la répartition des migrants selon les fréquences des visites au Maroc et leurs groupes d'âges laisse apparaître une structure comparable à celle de 1996, avec une légère augmentation des migrants qui effectuent plus de deux visites parmi ceux d'âges compris entre 30 et 59 ans.

Tableau 3.25 (b) : Nombre moyen de visites en 1997 selon l'âge

Age des MRE au moment de l'enquête		Nombre de visites en 1997				Total
		0	1	2	3 fois et plus	
15-19	% Ligne	-	100,0	-	-	100,0
	% Colonne	-	0,3	-	-	0,2
20-29	% Ligne	34,0	48,5	12,6	4,9	100,0
	% Colonne	14,3	7,1	6,6	5,5	8,3
30-39	% Ligne	21,5	56,5	15,6	6,5	100,0
	% Colonne	32,8	29,9	29,6	26,4	30,1
40-49	% Ligne	20,5	56,1	14,9	8,5	100,0
	% Colonne	28,7	27,3	26,0	31,9	27,7
50-59	% Ligne	15,5	63,2	15,5	5,9	100,0
	% Colonne	19,3	27,3	24,0	19,8	24,6
60-64	% Ligne	9,5	55,4	21,6	13,5	100,0
	% Colonne	2,9	5,8	8,2	11,0	6,0
65-69	% Ligne	13,3	46,7	30,0	10,0	100,0
	% Colonne	1,6	2,0	4,6	3,3	2,4
70 et +	% Ligne	14,3	28,6	28,6	28,6	100,0
	% Colonne	0,4	0,3	1,0	2,2	0,6
Total	% Ligne	19,0	57,0	15,9	7,4	100,0
	% Colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les migrants enquêtés en 1998 et qui ont effectué une seule visite au cours de cette année, étaient pour la plupart âgés de 30 à 59 ans (82,4%). Une proportion analogue concernait ceux qui ont effectué deux visites au cours de cette année. Les migrants qui ont visité le Maroc 3 fois et plus étaient moins concentrés dans ces âges et se répartissaient sur une plage d'âges plus élargie.

Tableau 3.25 (c) : Nombre moyen de visites en 1998 selon l'âge

Age des MRE au moment de l'enquête		Nombre de visites en 1998			Total
		1	2	3 fois et plus	
15-19	% Ligne	100,2	-	-	100,0
	% Colonne	0,2	-	-	0,2
20-29	% Ligne	71,2	16,3	12,5	100,0
	% Colonne	8,4	7,5	10,5	8,4
30-39	% Ligne	71,8	19,4	8,9	100,0
	% Colonne	30,2	31,9	26,6	30,1
40-49	% Ligne	72,8	18,4	8,8	100,0
	% Colonne	28,1	27,9	24,2	27,7
50-59	% Ligne	73,0	17,9	9,9	100,0
	% Colonne	25,1	23,0	24,2	24,6
60-64	% Ligne	64,9	18,9	16,2	100,0
	% Colonne	5,4	6,2	9,7	6,0
65-69	% Ligne	66,7	13,3	20,0	100,0
	% Colonne	2,3	1,8	4,8	2,4
70 et +	% Ligne	42,9	57,1		100,0
	% Colonne	0,3	1,8		0,6
Total	% Ligne	71,7	18,3	10,0	100,0
	% Colonne	100,0	100,0	100,0	100,0

3.6.5. Visites et périodes migratoires

Les migrants qui n'ont pas effectué de visite au Maroc se situent essentiellement dans les périodes récentes de la migration. Parmi les migrants qui n'ont pas visité le Maroc en 1996, le tiers a émigré depuis 1990, et le quart dans la décennie 80. Des proportions voisines sont également enregistrées pour 1997.

Les migrants qui ont effectué une seule visite en 1996 sont assez bien répartis sur toutes les périodes d'émigration avec près de quatre migrants sur dix (37,9%)

appartenant à la cohorte migratoire de la décennie 70, et près de trois migrants sur dix appartenant à la cohorte migratoire de la décennie 80.

S'agissant de deux et trois visites, leur fréquence a tendance à augmenter avec l'ancienneté migratoire, et corrélativement avec l'âge.

Tableau 3.26: Répartition des migrants selon la fréquence des visites et l'année de la première émigration et durant les périodes 1996, 1997 et 1998

Année de la première émigration	Année	Fréquence des visites				Total
		0	1	2	3 fois et +	
> 1960	1996	1,7	0,6	1,8	2,6	1,1
	1997	0,8	0,9	1,5	2,2	1,1
	1998	-	1,0	1,3	0,8	1,1
1960-1969	1996	10,3	17,6	14,6	21,8	16,4
	1997	14,3	16,7	17,4	17,8	16,4
	1998	-	16,2	15,6	19,4	16,4
1970-1974	1996	18,9	28,0	25,7	34,6	26,8
	1997	23,5	27,6	26,2	30,0	26,7
	1998	-	26,8	26,2	27,4	26,7
1975-1979	1996	10,3	11,1	8,2	6,4	10,3
	1997	11,8	10,3	9,2	7,8	10,3
	1998	-	11,1	9,8	4,8	10,2
1980-1989	1996	24,6	28,4	30,4	17,9	27,5
	1997	23,1	29,9	26,2	22,2	27,4
	1998	-	27,2	28,9	25,8	27,4
1990 et +	1996	34,3	14,3	19,3	16,7	18,0
	1997	26,5	14,7	19,5	20,0	18,1
	1998	-	17,7	18,2	21,8	18,2
Total	1996	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	1997	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	1998	-	100,0	100,0	100,0	100,0

3.6.6. Visites et âge des migrants

Ce sont les migrants les plus jeunes qui s'abstiennent de se rendre au Maroc. En effet, au moment où les jeunes d'âges inférieurs à 30 ans représentent 8,8% des migrants, ceux qui n'ont pas rendu visite au Maroc en 1997 représentent 14,3%. Les proportions de ceux qui ont effectué une, deux ou trois visites, de 20 à 29 ans, représentent respectivement 7,4%, 6,6% et 5,5%. Au-delà de 30 ans, les répartitions par âges cumulées sont comparables à celles des migrants ayant effectué une, deux ou trois visites, contrairement à celle des migrants n'ayant pas effectué de visite au cours de l'année 1997.

Tableau 3.27 : Nombre de visites au Maroc selon l'âge des migrants (1997)

Groupes d'âges	Migrants % cumulés	Pas de visite	1 Visites % cumulés	2 Visites % cumulés	3 Visites % cumulés
Moins de 15 ans	-	-	-	-	-
15-19 ans	0,2	-	0,3	-	-
20-29 ans	8,6	14,3	7,4	6,6	5,5
30-39 ans	38,7	47,1	37,3	36,2	31,9
40-49 ans	66,4	75,8	64,6	62,2	63,8
50-59 ans	91,0	95,1	91,9	86,2	83,6
60-64 ans	97,0	98,0	97,7	94,4	94,6
65-69 ans	99,4	99,6	99,7	99,0	97,9
70 et +	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.7. ACQUISITION DE LA NATIONALITE DU PAYS D'IMMIGRATION PAR LES ENFANTS : UN PHENOMENE EN AUGMENTATION.

Les précédentes enquêtes réalisées au cours des décennies 70 et 80 ont montré que très peu de migrants et de leurs enfants avaient acquis la nationalité du pays

d'immigration¹. De nos jours, ce phénomène concerne le tiers des enfants. Le nombre moyen d'enfants par ménage qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil se situe à 3, avec une structure de répartition concentrée autour de 1 à 2 enfants, comme suit :

Tableau 3.28 : Structure de répartition des enfants ayant acquis la nationalité du pays d'accueil (en %)

Nombre	1	2	3	4	5	6	7 et +	TOTAL
%	23,4	26,1	18,0	15,1	6,5	5,8	5,1	100,0
% cumulés	23,4	49,5	67,5	82,6	89,1	94,9	100	-

L'ancienneté migratoire du chef de ménage influe-t-elle sur l'acquisition de la nationalité par leurs enfants ?

3.8. NATURALISATION ET ANCIENNETE MIGRATOIRE DU CHEF DE MENAGE

L'ancienneté migratoire semble influencer l'accès à la naturalisation. En effet, pour les chefs de ménages ayant moins de 5 années d'ancienneté migratoire, 8,6% seulement ont un ou deux enfants ayant acquis la nationalité du pays d'immigration. Cette proportion s'élève à 11,9% pour les chefs des ménages ayant une ancienneté comprise entre 5 et 9 ans, et 24,1% pour ceux ayant une ancienneté comprise entre 10 et 14 ans.

Pour les chefs de ménages ayant une ancienneté comprise entre 15 et 24 ans, cette proportion est près de 28%. Au delà de cette ancienneté, la proportion dépasse les 50%.

Parallèlement à l'augmentation de la part des enfants qui accèdent à la nationalité du pays d'immigration, le nombre d'enfants qui l'acquièrent augmente, et peut atteindre 9 par ménage.

¹ B. Hamdouch, A. Berrada et Al (1979), et (1981), op cit.

3.9. MIGRANTS RETRAITES ET PRERETRAITES

Près d'un migrant sur dix (9,4%) dans l'échantillon est retraité ou préretraité.

Parmi cette population spécifique, les retraités représentent l'essentiel, avec 62,9%. Les préretraités, qui représentent 29,3%, sont âgés pour la plupart de 57 à 59 ans (20,6%). Les retraités précoces (avant 50 ans) ont un poids non négligeable (7,8%), avec des âges variant entre 42 et 49 ans.

Tableau 3.30 : Grands groupes d'âges des migrants retraités et préretraités

Groupes d'âges	%	% cumulé
42 – 49 ans	7,8	7,8
50 – 59 ans	29,3	37,1
60 ans et plus	62,9	100,0
Total	100,0	-

Il faut souligner le poids non négligeable des retraités enquêtés dans le cadre de l'échantillon, âgés de 60 à 81 ans, et qui continuaient à vivre en pays d'immigration ou du moins à s'y rendre régulièrement. Les deux tiers des retraités enquêtés continuent à vivre à l'étranger et le quart vit à cheval entre le Maroc et l'étranger. Moins d'un migrant retraité sur 10, parmi les migrants enquêtés, vit au Maroc.

3.10. CONCLUSION

La durée de l'immigration est un indicateur de taille dans l'analyse des tendances qu'a connues le phénomène migratoire au cours des quatre dernières décennies.

Par pays d'immigration, la France arrive en tête avec une durée moyenne de 24 années, suivie par la Belgique et Gibraltar qui enregistrent une durée moyenne de 23 années. Pour les nouvelles destinations comme l'Italie et l'Espagne, la durée migratoire se situe à 10 années en moyenne. Pour des pays comme la Suisse, la Norvège et la Suède, cette durée oscille autour de 15 années.

L'examen de l'ancienneté migratoire selon les régions montre que celle du sud vient en tête avec 24 années, suivie par la région du centre-sud et de l'Oriental dont les migrants enregistrent une durée migratoire de 22 années en moyenne. La région du centre-nord arrive en 4^{ème} position avec une durée migratoire moyenne de 21 ans.

Les régions du nord-ouest et du Tensift occupent à cet égard, respectivement les 5^{ème} et 6^{ème} positions avec des durées bien moins élevées, de 18 années et 17 années. Avec une durée moyenne de 16 années, la région du Centre occupe la dernière position.

Pour les migrants nés à l'étranger, la durée moyenne est de 13 années. Au total, la durée migratoire des enquêtés dans le cadre de cette étude se situe à 19,5 années ; cet indicateur d'importance met en relief le caractère de plus en plus ancien du phénomène avec ses implications à la fois socio-démographiques et économiques sur les pays d'accueil et sur le Maroc.

A côté des régions d'émigration classiques, d'autres régions émergent et prennent un poids de plus en plus important dans les flux migratoires.

La France reste le principal pays d'accueil, mais d'autres destinations comme l'Italie et l'Espagne occupent de plus en plus les horizons migratoires des jeunes émigrés et des candidats à l'émigration.

Pour la plupart, les migrants sont partis pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie et de travail, mais aussi et de plus en plus pour chercher un emploi ; une bonne partie a émigré dans le cadre du regroupement familial.

L'évolution de la composition des ménages laisse apparaître des mutations sociales et démographiques des ménages migrants, avec une bonne partie des ménages qui sont restés partagés entre le Maroc et le pays d'accueil; ce qui explique le nombre de visites au Maroc qui reste élevé et connaît une augmentation entre 1996 et 1998.

CHAPITRE 4

CARACTERISTIQUES DEMO-SOCIALES DES MIGRANTS

Ce chapitre porte sur l'analyse des principales caractéristiques démographiques et sociales des migrants. Les principales variables étudiées dans ce cadre sont essentiellement l'âge des migrants au moment de l'émigration, la taille de leurs ménages et les enfants à leur charge. Une comparaison entre le moment du départ et actuellement permettra de faire ressortir les changements intervenus dans les aspects démo-sociaux des migrants.

4.1. AGES DES MIGRANTS

4.1.1. Age à l'émigration

L'âge moyen des émigrés enquêtés à leur première émigration est de 24,8 années. Cet âge varie considérablement dans la mesure où certains migrants ont quitté le pays à un âge inférieur à 15 ans et d'autres à un âge supérieur à 40 ans ou même à 50 ans.

L'âge moyen qui se situait à 24 ans au cours des années 60, a légèrement augmenté durant la 1ère moitié de la décennie 70, passant de 24 à 25 ans. La seconde moitié de la décennie 70 a vu une baisse notable de cet âge moyen (22 ans), notamment pour les filles (16 ans). Cette tendance s'explique essentiellement par le regroupement familial qui s'est intensifié au lendemain de la fermeture des frontières décidée par les pays d'Europe Occidentale, et probablement aussi par la propension à l'émigration d'un certain nombre de jeunes. Durant la décennie 80, l'âge moyen a repris son niveau du début des années 70 (25 ans) pour tendre ensuite vers des âges plus élevés pour les migrants récents, des années 90 (27 ans).

L'examen des structures d'âges à l'émigration des migrants enquêtés selon les régions économiques de naissance laisse apparaître d'importantes différences. La pyramide des âges la plus jeune à l'émigration se situe dans la région de l'oriental avec plus du quart (25,4%) des migrants ayant émigré à un âge inférieur à 20 ans. Les migrants de la région du centre-sud suivent avec une proportion de 22,4% de migrants âgés de moins de 20 ans.

Les migrants de la région du nord-ouest où l'émigration s'est intensifiée depuis la seconde moitié de la décennie 80 ont également une structure d'âge jeune avec plus d'un émigré sur cinq qui se trouvait âgé de moins de 20 ans au moment de l'émigration. Dans la région du centre, cette proportion est de 18,7%, suivie par la région du sud avec une proportion de 17,9%. La région du Tensift où les mouvements migratoires vers l'étranger sont récents et restent relativement limités se distingue par la faible proportion des jeunes de moins de 20 ans qui se situe à 7,9%.

L'examen de l'âge moyen à l'émigration laisse apparaître que la région de l'Oriental se caractérise par l'âge moyen le plus bas, soit 22,5 années. A l'opposé, la région du Tensift où la migration est récente, les migrants sont partis à des âges relativement avancés. Pour les autres régions, l'âge moyen à l'émigration oscille autour de 24 ans. Ces différences de structures d'âges des émigrés s'expliquent essentiellement par les calendriers historiques de la migration qui diffèrent d'une région à l'autre, les circonstances et les conditions dans lesquelles se sont déroulées les migrations, ainsi que les effets des déterminants démographiques (natalité notamment), et du regroupement familial qui a intéressé en majorité les enfants et les femmes.

Ces facteurs expliquent par ailleurs la proportion des migrants d'âges actifs (20-39 ans) qui représentent 8 émigrés sur 10 dans la région du sud (81%) et celle du centre-nord (79,5%). Dans la région de l'oriental, cette proportion se situe à 73%, au moment où dans les régions du centre et du nord-ouest, cette proportion s'établit respectivement à 77,4 et 75,9%.

Tableau 4.1 : Structures d'âges au moment de l'émigration selon les Régions économiques de naissance des migrants

Groupes d'âges	Régions économiques de naissance des migrants								Total
	Sud	Tensift	Centre	Nord-Ouest	Centre - Nord	Oriental	Centre - Sud	Etranger	
- 15 ans	4,9	3,4	4,5	5,0	6,4	9,5	9,6	-	5,6
15-19 ans	13,0	4,5	14,2	16,4	10,3	15,9	12,8	-	13,2
- 20 ans	17,9	7,9	18,7	21,4	16,7	25,4	22,4	-	18,8
20-29 ans	60,9	55,7	61,7	57,6	57,7	60,3	52,8	50,0	58,8
30-39 ans	20,1	33,0	15,7	18,3	21,8	12,7	22,4	50,0	19,6
20-39 ans	81,0	88,7	77,4	75,9	79,5	73,0	75,2	100,0	78,4
40 et +	1,1	3,4	3,9	2,7	3,8	1,6	2,4	-	2,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen à l'émigration	24,7	27,4	24,7	24,4	25,2	22,5	24,3		24,8

L'âge au moment de l'émigration comparé à la période de l'émigration laisse apparaître la prépondérance des jeunes avant 1960 (38,5%) (sélection physique sévère des candidats à l'émigration). Au lendemain de la fermeture des frontières à l'émigration par les pays européens, les migrants installés ont procédé à des regroupements familiaux, d'où le poids des jeunes d'âges inférieurs à 15 ans durant la période 1974-1979 (14,4%) et ceux d'âges inférieurs à 20 ans (35,2%).

Durant la période 1960-74, les migrations des jeunes concernaient essentiellement des personnes en plein âge d'activité (20-29 ans). Depuis les années 80, le poids des émigrés aux âges 30-39 ans, n'a cessé d'augmenter au détriment de celui des jeunes de 20-29 ans. Les migrants partis depuis 1990 appartenant à ce groupe d'âge représentent près du quart (23,5%). Les difficultés d'émigrer ont eu pour conséquence une sélection d'âge, corrélée en général à une sélection professionnelle. Les candidats à l'émigration, ayant acquis un savoir-faire qui augmente avec l'âge, parviennent à passer à travers les difficultés et les filets des contrôles migratoires, en trouvant en général des employeurs intéressés par leur savoir-faire.

L'examen des âges moyens au départ au cours des grandes périodes d'émigration corrobore ces analyses et fait ressortir l'imminence de l'arrivée à la retraite d'importantes cohortes d'émigrés dont une partie est censée regagner le pays et pour laquelle les conditions d'accueil devraient être préparées dès à présent.

Le groupe d'âge 20-29 ans est le plus important chez les émigrants au départ du Maroc. Il représente en moyenne près de 60% (58,8%) du total. Mais il a varié, passant de 53,8% avant 1960 à 60,2% dans les années 90, en passant par 63,8% dans les années 60 et 80 et 48% dans la seconde moitié des années 70. Cette variation s'est accompagnée de celle des groupes d'âges inférieurs et supérieurs. Inférieurs avant 1960 et à la fin des années 70 où les moins de 20 ans ont représenté de 35 à 38,5% des émigrants (regroupement familial). Supérieurs dans les années 90 où les 30-49 ans ont représenté 28% des partants.

Tableau 4.2 : Age au moment de l'émigration selon l'année de la première émigration

Age au moment de l'émigration	Année de la première émigration						Total
	< 1960	1960-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1989	1990 et +	
< 15 ans	7,7	6,5	4,9	14,4	5,1	1,4	5,6
15-19 ans	30,8	11,1	14,8	20,8	12,0	9,5	13,3
20-29 ans	53,8	63,8	53,5	48,8	63,9	60,2	58,8
30-39 ans	7,7	17,6	24,9	14,4	15,1	23,5	19,5
40-49 ans	-	1,0	1,8	0,8	3,9	4,5	2,6
50-59 ans	-	-	-	0,8	-	0,9	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le croisement de l'âge des migrants au moment de l'enquête avec le premier pays d'immigration, montre que l'essentiel des jeunes enfants ayant un âge inférieur à 15 ans s'est dirigé vers la France (69,1%). Près d'un migrant sur 10 parmi ces jeunes s'est dirigé vers la Belgique ; l'Italie, l'Espagne et la Hollande suivent ensuite avec des proportions respectives de 7,4%, 4,4% et 4,4%.

Les adolescents âgés de 15-19 ans au moment de l'émigration se sont dirigés vers la France dans une proportion supérieure à la moitié (54,7%). L'Italie, l'Espagne

et la Belgique suivent avec des proportions respectives de 12,4%, 10,6% et 10,6%. La Hollande n'a attiré que 5,6% de ces jeunes.

La prépondérance de la France comme pays de 1ère migration se maintient pour les âges adultes des migrants (20-29 et 30-39 ans), avec des proportions qui dépassent la moitié, devant des proportions relativement élevées de travailleurs qui émigrent de plus en plus vers les nouvelles destinations comme l'Espagne et l'Italie ; cette tendance se confirme davantage au niveau des migrants d'âges plus élevés (40-49 ans) dont le tiers s'est dirigé vers l'Italie, le cinquième vers l'Espagne et 40,6% vers la France.

Les migrants partis à l'âge de 50 ans et plus se sont dirigés pour les deux tiers vers l'Espagne et l'autre tiers vers l'Italie.

Tableau 4.3 : Migrants selon l'âge au moment de l'émigration selon le premier pays d'immigration (en %)

Groupes d'âges	Premier pays d'immigration						Total
	France	Hollande	Belgique	Italie	Espagne	Autres pays	
- 15 ans	69,1	4,4	10,3	7,4	4,4	4,4	100,0
15-19 ans	54,7	5,6	10,6	12,4	10,6	6,1	100,0
20-29 ans	57,8	4,5	4,8	16,1	9,1	7,7	100,0
30-39 ans	54,9	2,5	5,5	16,9	12,7	7,5	100,0
40-49 ans	40,6	3,1	3,1	31,3	21,9	0,0	100,0
50-59 ans	-	-	-	33,3	66,7	0,0	100,0
TOTAL	56,8	4,2	5,9	15,7	10,2	7,2	100,0

4.1.2. Age actuel des migrants

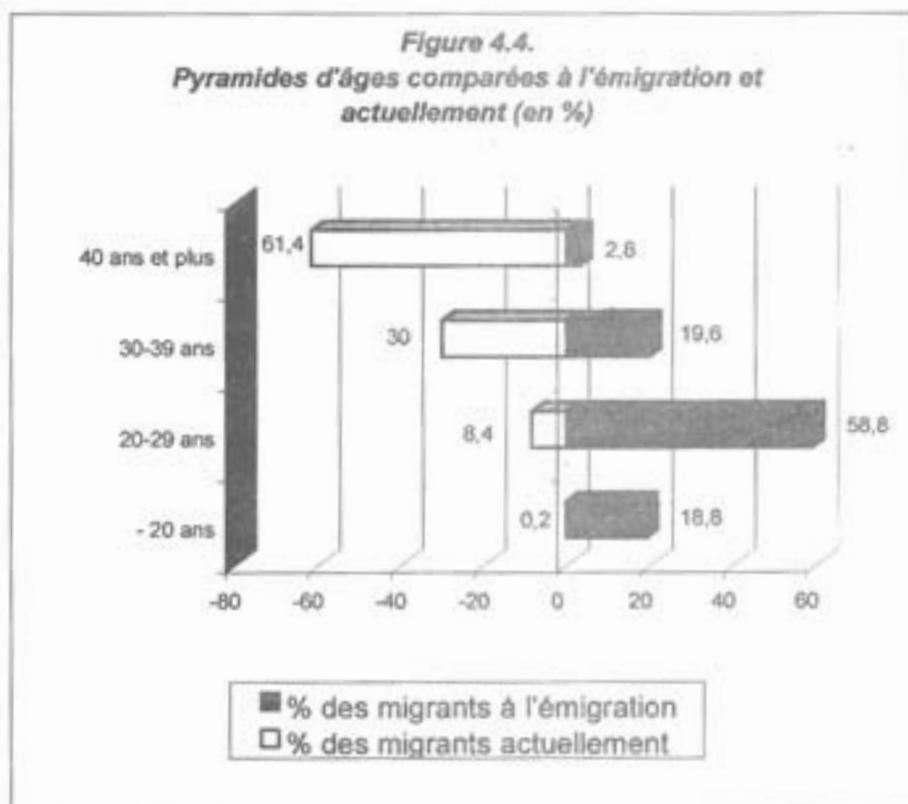
L'âge moyen actuel des migrants est de 44,1 ans. Cet âge reflète une pyramide d'âge essentiellement répartie entre 30 et 60 ans.

La comparaison des deux structures d'âges, à l'émigration et actuellement, est intéressante à examiner. Ces deux structures sont fondamentalement différentes.

Alors que six migrants sur dix étaient âgés de 20 à 29 ans à leur première migration, une proportion équivalente (61,4%) se trouve actuellement âgée de 40 ans et plus et 30% sont âgés de 30 à 39 ans. Actuellement, plus de 9 migrants sur dix (91,4%) sont âgés de 30 ans et plus ; le poids de cette population dépassait à peine 2 migrants sur dix (22,4%) au moment de la première migration.

Tableau 4.4 : Structures d'âges à la 1ère émigration et actuellement

Grands groupes d'âges	% des migrants à la 1ère migration	% des migrants actuellement
- 20 ans	18,8	0,2
20-29 ans	58,8	8,4
30-39 ans	19,6	30,0
40 ans et plus	2,8	61,4
Total	100,0	100,0



4.1.3. Age actuel des migrants selon les régions économiques de naissance

L'étude des migrants enquêtés selon leur âge au moment de l'enquête par région économique de naissance laisse apparaître que si un peu plus que la moitié (56,2%) sont d'un âge compris entre 20 et 49 ans, dans la région du sud cette proportion n'est que de 42,4%, ce qui exprime l'ancienneté migratoire qui caractérise cette région où 45,1% des migrants enquêtés sont d'âges compris entre 50 et 59 ans, et 57,6% sont âgés de 50 ans et plus. La région de l'oriental suit avec une proportion de migrants âgés (50 ans et plus) de 42,8%, devant la région du centre-nord dont la proportion appartenant à cette classe d'âge est de 39,8%. Les régions du centre et du nord-ouest se caractérisent plutôt par leurs proportions

respectives des jeunes, avec plus de la moitié des migrants (53,7%) âgés de moins de 40 ans dans la région du centre et 43,9% qui se trouvent dans la même catégorie d'âges dans la région du nord-ouest. Ces structures d'âges reflètent tout à fait l'histoire migratoire de chacune de ces régions et permettent d'entrevoir les retombées sur les sorties à la retraite, qui intéressent en premier lieu la région du sud, suivie de celle de l'oriental et du centre nord. Les effets de la retraite se feront sentir plus tardivement dans les régions du nord-ouest et du centre.

Tableau 4.5 : Age des MRE au moment de l'enquête selon les régions économiques de naissance (%)

Groupes d'âges au moment de l'enquête	Régions économiques								Total
	Sud	Tensift	Centre	Nord Ouest	Centre Nord	Oriental	Centre Sud	Etranger	
15- 19 ans	-	1,1	0,3	-	-	-	-	-	0,2
20-29 ans	4,3	4,5	9,7	11,8	5,1	4,8	4,8	61,1	8,4
30-39 ans	12,0	34,1	43,7	32,1	23,7	28,6	22,4	27,8	30,1
40-49 ans	26,1	22,7	25,1	30,2	31,4	23,8	35,2	11,1	17,7
50-59 ans	45,1	25,0	14,7	19,8	27,6	34,9	25,6	-	24,6
60-64 ans	8,7	8,0	5,6	4,2	6,4	4,8	6,4	-	6,0
65-69 ans	3,3	3,4	0,3	1,9	4,5	3,2	4,8	-	2,4
70 et +	0,5	1,1	0,6	-	1,3	-	0,8	-	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2. ETAT MATRIMONIAL

La migration, facteur de nuptialité ? Effet de la migration, mais aussi effet d'âge; les mariages augmentent considérablement avec la migration.

Si au moment de la première migration, les émigrés étaient pour les deux tiers

célibataires et pour un tiers mariés, avec une quasi absence de divorcés, la structure matrimoniale a profondément changé actuellement: 85,9% de mariés, 10,2% de célibataires et 2,6% de divorcés.

L'examen de l'état matrimonial selon l'âge des migrants laisse apparaître les mutations et les comportements matrimoniaux chez les migrants.

Migrants célibataires

Trois migrants célibataires sur dix, ayant émigré durant la période 1975-1979 sont actuellement âgés de 20 à 29 ans. Les célibataires âgés de 30 ans et plus ayant émigré au cours de la période suivante (1980-1989) sont âgés pour près des deux tiers de 30 ans et plus.

Ceux ayant émigré depuis 1990 sont en majorité d'âges inférieurs à 30 ans (57,8%).

Ces proportions reflètent l'avènement du phénomène du célibat prolongé qui caractérise de plus en plus les populations migrantes à différents âges.

Migrants fiancés

Ce phénomène est assez rare parmi les migrants enquêtés et se concentre essentiellement chez les émigrés partis depuis 1990. Parmi ces migrants, la majorité se trouve âgée de 30 ans et plus (60%).

Migrants mariés

Il était admis que la migration constitue un facteur d'encouragement au mariage au cours des années 60 et 70. Pour les générations récemment émigrées (depuis la décennie 90), la tendance à un mariage tardif se dessine de plus en plus.

Pour les cohortes des émigrés de la décennie 1990, seule une proportion de 14,1% se trouve mariée à un âge compris entre 20 et 29 ans. La quasi-totalité des mariés de ces cohortes est âgée de 30 ans et plus.

Migrants Divorcés

Les migrants divorcés appartenant au groupe d'âge 20-29 ans représentent près d'un cas sur dix (9,7%). Parmi les migrants de la période 1980-1989, cette proportion est de 12,5% et parmi la cohorte des émigrés 1975-79, cette proportion est de 20%. Pour les divorcés d'âges égaux ou supérieurs à 30 ans, l'essentiel se concentre à 30-39 ans (45,2%).

Pour les émigrés durant la décennie 90, cette proportion est de 66,7%, contre 56,3% pour la cohorte migratoire 1980-89 et seulement 20% pour la cohorte migratoire 1975-1979.

Tableau 4.6 : Etat matrimonial selon l'âge actuel et la période de la première émigration (en %)

Etat matrimonial	Classes d'âge	Période migratoire					Total
		1960-69	1970-74	1975-79	1980-89	1990 et au delà	
Célibataires	de 30 ans	-	-	30,0	35,9	57,8	46,5
	30 ans et +	100,0	100,0	70,0	64,1	42,2	53,5
Fiancé	- de 30 ans	-	-	-	-	40,0	22,2
	30 ans et +	-	-	-	100,0	60,0	77,8
Marié	- de 30 ans	-	-	0,9	5,2	14,1	3,4
	30 ans et +	100,0	100,0	99,1	94,8	85,9	96,6
Veuf	- de 30 ans	-	-	-	-	-	-
	30 ans et +	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Divorcé	- de 30 ans	-	-	20,0	12,5	-	9,7
	30 ans et +	-	-	80,0	87,5	100,0	90,3

4.3. TAILLE DU MENAGE DES MIGRANTS

La taille des ménages migrants semble avoir été élevée au moment de l'émigration avec 7,2 personnes en moyenne. Cette taille a évolué à l'étranger pour se situer à 4,0 personnes. La partie du ménage migrant restée au Maroc se situe en moyenne à 2,3 personnes. La taille actuelle du ménage migrant évolue avec l'ancienneté dans la migration, les ménages migrants ayant une ancienneté inférieure à 5 années ont des tailles qui varient de 1 à 3 personnes à hauteur de 85%.

Une structure de répartition comparable se retrouve au niveau des migrants dont l'ancienneté est de 5 à 9 années.

Pour les migrants ayant une ancienneté supérieure à 15 ans, la taille des ménages a tendance à augmenter avec près de 4 migrants sur 10 qui relèvent de la classe de 4-6 personnes, et 14,8% qui relèvent de la classe de 7 à 9 personnes. Les migrants appartenant à un ménage de plus de 9 personnes sont rares et n'apparaissent qu'au delà de 20 années d'ancienneté migratoire.

Il faut toutefois souligner que la classe des ménages dont la taille varie de 4 à 6 personnes avec une ancienneté de 25 années ou plus est prédominante dans l'ensemble (16,4%), suivie de la classe des tailles 1 à 3 personnes (11,2%). Près d'un migrant sur dix (9,4%) appartenant à cette classe d'ancienneté a une taille allant de 7 à 9 personnes. Il convient de souligner le double effet de l'âge et de l'ancienneté migratoire dans l'évolution de la taille des ménages migrants.

Tableau 4.7 : Taille actuelle du ménage et ancienneté migratoire

Ancienneté dans l'immigration	Taille actuelle du ménage				Total
	1-3 personnes	4-6 personnes	7-9 personnes	10 personnes et plus	
< 5 ans	84,8	15,2	-	-	100,0
	3,2	0,6	-	-	3,8
5-9 ans	78,3	20,5	1,2	-	100,0
	15,7	4,1	0,2	-	20,0
10-14 ans	58,8	35,0	5,6	0,6	100,0
	7,7	4,6	0,7	0,1	13,1
15-19 ans	48,1	37,0	14,8	-	100,0
	5,3	4,1	1,6	-	11,1
20-24 ans	31,8	38,3	27,9	1,9	100,0
	4,0	4,8	3,5	0,2	12,7
25 et +	28,5	41,8	23,8	5,9	100,0
	11,2	16,4	9,4	2,3	39,3
TOTAL	47,2	34,7	15,5	2,6	100,0
	47,2	34,7	15,5	2,6	100,0

4.4. ENFANTS A CHARGE

4.4.1. Enfants à charge au moment de l'émigration et actuellement

La charge familiale n'est pas un facteur d'incitation à l'émigration : en effet, au moment de la première émigration, 73% des migrants enquêtés n'avaient aucun enfant à charge. Cette proportion se situe actuellement à 39,0% à l'étranger, et à 74,8% au Maroc. A la première émigration, seuls 27% des émigrés avaient des enfants à charge. Les familles nombreuses (plus de 5 enfants) n'y représentaient guère plus de 3,6% parmi les migrants enquêtés. Cette proportion se situe actuellement à 8,8% à l'étranger et à 5,5% au Maroc.

Tableau 4.8 : Nombre d'enfants à charge au moment de l'émigration et actuellement (en %)

Nombre d'enfants à charge	Au moment de la 1ère migration	Actuellement	
		A l'étranger	Au Maroc
0	73,0	39,0	74,8
1	5,3	10,7	5,6
2	6,6	11,5	4,8
3	5,5	10,5	3,5
4	3,9	11,5	3,0
5	2,1	8,0	2,8
6 et +	3,6	8,8	5,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

4.4.2. Enfants à charge et taille du ménage

La comparaison du nombre d'enfants à charge à la taille des ménages est intéressante à examiner. A l'étranger, les enfants à charge des ménages sont généralement les leurs. Près de quatre ménages sur dix n'ont pas d'enfants à charge à l'étranger. Parmi ceux-là, certains ménages abritent des personnes autres que les enfants (4,8%) ; mais cette proportion a tendance à s'estomper au fur et à mesure que s'élève la taille du ménage ; les enfants se substituent aux autres membres du ménage, au fur et à mesure que la taille augmente. Une lecture diagonale du tableau ci-après laisse apparaître la forte relation qui existe entre la taille du ménage et le nombre d'enfants à charge.

Les proportions des ménages ayant respectivement 1, 2, 3, 4 ou 5 enfants à charge oscillent généralement autour d'un ménage sur dix. Les ménages ayant plus de 5 enfants à charge représentent une proportion assez élevée (8,8%).

Tableau 4.9 : Nombre d'enfants à charge et taille des ménages actuellement à l'étranger (%)

Taille des ménages à l'étranger	Pas d'enfants à charge à l'étranger	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	5 enfants à charge	6 enfants à charge	7 et +	Total
1	26,0	0,4	0,2	0,3	0,2	0,1	-	0,1	27,2
2	8,3	0,8	0,1	-	-	-	-	-	9,2
3	1,8	8,0	0,9	-	-	-	-	-	10,7
4	0,9	0,8	9,0	0,4	-	0,1	-	-	11,2
5	0,3	0,2	0,7	9,1	0,2	0,2	-	0,2	10,9
6	0,6	0,1	0,4	0,1	10,7	0,5	0,2	-	12,5
7 et +	1,2	0,4	0,2	0,5	0,4	7,2	4,5	2,1	18,3
TOTAL	39,0	10,7	11,5	10,5	11,5	8,0	4,8	4,0	100,0

4.4.3. Enfants à charge actuellement à l'étranger selon l'ancienneté dans la migration

Parmi les migrants ayant une ancienneté migratoire inférieure à 5 années, près de huit migrants sur 10 (78,3%) n'ont pas d'enfants à charge à l'étranger. Cette proportion tend à baisser au fur et à mesure de l'ancienneté migratoire, avec toutefois près de 3 migrants sur dix qui restent sans enfants à charge même après vingt années d'ancienneté migratoire. La proportion des migrants ayant un enfant à charge ne change pas beaucoup selon l'ancienneté migratoire avec des proportions allant de 10,9% pour les migrants récents (-5 ans) à 18,1% pour les migrants ayant une ancienneté de 10 à 14 ans, et 4,5% pour les migrants d'ancienneté variant de 20 à 24 ans.

Les proportions de migrants ayant 2 enfants à charge à l'étranger se concentrent au niveau des anciennetés migratoires allant de 10 à 19 ans, avec près d'un migrant sur cinq qui se trouve dans ce cas.

Au delà de 2 enfants à charge à l'étranger, les proportions des migrants récents ont tendance à baisser. C'est les migrants très anciens (au delà de 20 ans) qui se caractérisent par des proportions élevées. En effet, on notera que près de la moitié (47%) des migrants d'ancienneté migratoire supérieure à 25 ans ont à leur charge 4 enfants et plus.

4.4.4. Enfants à charge au Maroc et ancienneté dans la migration

Plus des deux tiers (67,4%) des migrants récents (moins de 5 années d'ancienneté migratoire) n'ont aucun enfant à charge au Maroc. Cette proportion se situe au niveau des trois-quarts pour toutes les autres anciennetés ; ce qui signifie que la proportion des migrants ayant émigré sans avoir d'enfants à charge (célibataires ou mariés sans enfants) a légèrement augmenté avec l'ancienneté migratoire.

Les migrants ont procédé au regroupement familial après quelques années de migration ; ce qui est confirmé par les migrants ayant un enfant à charge au Maroc, dont la proportion diminue avec l'ancienneté migratoire. La même tendance se confirme au niveau des migrants ayant deux enfants ou plus à charge au Maroc, dans la mesure où leur proportion diminue avec l'ancienneté migratoire.

Les trois-quarts des migrants n'ont pas d'enfants à charge au Maroc; cette proportion augmente avec l'ancienneté dans la migration. Les migrants, une fois stabilisés dans le pays d'accueil, se marient, s'installent et amènent leurs enfants pour vivre avec eux.

Tableau 4.11 : Nombre d'enfants à charge au Maroc actuellement selon l'ancienneté dans la migration

Nombre d'enfants à charge au Maroc	Ancienneté dans la migration						Total
	< 5 ans	5-9	10-14	15-19	20-24	25 et +	
0	67,4	74,6	75,0	73,3	76,0	75,1	74,6
1	13,0	9,8	4,4	3,0	3,2	4,2	5,4
2	2,2	6,1	5,6	3,7	5,8	4,0	4,8
3	6,5	2,0	3,1	5,2	2,6	3,8	3,5
4	2,2	3,3	4,4	5,2	1,9	2,5	3,1
5	5,6	1,2	3,8	3,7	3,2	3,1	3,0
6	4,3	1,2	1,9	-	3,2	3,8	2,5
7	-	0,8	1,3	3,0	2,6	1,0	1,4
8	-	0,8	-	1,5	0,6	0,6	0,7
9	-	-	-	0,7	0,6	0,8	0,5
10	-	-	0,6	0,7	-	1,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.5. EVOLUTION DU NIVEAU DE SCOLARITE

4.5.1. Niveau de scolarité à l'émigration et actuellement : malgres apports de l'émigration

Les migrants demeurent analphabètes dans une proportion d'un cinquième, comme ils l'étaient au moment de l'émigration. Les parts relatives de ceux qui ont atteint un niveau d'enseignement coranique, primaire et secondaire sont restées presque inchangées ; seule la proportion qui a accédé à l'enseignement supérieur a connu une augmentation appréciable. Cette dernière reflète, dans une certaine mesure, la fuite des cerveaux qui a augmenté de façon considérable au

cours des décennies 80 et 90, et les étudiants qui se sont installés en pays d'immigration à l'issue de leurs études.

Tableau 4.12 : Niveau de scolarité des migrants au moment de l'émigration et actuellement (en %)

Niveau	Au moment à la 1ère émigration	Actuellement
Nul (Analphabète)	22,2	20,3
Coranique	14,2	13,5
Primaire	27,4	25,6
Secondaire	28,3	27,4
Supérieur	7,9	13,2
TOTAL	100,0	100,0

4.5.2. Evolution du niveau de scolarité des migrants à leur 1ère émigration : amélioration

L'examen du niveau de scolarité du chef du ménage au moment de sa première émigration laisse apparaître un important recul des émigrés analphabètes. Si ces derniers représentaient près de la moitié des migrants avant les années 60, ils n'en représentent plus qu'un migrant sur cinq durant la seconde moitié de la décennie 70 ; au delà cette proportion se situe autour d'un migrant sur dix. Le niveau coranique qui concernait trois migrants sur dix avant les années 60 suit la même tendance en passant à un migrant sur dix durant la décennie 80 et seulement un migrant sur vingt depuis 1990. Les migrants ayant suivi la scolarité primaire, qui représentaient 15,4% avant 1960, ont vu leur poids augmenter au fil des années pour atteindre 37,6% au cours de la seconde moitié de la décennie 70, pour ensuite baisser dans les années 80 et 90. Ces baisses se sont faites au profit des niveaux d'enseignement plus élevés.

Le niveau secondaire n'a cessé en effet, d'augmenter, passant de moins de 8% avant 1960 à 44% dans les années 90. Le niveau du supérieur a commencé à se manifester à la seconde moitié de la décennie 70 avec 2,4% pour augmenter très fortement et passer à près de 16% au cours des deux décennies suivantes.

Il convient de souligner que la fermeture des frontières à l'immigration intervenue dès 1974, a eu des effets sélectifs et a permis de changer le profil du migrant, analphabète vers un migrant scolarisé et souvent ayant bénéficié d'une formation professionnelle, voire supérieure (ingénieurs, médecins, ...) comme il ressort du tableau ci-après :

Tableau 4.13 : Evolution du niveau de scolarité des migrants selon la période migratoire

Année de la première émigration		Niveau de scolarité du migrant au moment de la 1ère émigration					Total
		Nul	Coranique	Primaire	Secondaire	Supérieur	
< 1960	% Ligne	46,2	30,8	15,4	7,7		100,0
	% du Total	0,5	0,3	0,2	0,1	-	1,1
1960-1969	% Ligne	37,0	23,5	21,0	17,5	1,0	100,0
	% du Total	6,1	3,9	3,4	2,9	0,2	16,4
1970-1974	% Ligne	31,9	17,5	29,4	20,2	0,9	100,0
	% du Total	8,5	4,7	7,9	5,4	0,2	26,7
1975-1979	% Ligne	19,2	16,8	37,6	24,0	2,4	100,0
	% du Total	2,0	1,7	3,9	2,5	0,2	10,2
1980-1989	% Ligne	12,0	10,2	27,2	34,7	15,9	100,0
	% du Total	3,3	2,8	7,5	9,5	4,3	18,2
1990 et +	% Ligne	9,9	5,0	25,2	44,1	15,8	100,0
	% du Total	1,8	0,9	4,6	8,0	2,9	100,0
Total	% Ligne	22,1	14,3	27,4	28,4	7,9	100,0
	% du Total	22,1	14,3	27,4	28,4	7,9	100,0

4.6. COUVERTURE SOCIALE

A l'étranger, la quasi-totalité des migrants enquêtés déclarent bénéficier –ainsi que leurs ménages– d'une couverture sociale. Seul un migrant sur vingt n'en bénéficie pas.

Près des deux tiers des migrants bénéficiaires d'une couverture sociale à l'étranger, en bénéficient également au Maroc.

4.6.1. Allocations familiales

Près de deux migrants sur trois bénéficient des allocations familiales à l'étranger. Au Maroc, moins d'un migrant sur dix perçoit des allocations familiales ; il s'agit d'une bonne partie des migrants réinstallés au Maroc et / ou vivant à cheval entre le Maroc et le pays d'accueil, ou de migrants dont les enfants ont dépassé l'âge auquel ils ont droit aux allocations familiales.

4.6.2. Assurance maladie

L'écart est très grand entre la proportion des migrants assurés contre les maladies à l'étranger (96,3%) et ceux qui le sont au Maroc (32,7%). Les autres types d'assurances n'intéressent que de faibles proportions de migrants, tant à l'étranger qu'au Maroc, à l'exception de l'assurance - vie qui concerne les deux tiers des migrants à l'étranger et le quart au Maroc.

Mondial Assistance concerne deux migrants sur trois, tant à l'étranger qu'au Maroc. L'assurance pour le rapatriement du corps intéresse un peu plus de la moitié des migrants à l'étranger et un peu plus du quart de ceux qui, se sont installés au Maroc.

4.6.3. Retraites

Neuf migrants sur dix bénéficient d'un système de retraite à l'étranger ; et le tiers en bénéficie au Maroc. Une partie non négligeable des migrants bénéficient d'un système de retraite dont la validité au pays d'accueil s'étend également au pays d'origine.

En somme, la couverture sociale et la retraite, obligatoires à l'étranger pour les migrants actifs, y sont quasiment généralisées. Pour les autres types d'assurances, il existe d'importantes différences entre l'étranger et le Maroc, comme il ressort du tableau récapitulatif ci-après :

Tableau 4.14 : Proportions de migrants bénéficiant d'une couverture sociale (%)

Nature	A l'étranger	Au Maroc
Couverture sociale	95,6	64,2
Allocations familiales	64,6	8,2
Assurance maladie	96,3	32,7
Autres Assurances à l'étranger	7,0	1,6
Assurance vie	66,3	25,5
Mondial Assistance	65,9	66,6
Rapatriement du corps	56,3	27,5
Système de retraite	90,2	33,4

4.7. CONCLUSION

L'âge actuel moyen des migrants est de 44,2 ans alors que leur âge moyen au moment de la 1ère émigration était de 24,8 ans. Les ménages des migrants, d'une taille moyenne de 7 personnes au moment de l'émigration, se trouvent partagés avec une taille moyenne de 4 personnes à l'étranger et une taille moyenne de 2,3 personnes du ménage restées au Maroc. Ce qui signifie une réduction de la taille totale des ménages migrants de l'ordre de 10%.

Quoique la taille totale des ménages migrants a diminué, leurs charges sociales semblent avoir augmenté dans la mesure où le nombre d'enfants qui étaient à charge au moment de la 1ère émigration, qui était de 0,86 enfants par migrant, s'est élevé pour atteindre 2,1 enfants à charge à l'étranger, auxquels il faut ajouter la moyenne de 0,9 enfants à charge restés au Maroc.

Le niveau éducatif des chefs de ménages migrants ne s'est pas amélioré fondamentalement en pays d'immigration, sauf pour l'enseignement supérieur.

Par contre, il s'est élevé régulièrement au cours des quatre dernières décennies pour les émigrants, au moment du départ à l'étranger.

La couverture sociale semble se généraliser à l'ensemble des migrants à l'étranger et intéresse près de 2 migrants sur 3 au Maroc.

CHAPITRE 5

LES CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES DES MIGRANTS

Les caractéristiques économiques des migrants enquêtés concernent la régularité dans le travail, le secteur d'activité, le niveau de formation professionnelle, le degré de qualification dans la fonction et la situation dans la profession.

1°/ Elles sont saisies au moment de l'émigration et actuellement, ce qui permet de faire des comparaisons et d'apprécier l'effet de l'émigration sur les caractéristiques professionnelles des migrants.

2°/ Elles sont saisies au moment de l'émigration pour les vagues successives d'émigrants, ce qui permet de suivre leur évolution.

5.1. LES CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES DES MIGRANTS ET L'EFFET DE LA MIGRATION

5.1.1. La régularité dans le travail

La régularité dans le travail a beaucoup évolué avec l'émigration. Au moment du départ, les émigrants se répartissaient en trois blocs : 38,3% étaient des travailleurs permanents, 20,4% saisonniers ou à temps partiel et 41,3% inactifs (24,6%) ou chômeurs (16,7%).

Actuellement, la structure est complètement différente : les permanents ont presque doublé (72,7%), puisant dans la catégorie des saisonniers et à temps partiel qui a baissé de moitié (9,6%), et encore plus dans les inactifs (11,5%) et les chômeurs (6,2%). Il faudrait noter que les inactifs, qui étaient constitués d'étudiants et de femmes au foyer au moment de l'émigration, sont maintenant surtout des retraités (9,1% des 11,5%).

Tableau 5.1 : Régularité dans le travail, au moment de l'émigration et actuellement (%)

	Au moment de la 1ère émigration	Actuellement
Permanent	38,3	72,7
Saisonnier	12,7	4,7
Temps partiel	7,7	4,9
Chômeur	16,7	6,2
Inactif (dont retraités)	24,6 (0,0)	11,5 (9,1)
Total	100,0	100,0

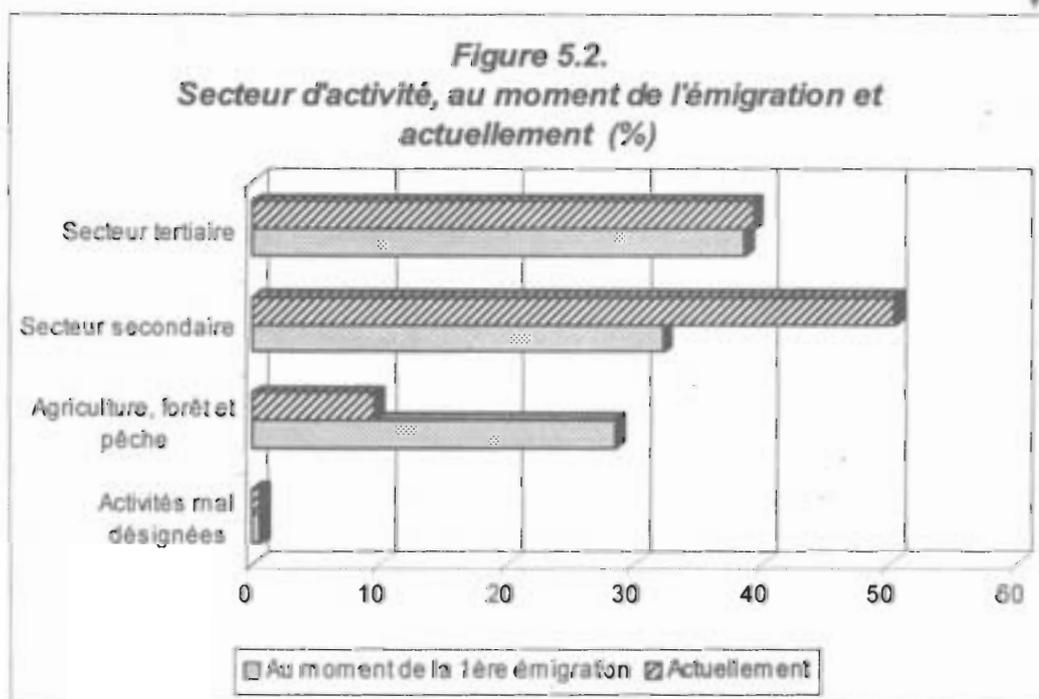
5.1.2. Le secteur d'activité

La répartition sectorielle des migrants occupés est relativement équilibrée au moment de l'émigration avec 28,5% dans le secteur primaire, 32,2% dans le secondaire et 38,6% dans le tertiaire.

Actuellement, après émigration, la structure est complètement différente : le primaire baisse des deux tiers (passant de 28,5% à 9,6%), au profit du secondaire qui augmente de moitié pour atteindre 50,4% (dont 35,9% pour l'industrie de transformation qui voit sa part doubler) ; le tertiaire est resté pratiquement stable (39,3% contre 38,6%).

Tableau 5.2 : Secteur d'activité, au moment de l'émigration et actuellement (%)

Secteurs	Au moment de la 1ère émigration	Actuellement
Agriculture, forêt et pêche	28,5	9,6
Mines et énergie	1,8	1,5
Industrie de transformation	18,1	35,9
Bâtiment et travaux publics	12,3	13,0
Secteur secondaire	32,2	50,4
Commerce	16,4	11,1
Transports et communications	2,4	5,9
Hébergement et restauration	4,2	7,0
Autres services	15,6	15,3
Secteur tertiaire	38,6	39,3
Activités mal désignées	0,7	0,7
Total	100,0	100,0

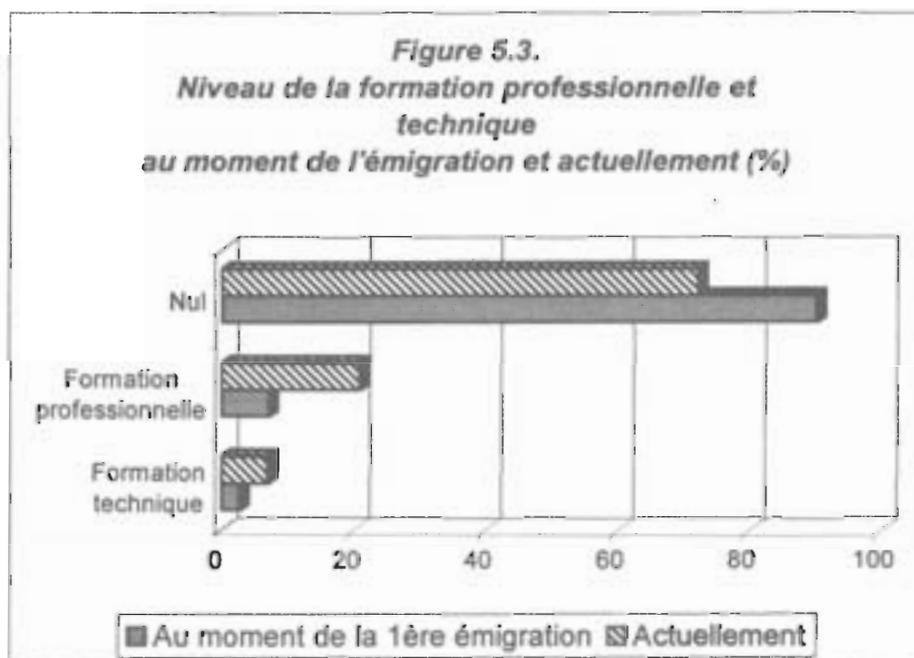


5.1.3. Le niveau de formation professionnelle / technique

Les niveaux de formation professionnelle et technique sont très faibles au moment de l'émigration, puisque moins de 10% des émigrants ont reçu ce type de formation. L'émigration a amélioré le niveau de formation professionnelle ou technique, bien que ceux qui sont toujours sans formation continuent de représenter 72,2% des migrants. Les migrants qui ont une formation professionnelle sont passés de 7,1% à 20,9% ; et ceux qui ont une formation technique, sont passés de 2,7% à 6,9%.

Tableau 5.3 : Niveau de formation professionnelle et technique, au moment de l'émigration et actuellement (%)

Niveau	Au moment de la 1ère émigration	Actuellement
Nul	90,2	72,2
Formation professionnelle	7,1	20,9
Formation technique	2,7	6,9
Total	100,0	100,0



5.1.4. Le degré de qualification dans la fonction

Le degré de qualification dans la fonction connaît une évolution importante avec l'émigration : forte baisse des sans-qualification (de 41,8% à 17,2%) au profit qualifications élevées : ouvriers qualifiés (qui passent de 2,8% à 17%), techniciens (de 2,1% à 4,6%), agents de maîtrise (de 0,6% à 4%) et cadres (de 1,3% à 5,1%). Les ouvriers spécialisés augmentent faiblement, passant de 35,5% au moment de l'émigration à 38,9% actuellement.

Tableau 5.4 : Degré de qualification dans la fonction, au moment de l'émigration et actuellement (%)

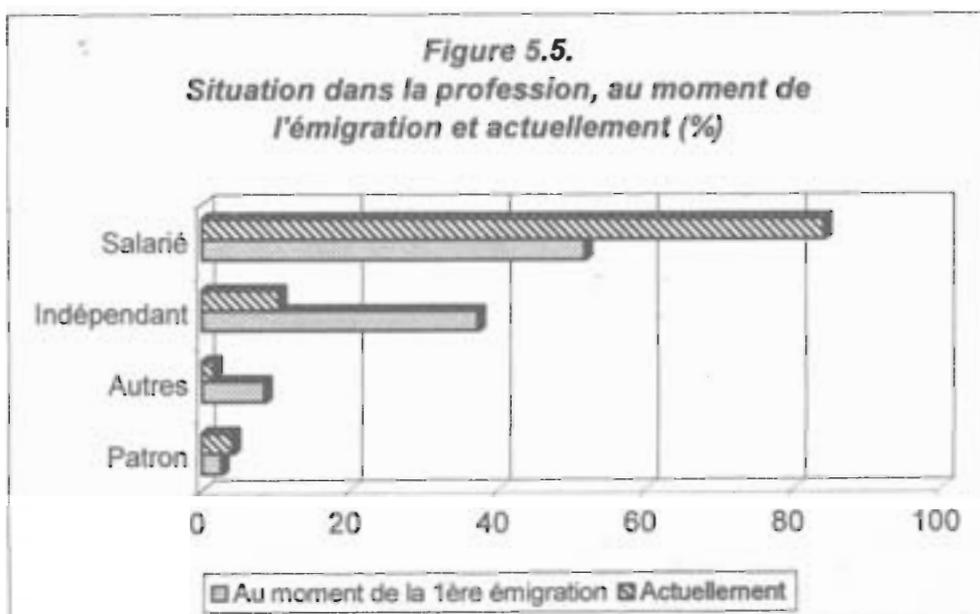
Degré de qualification	Au moment de la 1ère émigration	Actuellement
Sans qualification	41,8	17,2
Ouvrier spécialisé	35,5	38,9
Ouvrier qualifié	2,8	17,0
Technicien	2,1	4,6
Agent de maîtrise	0,6	4,0
Cadre	1,3	5,1
Autre (chômeur, inactif...)	15,9	13,2
Total	100,0	100,0

5.1.5. La situation dans la profession

La situation dans la profession change avec l'émigration : les salariés, qui constituent la majorité des actifs occupés, confortent leur position (de 51,8% à 84,1%). Les patrons également (de 2,6% à 4,1%). Ce sont les indépendants qui baissent fortement avec l'émigration (de 37,2% à 10,4%), devenant principalement des salariés.

Tableau 5.5 : Situation dans la profession, au moment de l'émigration et actuellement (%)

	Au moment de la 1ère émigration	Actuellement
Patron	2,6	4,1
Indépendant	37,2	10,4
Salarié	51,8	84,1
Autres	8,4	1,4
Total	100,0	100,0



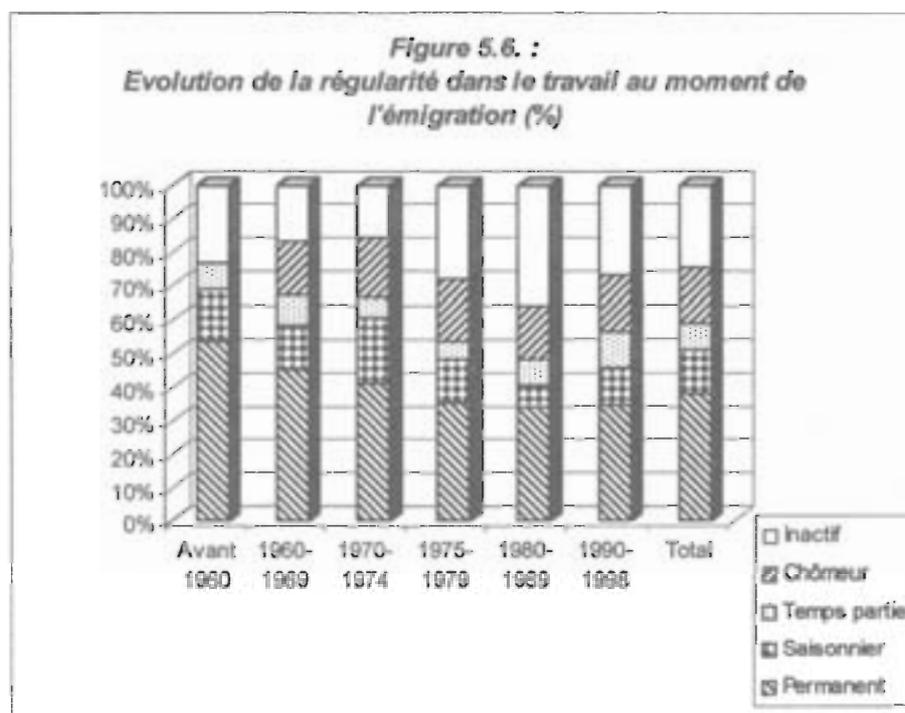
Ainsi, la migration change les caractéristiques professionnelles des migrants. Mais comment évoluent ces caractéristiques chez les candidats à l'émigration, chez les émigrants à la veille de leur départ à l'étranger ?

5.2. EVOLUTION DES CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES DES EMIGRANTS

Les caractéristiques professionnelles des émigrants ont changé au cours des quatre dernières décennies.

5.2.1. Evolution de la régularité dans le travail

La régularité dans le travail à la veille de l'émigration a évolué de façon significative. Ainsi, si près de 54% des émigrants qui sont partis à l'étranger avant 1960, avaient un travail permanent au Maroc, cette proportion a baissé régulièrement par la suite pour n'être plus que de 34 à 35% depuis le milieu des années 70. La catégorie des travailleurs saisonniers a aussi quelque peu baissé.

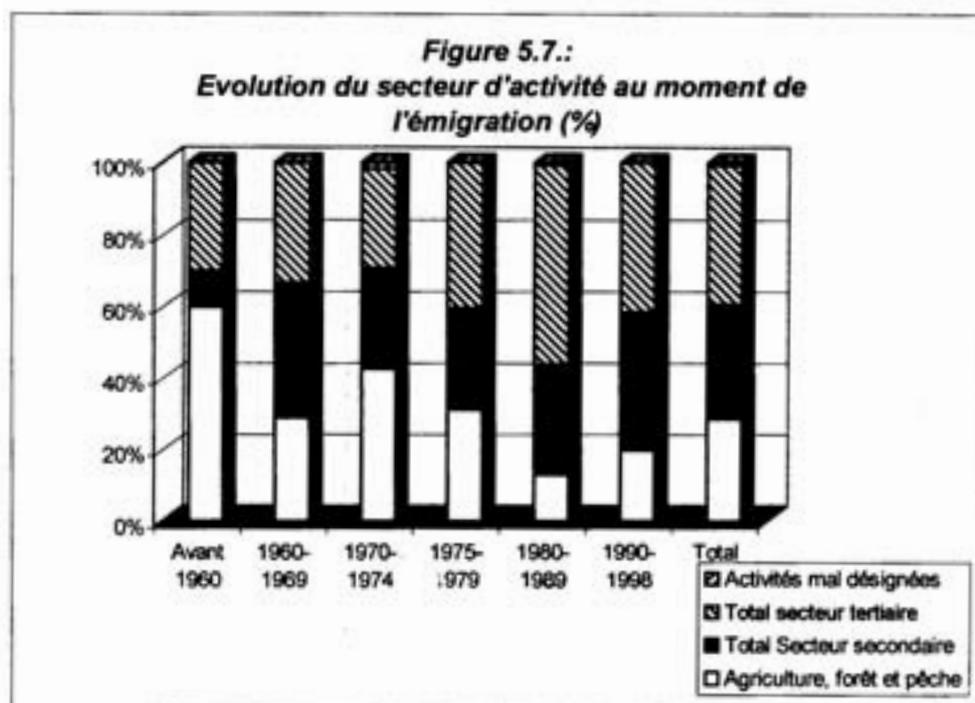


5.2.2. Evolution du secteur d'activité

La répartition sectorielle, à la veille de l'émigration, des migrants occupés a beaucoup évolué durant les quatre dernières décennies. Le secteur primaire (principalement l'agriculture), qui employait 60% des émigrants au moment de leur départ à l'étranger avant 1960, n'en occupe plus que près de 20% dans les années 90.

Cette baisse a profité, d'abord au secteur secondaire dont la part est passée de 10 à près de 39% pendant la même période, et dans une moindre mesure, au secteur tertiaire dont la part est passée de 30 à plus de 41% (tableau et figure 5.7.).

Cette évolution reflète les changements qu'a connus la population marocaine durant la même période, notamment l'urbanisation et le passage de la population active du secteur primaire vers les secteurs secondaire et tertiaire. Il reste cependant que les changements affectant la population émigrante vont au delà de



Il apparaît que les deux structures ne sont pas très différentes en début de période (vers 1960) : le secteur primaire occupe la 1^{ère} place (60% pour les émigrants contre 62,3% pour la population active totale, suivi du secteur tertiaire, puis du secteur secondaire. Il faudrait noter cependant que le secteur tertiaire est mieux représenté chez les émigrants (respectivement 30 et 21,6%).

En fin de période (milieu années 90), les deux structures sont très différentes. Chez les émigrants, les activités tertiaires arrivent en 1^{ère} position (41,4%), suivies par les activités secondaires (38,8%), puis les activités primaires (19,8%). L'ordre dans la population active occupée totale est : primaire (40%), tertiaire (36,6%) et secondaire (23,3%). Ainsi les travailleurs du secteur secondaire sont surreprésentés chez les émigrants (38,8% contre 23,3%) et ceux du secteur tertiaire le sont légèrement (41,4% contre 36,6%). Par contre les travailleurs du secteur primaire sont très sous-représentés (19,8% contre 40%). En d'autres termes, les travailleurs du secteur secondaire ont de plus en plus tendance à émigrer, et ceux

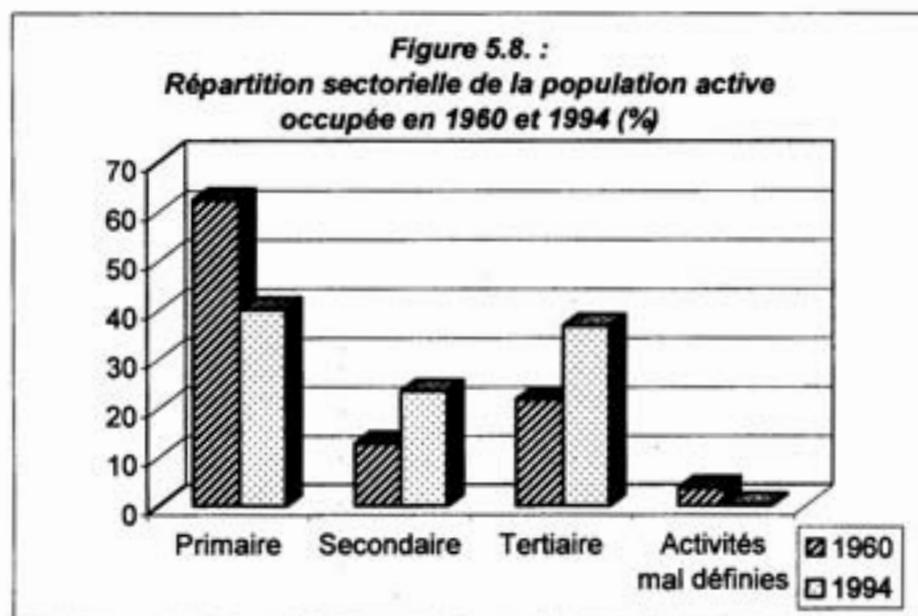
du secteur primaire, de moins en moins.

Tableau 5.8 : Répartition sectorielle de la population active occupée en 1960 et 1994 (%)

Secteur	1960 (1)	1994
Primaire	62,3	40,0
Secondaire	12,6	23,3
Tertiaire	21,6	36,6
Activités mal définies	3,5	0,1
Total	100,0	100,0

Source : Ministère du Plan ou de la Population, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1960 et 1994.

Note : (1) Les données de 1960, qui donnent la répartition de la population active, ont été ajustées pour obtenir la répartition de la population active occupée.



5.2.3. Evolution du niveau de formation professionnelle et technique

Si en moyenne moins de 10% des migrants ont reçu une formation professionnelle ou technique avant l'émigration, cette proportion a augmenté significativement au cours des quatre dernières décennies. Ainsi est-elle passée de 0% avant 1960, à 8,8% dans la seconde moitié des années 70, pour pratiquement doubler et atteindre 16,7% dans les années 90.

La formation professionnelle a plus augmenté que la formation technique (respectivement 13,1% et 3,6% dans les années 90). Ces augmentations sont le reflet de la progression de la formation professionnelle et de l'enseignement technique au Maroc, mais aussi de la sélection qu'opère l'émigration.

Tableau 5.9 : Evolution du niveau de formation professionnelle et technique au moment de l'émigration (%)

Période d'émigration Niveau	Avant 1960	1960- 1969	1970- 1974	1975- 1979	1980- 1989	1990- 1998	Total
Nul	100,0	94,5	94,8	91,2	86,8	83,3	90,2
Formation Professionnelle	0,0	4,0	3,7	8,0	8,4	13,1	7,1
Formation technique	0,0	1,5	1,5	0,8	4,8	3,6	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Figure 5.9 :
Evolution du niveau de formation professionnelle et technique au moment de l'émigration (%)

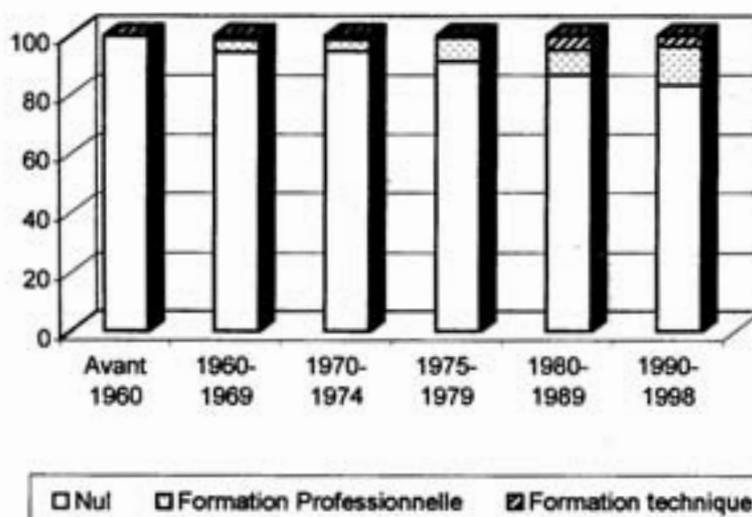
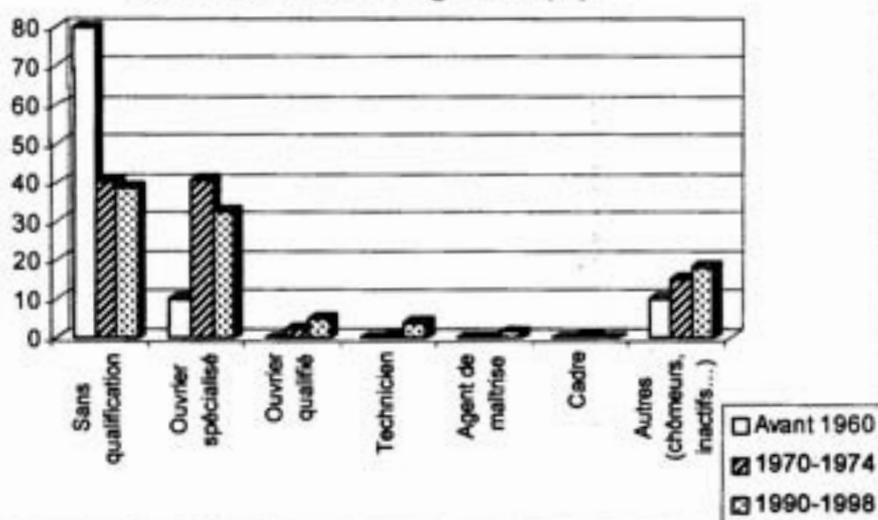


Figure 5.10. :
Evolution du degré de qualification dans la fonction
au moment de l'émigration (%)



5.2.5. Evolution de la situation dans la profession

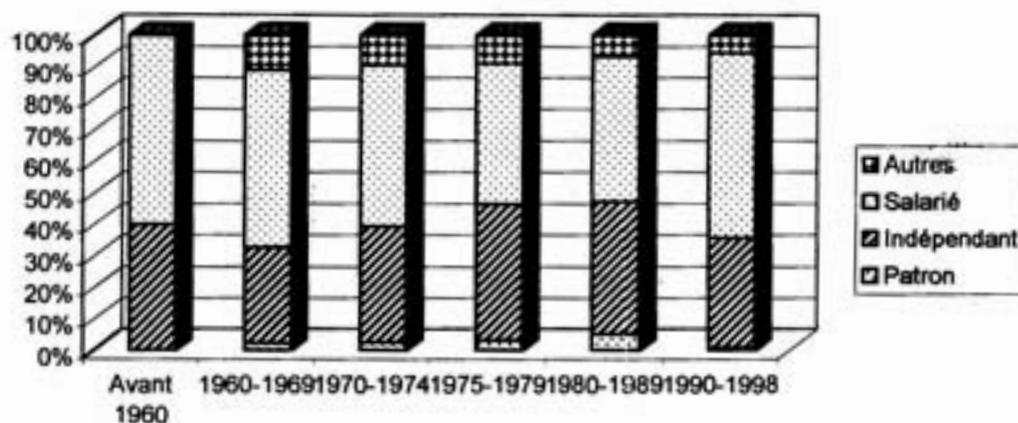
La situation dans la profession des émigrants, à la veille de leur départ à l'étranger, est constituée en moyenne principalement par des salariés (51,8%) et des indépendants (37,2%), les patrons ne représentant que 2,6%.

Malgré des variations assez importantes en cours de période, on tend à retrouver en fin de période la structure qui prévalait au début. Ainsi la structure selon la situation dans la profession des émigrants, a peu changé.

Tableau 5.11 : Evolution de la situation dans la profession au moment de l'émigration (%)

Période d'émigration Situation	Avant 1960	1960- 1969	1970- 1974	1975- 1979	1980- 1989	1990- 1998	Total
Patron	0,0	2,2	2,3	3,0	5,0	0,8	2,6
Indépendant	40,0	30,4	37,0	43,3	42,2	34,9	37,2
Salarié	60,0	56,3	51,1	44,8	46,0	58,7	51,8
Autres	0,0	11,1	9,6	8,9	6,8	5,6	8,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Figure 5.11 :
Evolution de la situation dans la profession au moment de l'émigration (%)



5.3. CONCLUSION

Nous avons essayé dans ce chapitre de suivre l'évolution des caractéristiques professionnelles des migrants de deux façons. D'une part, en la saisissant à deux moments : au moment du départ à l'étranger et actuellement, ce qui permet de voir l'effet de la migration. Il apparaît que celle-ci modifie les caractéristiques professionnelles des migrants, et généralement les améliore. Il en est ainsi de la régularité dans le travail, du niveau de formation professionnelle et technique et du degré de qualification dans la fonction. Deux autres effets sont discutables : le changement du secteur d'activité (le passage de l'agriculture à l'industrie) et de la situation dans la profession (la transformation de travailleurs indépendants en salariés).

D'autre part, en suivant l'évolution des caractéristiques professionnelles des émigrants au moment du départ, au cours des quatre dernières décennies. Le profil professionnel des émigrants change : baisse de la part de ceux qui travaillent (surtout les travailleurs permanents) et augmentation de celle des chômeurs et des inactifs; forte baisse de la part de ceux qui travaillent dans l'agriculture au profit de ceux du secteur secondaire (industrie) et, dans une moindre mesure, du secteur tertiaire; augmentation du niveau de formation professionnelle et technique et du degré de qualification dans la fonction. Ainsi, l'émigration opère une sélection -surtout depuis le milieu des années 70- en faveur des travailleurs qualifiés et des cadres de l'industrie et des services.

CHAPITRE 6

ATTITUDES ET OPINIONS

6.1. MISE EN PERSPECTIVE

L'image majeure qui se dégage des données de l'enquête à propos du profil des MRE est celle d'une population dont les caractéristiques diffèrent du migrant classique, marginal décrit au début du siècle aux Etats-Unis ou dans les années 1960-1970 en Europe.

La population enquêtée ne manifeste pas les symptômes classiques du migrant, à savoir la marginalité, l'enfermement communautaire et la ghettoïsation ethnique

L'objet du présent chapitre est d'analyser et d'interpréter les données dans une perspective sociologique et psychosociologique.

Ce chapitre vise à répondre notamment aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure les Marocains résidant à l'étranger sont-ils satisfaits ou insatisfaits :
 - a- Des résultats de leur projet migratoire en général ?
 - b- Des résultats de leurs enfants dans le domaine de la scolarité, de l'emploi, et de la connaissance de l'arabe, en particulier ?
2. Quelle perception ont-ils de l'impact de la migration sur leur mode de vie, leur niveau de vie (en particulier en pays d'immigration) et la sociabilité (sociabilité interne et externe ...) ?
3. Quelle perception ont-ils de leur statut (perception du degré d'intégration) dans la société du pays d'immigration ?

L'objectif est de dégager des tendances, formuler et discuter des hypothèses de recherche. L'esquisse d'un cadre théorique et conceptuel développée ci-après va servir de toile de fond pour interpréter aussi bien les résultats présentés dans ce chapitre que ceux présentés dans le chapitre suivant.

6.2. CARACTERES DE LA SITUATION MIGRATOIRE : ECLAIRAGES THEORIQUES

L'élaboration d'une toile de fond théorique et conceptuelle est nécessaire pour l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête « migration internationale ». Ce paragraphe n'en constitue qu'une ébauche. Cette esquisse d'une grille d'interprétation sera complétée, de manière ponctuelle, à l'occasion de la présentation et discussion des données concernant les thèmes objets des deux chapitres.

La migration constitue une transplantation culturelle brutale pour les migrants et leurs enfants, en particulier pour la catégorie de la première génération, et celle en provenance du milieu rural du Maroc des années 60-70, qui est plongée dans une *situation migratoire* qui ne manque pas d'influencer la vision du monde tant des migrants eux-mêmes que de leurs enfants .

Si la *première génération* reste attachée à des valeurs de la société d'origine, il n'en demeure pas moins que la culture et les valeurs de la société d'accueil influent aussi bien sur sa vision du monde que sur la perception qu'elle a de sa situation. L'aspiration majeure était et reste la réalisation des objectifs d'un projet initial, celui de l'amélioration de leur bien-être ou celui de leur famille. Avec le temps, le projet subit des modifications, et voilà qu'émergent la famille et les enfants dans le vécu du migrant et constituent une composante principale de la situation migratoire, engendrant ainsi des *défis* que doivent relever les migrants et les membres de leur famille, la société d'accueil et la société d'origine.

Si, sous l'effet de la politique migratoire, de la durée du séjour....les conditions de vie du migrant et de sa famille tendent à s'améliorer aussi bien en pays d'immigration et surtout au pays d'origine, la situation migratoire reste caractérisée par les constantes suivantes :

- La première et la deuxième générations doivent relever le défi (ou plutôt subir les effets) de la *distance sociale*, avec ses corrélats (étiquetage et stigmatisme), et de la *ségrégation* tant *sociale* que *spatiale* (quartier d'habitation). Sur cette toile de fond, le *processus d'acculturation ou d'enculturation* se fait sous la forme d'un échange culturel avec les membres de la société d'accueil sur une base inégalitaire.
- Les enfants, tiraillés entre deux cultures, la culture d'appartenance celle du pays d'origine, qui a du mal à transmettre son authenticité, et à former

des identités (personnalités) équilibrées en milieu d'immigration, et la culture de référence, celle du pays d'accueil, qui ne leur accorde qu'un statut social subordonné et marginal, doivent subir et assumer les conséquences de ces ruptures entre socialisation primaire et socialisation secondaire, d'un côté, et culture d'appartenance et culture de référence de l'autre. Cette situation vécue comme déchirure et conflit, que les enfants doivent résoudre, ne manquera pas de conditionner leur vision du monde. Les attitudes et le comportement des migrants et de leurs enfants qu'on voudrait dégager à partir des données issues de l'enquête migration internationale 98, constituent à notre sens une réponse à une telle situation.

Les attitudes et les attentes mises en évidence par les données issues de l'enquête, doivent être interprétées sur la base d'une toile de fond théorique et conceptuelle qui prend comme point focal la situation migratoire.

6.3. PROJETS MIGRATOIRES : REALISATION ET DEGRE DE SATISFACTION

La question de la satisfaction a été posée aux migrants à plusieurs reprises. De manière générale et, s'agissant aussi de la satisfaction dans le travail, les migrants affichent une attitude positive.

6.3.1. Réalisation des projets migratoires

A la question : "l'émigration vous a-t-elle permis de réaliser vos projets" (ce pourquoi vous êtes parti à l'étranger)?, les migrants ont donné les réponses qui apparaissent dans le tableau suivant :

Tableau 6.1 : degré de réalisation des projets migratoires (en %)

Non	En partie	L'essentiel	Tout	Total
7,4	25,4	49,7	17,5	100

Si 32,8% n'ont pas réalisé (7,4%) ou n'ont réalisé qu'en partie leur projet (25,4%), on constate que les 2/3 de la population enquêtée ont réalisé tout

(17,5%) ou l'essentiel, cette dernière modalité concerne à elle seule la moitié de la population enquêtée (49,7%).

Une différenciation selon le degré de qualification (voir tableau 6.2) fournit les résultats suivants : le pourcentage le plus élevé de ceux qui ont réalisé « tout » se trouve parmi la catégorie *cadres* (30,4%), suivie par la catégorie *ouvriers spécialisés* (20,8%) et *ouvriers qualifiés* (18,5%); le pourcentage le plus élevé de ceux qui ont réalisé *l'essentiel* se trouve parmi les *ouvriers qualifiés* (54,3%), les *agents de maîtrise* (53,5%) et les *ouvriers spécialisés* (50,7%). Si l'on regroupe les modalités *tout* et *l'essentiel*, on constate une tendance à la hausse du degré de satisfaction à mesure que le degré de qualification s'améliore.

Tableau 6.2 : Degré de réalisation des projets selon le degré de qualification

Degré de qualification	Degré de satisfaction (en %)				
	Non	En partie	L'essentiel	Tout	Total
Sans qualification	8,7	31,1	46,9	13,3	100
Ouvrier spécialisé	3,5	25,0	50,7	20,8	100
Ouvrier qualifié	7,1	20,1	54,3	18,5	100
Technicien	10,2	28,6	46,9	14,3	100
Agent de maîtrise	9,3	23,2	53,5	14,0	100
Cadre	10,7	21,4	37,5	30,4	100
Autres	6,6	18,1	53,6	21,7	100
Total en %	7,4	25,4	49,7	17,5	100

La différenciation selon l'âge du migrant au moment de l'enquête permet de faire le constat suivant :

Plus l'âge du migrant est élevé, plus le pourcentage de ceux qui déclarent avoir réalisé *l'essentiel* ou *tout* de leur projet s'élève (voir tableau 6.3)

Tableau 6.3 : Degré de réalisation des projets selon l'âge des MRE

Age	Degré de réalisation (%)				
	Non	En partie	L'essentiel	Tout	Total
15-19	50,0	50,0	-	-	100
20-29	11,6	35,0	41,7	11,7	100
30-39	10,2	31,8	45,3	12,7	100
40-49	5,0	25,1	51,2	18,7	100
50-59	5,9	19,1	52,3	22,7	100
Total	7,3	25,4	49,8	17,5	100

Le degré de satisfaction concernant la réalisation des projets du migrant est aussi fonction de la durée de la migration : *il s'élève avec la durée du séjour pour atteindre et même dépasser 75% pour les catégories 15-19ans et 20-24ans et plus pour les deux modalités : tout et l'essentiel ; alors que 74,4% des migrants ayant un séjour de moins de cinq ans déclarent ne pas avoir réalisé leur projet de migration (pour les deux modalités : non, en partie).*

Tableau 6.4 : Degré de réalisation des projets selon «durée de séjour» (en %)

Ancienneté dans l'immigration	Degré de réalisation				
	Non	En partie	L'essentiel	Tout	Total
Moins de 5 ans	24,5	48,9	22,2	4,4	100
5-9 ans	10,3	36,9	43,4	9,4	100
10-14 ans	8,8	27,5	50,6	13,1	100
15-19 ans	6,7	22,2	53,3	17,8	100
20-24 ans	3,9	19,5	51,3	25,3	100
25 ans et plus	4,8	19,6	53,9	21,7	100
Total	7,3	25,4	49,8	17,5	100

6.3.2. Satisfaction dans le travail

Une comparaison entre la situation au moment de la première émigration (c'est-à-dire à la veille de l'émigration) et la situation actuelle en pays d'immigration, montre que les migrants sont actuellement à 82,5% *très* ou *moyennement satisfaits* quant au travail, contre 33,1% au moment de la première émigration ; la proportion des *non-satisfaits* baisse de 26,2% à 3,1%..

Tableau 6.5 : Degré de satisfaction dans le travail

	Très satisfait	Moyennement satisfait	Non satisfait	Ne travaille pas	Total
1 ^{ère} émigration	3,8	29,3	26,2	40,7	100
Actuellement	50,3	32,2	3,1	14,4	100

6.4. PERCEPTION DES MRE DE LEUR STATUT DANS LA SOCIETE D'ACCUEIL

Il s'agit d'évaluer ici le degré d'intégration des MRE dans la société du pays d'immigration par le biais de la perception qu'ils en ont eux-mêmes.

Nous nous basons pour ce faire sur des réponses à des questions directes, une catégorie de questions à caractère objectif, la réponse consistant à répondre oui ou non :

- Avez-vous des amis (e) du pays d'immigration ?
- Etes-vous membre d'un club ou d'une association du pays d'immigration ?
- Avez-vous vous-même, ou quelqu'un de votre famille, fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste (sur le lieu de travail, dans le quartier où vous habitez) ?
- Une question à caractère plutôt subjectif a été posée aux migrants en vue d'appréhender le sentiment qu'ils ont de leur intégration :

Avez-vous le sentiment dans le pays d'immigration d'être plutôt intégré ou plutôt exclu ?

Avoir des amis du pays d'immigration, être membre d'un club, être exposé à la xénophobie /racisme et la perception qu'en ont les MRE, nous semblent

constituer des indicateurs pertinents de leur intégration - ou exclusion - dans la société du pays d'immigration et nous permettent de vérifier les thèses de « l'enfermement communautaire » et de « la ghettoïsation ethnique ».

6.4.1. Sociabilité externe des MRE

6.4.1.1. Amis du pays d'immigration

Un pourcentage très élevé parmi la population enquêtée (71,5%) déclare avoir des amis du pays d'immigration (contre 28,5% qui disent ne pas en avoir). Si l'on fait intervenir la qualification professionnelle, le pourcentage augmente avec le degré de qualification et passe de 60,7% chez la catégorie *sans qualification* pour atteindre les 92,9% chez *les cadres*.

Si l'on fait intervenir la durée de séjour, ce pourcentage augmente en passant de 64,4% pour la catégorie ayant une ancienneté de moins de 5 ans à 78,4% pour la catégorie 5-9 ans et 76,9% pour la catégorie 10-14 ans. Il faut cependant noter que, si 67% de la catégorie ayant une *ancienneté de 25ans et plus* (la première génération) déclarent avoir des amis en pays d'immigration, ce sont 33% de cette même catégorie de MRE qui déclarent ne pas en avoir.

Tableau 6.6 : Pourcentage des MRE ayant des amis du pays d'immigration selon l'ancienneté dans l'immigration (en %)

	Oui	Non	Total
< 5 ans	64,4	35,6	100
5-9 ans	78,7	21,3	100
10-14 ans	76,9	23,1	100
15-19 ans	71,1	28,9	100
20-24 ans	70,1	29,9	100
25-et +	67,0	33,0	100
Total	71,4	28,6	100

6.4.1.2. Association ou club du pays d'immigration

Le pourcentage de ceux qui déclarent être *membre d'une association* ou *d'un club du pays d'immigration* est l'inverse de ce que nous avons constaté à propos de la variable précédente : 13% répondent par oui, alors que 87,% déclarent ne pas être membre d'une association ou d'un club du pays d'immigration. Ces pourcentages varient selon le degré qualification et l'ancienneté dans l'immigration.

Si on fait intervenir *le degré de qualification*, le pourcentage de ceux faisant partie d'une association ou d'un club du pays d'immigration passe de 6,6% pour la catégorie «sans qualification» à 33,9% pour *les cadres*.

Tableau 6.7 : MRE membres d'une association ou d'un club du pays d'immigration selon le degré de qualification

Degré de qualification	MRE membres d'une association ou d'un club du pays d'immigration		
	Oui	Non	Total
Sans qualification	6,6	93,4	100
Ouvrier spécialisé	7,6	92,4	100
Ouvrier qualifié	20,7	79,3	100
Technicien	24,5	75,5	100
Agent de maîtrise	16,3	83,9	100
Employé	42,3	57,7	100
Cadre	33,9	66,1	100
Autres	10,8	89,2	100
Total	13,0	87,0	100

Selon la *durée du séjour*, le pourcentage passe de 6,5% pour les migrants ayant une ancienneté de moins de Sans, à environ 18% pour chacune des catégories 5-9 ans et 20-24ans ; pour les catégories 10-14 ans et 15-19 ans, le pourcentage est d'environ 12,5%. Après 25 ans et plus de séjour, le pourcentage de ceux qui sont membres d'une association ou club du pays d'immigration n'est que de 9,8%.

Tableau 6.8 : MRE membres d'une association ou d'un club du pays d'immigration selon la durée de séjour

Durée de séjour	MRE membres d'une association ou d'un club du pays d'immigration		
	Oui	Non	Total
< 5 ans	6,5	93,5	100
5-9 ans	17,6	82,4	100
10-14 ans	12,5	87,5	100
15-19 ans	12,6	87,4	100
20-24 ans	18,2	81,8	100
25 ans et plus	9,8	90,2	100
Total	13,0	87,0	100

La caractéristique qui se dégage ici, c'est une certaine *ouverture des MRE sur la société d'accueil*, qui a certes un caractère informel (2/3 et plus des MRE ont des amis, mais 13% seulement sont membres de clubs des pays d'accueil), ouverture qui s'accroît à mesure que le statut professionnel s'améliore, et baisse même après une longue durée de séjour. La population enquêtée ne manifeste donc apparemment pas les symptômes classiques du migrant, à savoir la marginalité, l'enfermement communautaire et la ghettoïsation ethnique.

6.4.2. Sentiment d'intégration dans la société du pays d'immigration

Nous relevons une perception positive chez les migrants concernant le statut qu'ils ont dans la société d'accueil : 67,5% déclarent se sentir être *plutôt intégrés* alors que 31,1% déclarent se sentir *plutôt exclus*.

Différencié selon le genre du MRE, les femmes déclarent à 82,9% se sentir *plutôt intégrées*, le pourcentage pour les hommes est de 67,1%.

Tableau 6.9 : Sentiment d'intégration dans le pays d'immigration selon le genre du MRE

Genre du MRE	Plutôt intégré	Plutôt exclu	Autres	Total
Masculin	67,1	31,5	1,4	100
Féminin	82,9	17,1	-	100
Total	67,6	31,0	1,4	100

Cependant, ce sentiment change avec le temps : si le pourcentage de ceux qui se sentent exclus diminue et passe de 43,9% pour les séjours de moins de 5 ans à 24,8% pour les séjours 10 à 14 ans, il reprend de l'intensité pour les durées plus longues : 27,5% pour les 15 à 19 ans et 34,2% pour la catégorie résidant depuis 25ans et plus en pays d'immigration.

Tableau 6.10 : Sentiment d'intégration des MRE selon la durée de séjour

Durée de séjour	Sentiment d'intégration			
	Plutôt intégré	Plutôt exclu	Autres	Total
< 5 ans	53,7	43,9	2,4	100
5-9 ans	70,5	28,2	1,4	100
10-14 ans	72,2	24,8	3,0	100
15-19 ans	70,6	27,5	1,8	100
20-24 ans	65,9	32,5	1,6	100
25 ans et +	65,3	34,2	0,5	100
Total	67,5	31,1	1,4	100

Le degré de qualification influe sur le sentiment d'intégration : de 57,8% pour la catégorie *sans qualification*, il passe à 90% et 91,5% pour *les techniciens et les cadres*.

Tableau 6.11 : Sentiment d'intégration des MRE selon le degré de qualification

Degré de qualification	Sentiment d'intégration			
	Plutôt intégré	Plutôt exclu	Autres	Total
Sans qualification	57,8	42,2	-	100
Ouvrier spécialisé	65,3	33,8	0,9	100
Ouvrier qualifié	76,7	20,3	2,9	100
Technicien	90,0	10,0	-	100
Agent de maîtrise	73,5	17,6	8,8	100
Cadre	91,5	6,4	2,1	100
Autres	61,6	37,6	0,8	100
Total	67,6	31,0	1,4	100

Aussi, le degré de qualification et l'amélioration du statut professionnel s'avèrent être des facteurs de taille pour l'intégration des MRE, ce qui se reflète dans la perception qu'ils en ont.

6.4.3. Xénophobie - Racisme

A la question, si le migrant lui-même ou quelqu'un de sa famille a fait l'objet d'un comportement raciste ou xénophobe, les migrants ont répondu par l'affirmative à raison de 29,1% pour le lieu de travail et 26,0% pour le quartier d'habitation. Le pourcentage de ceux qui n'ont pas fait l'objet varie entre 71% et 74%.

Tableau 6.12 : MRE ayant fait l'objet d'un comportement xénophobe/raciste (en %)

	Lieu de travail	Quartier d'habitation	Autres
Oui	29,1	26,0	16,6
Non	70,9	74,0	83,4
Total	100,0	100,0	100,0

Les migrants ayant vécu de tels comportements se répartissent comme suit :

Tableau 6.13 : Lieu où les MRE ont fait l'objet d'un comportement xénophobe ou raciste (%)

Lieu	%
Sur le lieu de travail	40,7
Dans le quartier	36,3
Autres	23,0
Total	100,0

Les deux tableaux montrent que le pourcentage des migrants concernés par le comportement xénophobe ou raciste est plus élevé sur le lieu de travail.

Le risque d'être exposé à un comportement xénophobe /raciste sur le lieu de travail diminue à mesure que le degré de qualification des MRE augmente, il touche la catégorie des *sans-qualification* à raison de 32,1%, les *ouvriers spécialisés* à raison de 35,3% ; les *cadres* ne sont concernés qu'à raison de 17,9%.

Au niveau du quartier d'habitation : ce sont 17,9% des cadres, mais la proportion s'élève à 25,0% pour la catégorie « *sans-qualification* », 27,7% pour les *ouvriers spécialisés* et 29,9% pour les *ouvriers qualifiés*. Le risque d'exposition à ce comportement diminue avec l'ancienneté dans l'immigration : il atteint 30,4% de

ceux ayant un séjour de 14-19 ans et se stabilise autour de 26% pour ceux qui ont un séjour de 20-25 ans et 25 ans et plus.

S'agissant des aspects traités ci haut, le *degré de qualification* de manière générale, et l'amélioration du statut professionnel (la mobilité professionnelle) s'avèrent être des facteurs explicatifs et des déterminants forts de l'intégration du MRE dans la société d'accueil et de la perception qu'il en a .

6.5. FAMILLE ET ENFANCE EN SITUATION MIGRATOIRE

6.5.1. Esquisse d'une grille d'interprétation

Notre hypothèse de départ est que les dimensions de la famille et de l'enfance (le vocable enfant renvoie à la problématique de la deuxième et de la troisième générations) représentent un niveau pertinent d'analyse et d'action. Ils représentent du point de vue du migrant, un *déterminant fort* de leurs projets et de leurs perspectives d'avenir.

Famille et enfance en situation migratoire nous semblent être deux niveaux pertinents d'analyse et de recherche . La dimension familiale reflète le changement qui s'opère au niveau institutionnel, dans le vécu du migrant (regroupement familial, mariage...). La dimension des *enfants*, conséquence découlant du changement qui s'effectue au niveau institutionnel, constitue avec la *famille* une composante principale de la situation migratoire, pouvant engendrer une révision du projet initial, et orienter ce dernier vers la pérennisation

Les enfants sont tiraillés entre deux cultures, la *culture de référence* (celle du pays d'accueil) visant son *insertion* ou son *intégration*, et la *culture d'appartenance*, celle du pays d'origine. La *socialisation*, ce processus psychosocial devant aboutir à la formation de la *personnalité* et de l'identité tant *individuelle* que *sociale* de la deuxième et la troisième générations et à leur intégration dans le milieu où ils vivent, s'avère être un processus vécu comme un déchirement, un tiraillement, une *rupture* douloureuse entre *socialisation primaire* (famille) et *socialisation secondaire* (l'école, les médias, le mode de vie, les normes et valeurs de la société d'accueil). Selon la *théorie de la socialisation*, le processus de socialisation peut aboutir soit à la conformité, soit à la déviance. La problématique de l'*identité individuelle et sociale* de l'enfant du migrant prend ici tout son sens. En prise avec la nécessité de s'adapter à l'environnement social et, par manque de repères identitaires fonctionnels par rapport à la société

d'accueil, les enfants risquent de développer des comportements, en particulier *des stratégies identitaires*, qui ne s'identifient ni à la *culture d'appartenance* ni à la *culture de référence*, et risquent en conséquence de ne pas être comprises et acceptées ni par la société d'accueil, ni par les parents et la société d'origine.

La situation migratoire confère aux enfants des MRE un statut qui dépendra largement du statut de leurs parents (niveau d'instruction, degré de qualification dans la profession...). Leur personnalité et leur identité individuelle et sociale dépendront, entre autres, de la faculté de leurs parents à leur transmettre leur culture d'appartenance dans son authenticité tout en facilitant leur intégration dans le pays d'accueil.

Du point de vue théorique, les parents, en particulier ceux de la première génération, auront du mal à assumer dans le cadre familial la socialisation de leurs enfants et leur intégration dans la société d'accueil. Ici la problématique se pose, tant au niveau du *socialisant* (les parents, la société d'accueil, les enseignants...) que du *socialisé* (les enfants des MRE), en termes de *rupture* entre les modèles de la société d'origine et ceux de la société d'accueil.

C'est sur cette toile de fond que nous interpréterons les données concernant les résultats des enfants.

6.5.2. Satisfaction des résultats des enfants

S'agissant du degré de satisfaction des résultats des enfants, on note que les migrants affichent *un degré de satisfaction plus élevé dans le domaine scolaire qu'en matière d'emploi, pour les deux sexes. Pour le domaine scolaire, 69,7% sont très satisfaits et 21,1% moyennement satisfaits pour les garçons, soit un total de 90,8% ; les pourcentages pour les filles sont respectivement 72,2% et 19,8%, soit un total de 92%. En matière d'emploi, les pourcentages des très et moyennement satisfaits descendent à 54,9% et 24,1% pour les garçons, (soit un total de 79%) et 54,6% et 21,8% pour les filles (total : 76,4%), alors que ceux des peu et non satisfaits représentent respectivement 10% et 11% (ce qui donne un total de 21%) pour les garçons, 7,8% et 15,8% (ce qui donne un total de 23,6%) pour les filles (voir tableau 6.14).*

**Tableau 6.14 : Degré de satisfaction des résultats des enfants
(scolarité et emploi) (en %)**

Degré de satisfaction	Scolarité		Emploi	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Très satisfait	72,2	69,7	54,6	54,9
Moyennement satisfait	19,8	21,1	21,8	24,1
Peu satisfait	4,4	6,2	7,8	10,1
Non satisfait	3,6	3,0	15,8	11,0
Total	100	100	100	100

6.5.2.1. Satisfaction concernant la scolarité des enfants

Si l'on fait intervenir la variable *âge des MRE* on constate, comme le montre le tableau ci après, que le pourcentage des *très et moyennement satisfaits* en ce qui concerne la scolarité des enfants baisse à mesure que *l'âge des MRE* augmente : il passe pour les *filles* de 100% pour la catégorie 20-29 ans à 80% pour la catégorie 70ans et plus ; les pourcentages pour les *garçons* pour les mêmes catégories d'âge sont respectivement 100% et 75%. Les pourcentages des *peu satisfaits* pour les mêmes catégories d'âge passent de 0% à 20% pour les filles et représentent 25% pour les garçons. Si *les jeunes générations de MRE* n'expriment pas d'insatisfaction concernant la scolarité des enfants, la *catégorie d'âge de 70 ans et plus* exprime ce souci, et ce plus pour les garçons que pour les filles.

Tableau 6.15 : Degré de satisfaction des résultats scolaires des enfants selon l'âge des MRE (en %)

Age	Très satisfait		Moyen. Satisfaits		Peu satisfait		Non satisfait		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	
20-29 ans	66,7	83,3	33,3	16,7	-	-	-	-	100
30-39 ans	77,8	80	18,8	16,4	1,7	1,8	1,7	1,8	100
40-49 ans	70,7	73,1	21,4	21,2	5,8	3,8	2,2	1,9	100
50-59 ans	66,9	69,3	22,7	20,3	6,1	4,4	4,1	6,0	100
60-64 ans	63,3	65,3	18,3	19,7	11,7	8,2	6,7	6,6	100
65-69 ans	65,2	70,8	17,4	16,7	17,4	12,5	-	-	100
Total	69,5	72,1	21,1	19,8	6,2	4,4	3,0	3,6	100

Si l'on fait intervenir la variable *ancienneté dans l'immigration*, le pourcentage des *très et moyennement satisfaits*, est déjà élevé chez ceux ayant une durée de moins de 5 ans (81,8% pour les garçons et 90,9% pour les filles concernant les deux modalités) ; à 5-9 ans de durée de séjour, celui pour les garçons augmente à 96,9% alors que le pourcentage des *peu satisfaits* chute de 18,2% à 3,1%. Il n'accuse pour les autres durées de séjour pas de différences notables. Avec l'ancienneté dans l'immigration, c'est le pourcentage des *peu satisfaits* qui baisse en particulier concernant la scolarité des garçons (voir tableau 6.16).

Tableau 6.16 : Degré de satisfaction des résultats scolaires des enfants selon l'ancienneté dans l'immigration (en %)

Ancienneté dans l'immigration	Très satisfaits		Moye. Satisfaits		Peu satisfait		Non satisfait		Total %
	G	F	G	F	G	F	G	F	
Moins de 5 ans	72,7	72,7	9,1	18,2	18,2	9,1	-	-	100
5-9ans	73,8	76,2	23,1	19,0	3,1	3,2	-	1,6	100
10-14ans	71,8	74,6	19,7	15,9	2,8	3,2	5,6	6,3	100
15-19ans	72,5	71,4	16,3	18,2	8,8	6,5	2,5	3,9	100
20-24ans	70,6	73,7	22,7	21,2	4,2	1,7	2,5	3,4	100
25ans et plus	67,3	70,6	22,3	20,8	6,9	4,9	3,5	3,6	100
Total	69,5	72,1	21,3	20,0	6,1	4,3	3,1	3,6	100

Par degré de qualification dans la profession, le pourcentage des *très* et *moyennement satisfaits* pour les enfants des deux sexes bat son record chez la catégorie *agents de maîtrise*, suivie de celles des *techniciens*.

Le pourcentage le plus élevé des *peu satisfaits* et *non satisfaits* est enregistré chez la catégorie *n'ayant pas de qualification* (12,9% pour les garçons et 15,7% pour les filles).

Tableau 6.17 : Degré de satisfaction des résultats des enfants dans le domaine scolaire selon le degré de qualification dans la fonction des MRE (en %)

Degré de qualification dans la fonction	Très satisfaits		Moye. Satisfaits		Peu satisfait		Non satisfait		Total %
	G	F	G	F	G	F	G	F	
Sans qualification	63,8	63,0	23,3	21,3	8,6	8,3	4,3	7,4	100
Ouvrier spécialisé	69,6	70,3	20,6	21,1	5,7	4,7	4,0	3,9	100
Ouvrier qualifié	80,6	86,9	13,9	11,1	4,6	1,0	0,9	1,0	100
Technicien	78,6	84,0	17,9	16,0	3,6	-	-	-	100
Agent de maîtrise	75,0	70,4	25,0	29,6	-	-	-	-	100
Employé	72,2	73,7	22,2	15,8	5,6	10,5	-	-	100
Cadre	72,2	85,0	22,2	10,0	-	-	5,6	5,0	100
Autres	64,6	69,3	24,2	22,4	8,1	4,7	3,0	3,6	100
Total	69,6	72,2	21,1	19,8	6,2	4,4	3,0	3,6	100

Par taille de ménage, le degré de satisfaction monte à mesure que le nombre de personnes le constituant augmente, pour les filles comme pour les garçons à mesure que la taille du ménage s'élève, comme le montre le tableau 6.18.

Tableau 6.18 : Satisfaction des résultats des enfants dans le domaine scolaire selon la taille du ménage (en %)

Taille du ménage	Très satisfait		Moyen. Satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total %
	G	F	G	F	G	F	G	F	
1-3 pers	55,5	55,4	29,5	27,9	8,8	7,4	6,2	9,3	100
4-6 pers	79,8	82,2	15,3	14,1	3,4	2,2	1,5	1,6	100
7-9 pers	67,4	72,8	21,7	20,7	9,1	5,9	1,7	0,6	100
10 pers et +	78,6	75,9	17,9	20,5	-	-	3,6	3,4	100
Total	69,6	72,2	21,1	19,8	6,2	4,4	3,0	3,6	100

6.5.2.2. Satisfaction concernant les résultats des enfants en matière d'emploi

Rappelons que les MRE expriment un degré moindre de satisfaction pour l'emploi que pour la scolarité de leurs enfants des deux sexes . Par catégorie professionnelle, le degré de satisfaction le plus élevé pour les deux sexes est observé chez les *cadres* (100% sont très satisfaits de la situation de leurs filles en matière d'emploi , 50% sont *très* et 50% sont *moyennement satisfaits* pour les garçons) et les *agents de maîtrise*. A l'autre bout se situent les « sans qualification » et les *techniciens* qui sont pour un tiers peu ou non satisfaits .

Tableau 6.19 : Degré de satisfaction des résultats des enfants en matière d'emploi selon le degré de qualification dans le fonction (en %)

Degré de qualification	Très satisfait		Moyen. Satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total %
	G	F	G	F	G	F	G	F	
Sans qualification	39,5	44,7	25,6	21,1	7,0	5,3	27,9	28,9	100
Ouvrier spécialisé	54,5	51,9	22,7	22,2	12,5	13,0	10,2	13,0	100
Ouvrier qualifié	69,0	66,7	27,6	26,7	3,4	6,7	-	-	100
Technicien	50,0	33,3	25,0	33,3	25,0	-	-	33,3	100
Agent de maîtrise	100,0	100,0	-	-	-	-	-	-	100
Employé	57,1	50,0	28,6	33,3	-	-	14,3	16,7	100
Cadre	50,0	100,0	50,0	-	-	-	-	-	100
Autres	55,4	57,3	24,1	20,7	11,6	7,3	8,9	14,5	100
Total	54,8	54,5	24,1	21,8	10,0	7,9	11,0	15,8	100

Selon l'ancienneté dans l'immigration, le pourcentage des MRE qui sont *très* ou *moyennement satisfaits* des résultats de leurs enfants en matière d'emploi s'élève à mesure que le séjour dure et se pérennise : de 55,5% pour ceux ayant une ancienneté de 5-9ans, il passe à 83,9% pour ceux ayant une ancienneté de 25 ans et plus ; cependant on doit noter un pourcentage élevé de ceux qui sont *peu* ou *non satisfaits* (60,0% pour les filles et 42,2% pour les garçons) chez les MRE ayant une durée de séjour de 15-19 ans.

Tableau 6.20 : Degré de satisfaction des résultats des enfants en matière d'emploi selon l'ancienneté dans l'immigration (en %)

Ancienneté dans l'immigration	Très satisfait		Moyen. Satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total %
	G	F	G	F	G	F	G	F	
5-9ans	36,4	22,2	27,3	33,3	9,1	11,1	27,3	33,3	100
10-14ans	41,2	50,0	23,5	16,7	23,5	16,7	11,8	16,7	100
15-19ans	47,4	26,7	10,5	13,3	21,1	26,7	21,1	33,3	100
20-24ans	32,3	38,1	38,7	19,1	12,9	14,3	16,1	28,6	100
25ans et plus	61,0	61,7	22,9	22,1	7,6	4,7	8,6	11,4	100
Total	54,9	54,5	24,0	21,5	10,1	8,0	11,1	16,0	100

Selon l'âge, les MRE ayant 30-39 ans sont *peu* ou *non satisfaits* pour les filles (100% pour les deux modalités).

A partir de 40 ans, le degré des *très* ou *moyennement satisfaits* s'élève avec l'âge, mais le degré d'insatisfaction reste relativement élevé pour les filles chez les catégories 50-59 ans et 69-70 ans (29,1% sont *peu* ou *non satisfaits* pour la première catégorie et 21,4% sont *non satisfaits* pour la deuxième catégorie).

Par taille de ménage ; le degré d'insatisfaction tend à diminuer à mesure que la taille du ménage augmente . Le pourcentage de ceux qui sont *peu* ou *non satisfaits* passe de 42,2% pour les filles et 38,7% pour les garçons chez les ménages de 1-3 personnes, à 5,7% et 4,3% pour les ménages à 10 personnes et plus.

Tableau 6.21 : Degré de satisfaction des résultats des enfants en matière d'emploi selon l'âge des MRE (en %)

Age des MRE	Très satisfaits		Moyen. Satisfaits		Peu satisfait		Non satisfait		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	
20-29ans	100,0	-	-	-	-	-	-	-	100
30-39ans	20,0	-	40,0	-	20,0	50,0	20,0	50,0	100
40-49ans	55,6	63,2	22,2	15,8	11,1	7,9	11,1	13,2	100
50-59ans	50,0	49,5	26,0	21,4	10,3	8,7	13,7	20,4	100
60-64ans	63,2	56,4	22,8	30,8	12,3	7,7	1,8	5,1	100
65-69ans	70,0	71,4	15,0	7,1	-	-	15,0	21,4	100
70ans et +	66,7	60,0	16,7	40,0	-	-	16,7	-	100
Total	55,0	54,7	23,9	21,4	10,0	8,0	11,1	15,9	100

Tableau 6.22 : Degré de satisfaction des résultats des enfants de MRE en matière d'emploi (en %) selon la taille du ménage

Taille ménage	Très satisfait		Moyen. Satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	
1-3 pers.	34,9	36,1	26,4	16,7	13,2	11,1	25,5	31,1	100
4-6 pers.	68,8	62,9	16,3	24,2	8,8	6,5	6,3	6,5	100
7-9 pers.	61,7	62,3	29,6	28,3	8,6	5,7	-	3,8	100
10 pers. et +	73,9	80,0	21,7	13,3	4,3	6,7	-	-	100
Total	55,0	54,7	23,9	21,4	10,0	8,0	11,1	15,9	100

6.5.3. Degré de satisfaction des résultats des enfants en ce qui concerne la connaissance de l'arabe

Nous dégageons du tableau suivant qui concerne la *connaissance de l'arabe un degré de satisfaction relativement bas* chez la population enquêtée. Le degré de satisfaction n'accuse pas de différence significative selon le sexe des enfants. Il en est ainsi pour l'arabe classique et l'arabe dialectal. Il est plus élevé pour l'arabe dialectal : 56,8% déclarent être *très satisfaits* et 18,8% *satisfaits* pour les filles, et respectivement 55,5% et 19,4% pour les garçons. Pour l'arabe classique ce ne sont que 19,3% qui déclarent être *très satisfaits* et 14,2% *moyennement satisfaits* pour les filles ; les pourcentages sont respectivement de 19,6% et 15,5% pour les garçons. Ils sont par contre *non satisfaits* à raison de 53,2 pour les filles et 50,6 pour les garçons. Ce sont donc à peu près les 2/3 des MRE qui sont *peu* ou *non satisfaits* du degré de connaissance de l'arabe classique par leurs enfants (pour les deux sexes).

Tableau 6.23 : Degré de satisfaction des résultats des enfants en ce qui concerne la connaissance de l'arabe (en %)

Degré de satisfaction	Arabe dialectal		Arabe classique	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Très satisfait	56,8	55,5	19,3	19,6
Moyennement satisfait	18,8	19,4	14,2	15,5
Peu satisfait	15,4	15,9	13,3	14,3
Non satisfait	9,0	9,2	53,2	50,6
Total	100	100	100	100

S'agissant de la prise en charge de l'enseignement de l'arabe, on note que 82,7% de la population enquêtée déclarent que l'enseignement de l'arabe dialectal est assuré contre 45,8% seulement pour l'arabe classique.

Tableau 6.24 : L'apprentissage de l'arabe est-il assuré ? (en %)

	Arabe dialectal	Arabe classique
Oui	82,7	45,8
Non	17,3	54,2
Total	100,0	100,0

S'agissant des moyens institutionnels utilisés pour assurer l'apprentissage, on note la répartition suivante :

Tableau 6.25 : Moyens institutionnels utilisés pour assurer l'apprentissage de l'arabe (%)

Au sein de la famille	46,8%
Au masjid	18,3%
A l'initiative du pays d'immigration	10,2%
Initiatives des autorités marocaines	9,5%
Initiative familiale	6,1%
Initiative d'une association	5,4%
Initiative de la Fondation Hassan II pour MRE	1,3
Autres	2,3%
Total	100%

Le tableau montre le rôle prépondérant dans l'apprentissage de l'arabe joué par la famille (46,8%), qui est suivie par le masjid (18,3%).

L'organisation de l'apprentissage de l'arabe en situation migratoire semble relever essentiellement de la *socialisation familiale* et de l'initiative de la famille.

6.5.3.1. L'arabe dialectal

Selon le degré de qualification dans la profession, le degré de satisfaction (*très et moyennement satisfaits*) concernant la connaissance de l'arabe dialectal par leurs

enfants est élevé chez les MRE n'ayant pas de qualification, et baisse en général à mesure que le statut socioprofessionnel s'améliore .

Tableau 6.26 : Degré de satisfaction concernant la connaissance de l'arabe dialectal par les enfants selon le degré de qualification des MRE (en %)

Degré de qualification	Très satisfait		Moyen. satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	
Sans qualification	65,6	66,3	14,6	16,3	11,5	12,0	8,3	5,4	100
Ouvrier spécialisé	59,2	59,4	17,4	16,4	13,6	14,0	9,9	1,1	100
Ouvrier qualifié	36,8	41,7	27,4	25,9	29,1	24,1	6,8	8,3	100
Technicien	46,4	46,2	25,0	19,2	17,9	19,2	10,7	15,4	100
Agent de maîtrise	58,3	59,3	4,2	-	25,0	22,2	12,5	18,5	100
Employé	56,3	61,1	25,0	22,2	6,3	5,6	12,5	11,1	100
Cadre	30,0	31,8	15,0	18,2	25,0	27,3	30,3	22,7	100
Autres	61,8	62,0	20,2	21,1	10,7	11,8	7,3	5,8	100
Total	55,5	56,8	19,4	18,8	15,9	15,4	9,2	9,8	100

Selon l'âge des MRE, le degré de satisfaction s'élève à mesure que les migrants avancent dans l'âge.

Tableau 6.27 : Degré de satisfaction concernant la connaissance de l'arabe dialectale par les enfants selon l'âge des MRE (en %)

Age des MRE	Très satisfait		Moyen. satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	
20-29ans	50,0	41,7	10,0	8,3	10	33,3	30,0	16,7	100
30-39ans	47,6	52,5	16,9	14,4	23,4	18,6	12,1	14,4	100
40-49ans	56,8	57,0	16,8	17,0	17,3	16,6	9,5	9,4	100
50-59ans	56,5	58,0	23,3	22,0	11,2	11,5	9,1	8,0	100
60-64ans	61,8	60,4	21,8	22,0	16,4	17,0	-	-	100
65-69ans	61,9	61,9	23,8	23,8	9,5	9,5	4,8	4,8	100
70ans et +	60,0	60,0	-	-	20,0	20,0	20,0	20,0	100
Total	55,4	56,7	11,3	18,8	15,9	15,4	9,3	9,1	100

S'agissant de la connaissance de l'arabe dialectal par les enfants, le degré de satisfaction augmente également avec l'ancienneté dans l'immigration. Si le pourcentage des *peu et non satisfaits* représente 60% pour les garçons et 50% pour les filles chez les MRE ayant une ancienneté de moins de 5 ans, à 20-24 ans de séjour, ce pourcentage descend à 32,7% pour les garçons et 31,1% pour les filles. Avec une ancienneté dans l'immigration de 25ans et plus, le pourcentage des *peu et non satisfaits* représente encore 21,5% pour les garçons et 20,8% pour les filles.

Tableau 6.28 : Degré de satisfaction de la connaissance de l'arabe dialectal par les enfants selon l'ancienneté dans l'immigration des MRE (en %)

Ancienneté dans l'immigration	Très satisfaits		Moye. satisfaits		Peu satisfait		Non satisfait		Total %
	G	F	G	F	G	F	G	F	
Moins de 5 ans	40,0	50,0	-	-	20,0	25,0	40,0	25,0	100
5-9ans	64,3	67,3	7,1	7,7	19,6	17,3	8,9	7,7	100
10-14ans	55,2	57,6	17,9	18,6	14,9	10,2	11,9	13,6	100
15-19ans	50,6	50,0	24,7	22,4	15,6	19,7	9,1	7,9	100
20-24ans	52,9	54,7	14,4	14,2	18,3	16,0	14,4	15,1	100
25ans et plus	56,5	57,5	22,0	21,6	15,1	14,5	6,4	6,3	100
Total	55,7	56,9	19,4	18,9	16,0	15,3	8,9	8,9	100

6.5.3.2. L'arabe classique

Rappelons que les MRE expriment un degré très élevé d'insatisfaction concernant le degré de connaissance de l'arabe classique par leurs enfants, en particuliers les filles. Le pourcentage de ceux qui sont *peu* ou *non satisfaits* est de 72,7% pour les filles et 70,0% pour les garçons chez MRE ayant l'âge de 20-29ans. Si le pourcentage descend un peu à mesure que l'âge des MRE s'élève, il reprend de l'intensité pour atteindre 80,9% pour les deux sexes chez les MRE ayant 65-69 ans.

Tableau 6.29 : Degré de satisfaction concernant la connaissance de l'arabe classique par les enfants selon l'âge des MRE (en %)

Age des MRE	Très satisfait		Moyen. Satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	
20-29ans	10,0	18,2	20,0	9,1	-	9,1	70,0	63,6	100
30-39ans	20,0	18,2	10,8	6,1	13,8	11,1	54,9	64,6	100
40-49ans	18,3	17,9	17,1	15,3	15,8	16,2	48,8	50,7	100
50-59ans	20,9	21,5	17,4	18,4	14,3	13,0	47,4	47,1	100
60-64ans	20,0	19,2	12,7	11,5	9,1	5,8	58,2	63,5	100
65-69ans	14,3	14,3	4,8	4,8	23,8	19,0	57,1	61,9	100
70ans et +	20,0	20,0	20,0	20,0	-	-	60,0	60,0	100
Total	19,5	19,2	15,5	14,2	14,3	13,3	50,7	53,3	100

Par degré de qualification dans la profession, le pourcentage d'insatisfaction le plus élevé est constaté chez les *ouvriers qualifiés* (84,0% pour les filles et 77,6% pour les garçons) et les *cadres* (83,3% pour les filles et 76,4 % pour les garçons).

Tableau 6.30 : Degré de satisfaction de la connaissance de l'arabe classique par les enfants selon le degré de qualification des MRE (en %)

Degré de qualification	Très satisfait		Moyen. Satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total
	G	F	G	F	G	F	G	F	
son qualification	30,0	26,4	16,7	12,6	7,8	10,3	45,6	50,6	100
Ouvrier spécialisé	22,2	24,0	15,9	15,0	15,5	14,0	46,4	47,0	100
Ouvrier qualifié	11,5	11,4	10,6	8,6	16,5	15,2	61,1	68,8	100
Technicien	19,2	20,8	7,7	4,2	11,5	8,3	61,1	66,7	100
Agent de maîtrise	21,7	16,7	8,7	8,3	13,0	8,3	56,5	66,7	100
Employé	12,5	11,1	12,5	16,7	25,0	27,8	50,0	44,4	100
Cadre	11,8	5,6	11,8	11,1	23,5	22,2	52,9	61,1	100
Autres	17,4	17,6	20,3	20,0	13,4	11,5	48,8	50,9	100
Total	19,6	19,3	15,5	14,2	14,3	13,3	50,6	53,2	100

Selon l'ancienneté dans l'immigration, les chiffres issus de l'enquête offrent une image différenciée concernant le degré de satisfaction : ceux ayant une durée de séjour de moins de 5 ans sont à 20% *très satisfaits* et 80% *non satisfaits* pour les garçons et 42,7% *très satisfaits* et 57,1% *non satisfaits* pour les filles.

Le pourcentage des *peu satisfaits* et en particuliers des *non satisfaits* augmente avec la durée de séjour, et ce pour les filles comme pour les garçons.

Tableau 6.31 : Degré de satisfaction de la connaissance de l'arabe classique par les enfants selon l'ancienneté dans l'immigration des MRE (en %)

Ancienneté dans l'immigration	Très satisfait		Moyen. satisfait		Peu satisfait		Non satisfait		Total %
	G	F	G	F	G	F	G	F	
Moins de 5 ans	20,0	42,9	-	-	-	-	80,0	54,7	100
5-9ans	32,7	34,7	21,2	18,4	3,8	6,1	42,3	53,5	100
10-14ans	30,4	28,8	16,1	11,5	8,9	5,8	44,6	50,7	100
15-19ans	25,0	21,7	15,3	13,0	15,3	14,5	44,4	53,8	100
20-24ans	18,8	18,2	15,8	15,2	18,8	13,1	46,5	40,8	100
25ans et plus	15,3	15,3	15,0	14,4	15,5	15,6	54,2	57,1	100
Total	19,6	19,3	15,6	14,3	14,4	13,4	50,4	53,0	100

6.6. PERCEPTION DE L'IMPACT DU MODE DE VIE DE LA SOCIETE DU PAYS D'IMMIGRATION (SOCIABILITE INTERNE)

L'immigration constitue aux niveaux micro et méso, ceux du vécu des individus et des familles, une transplantation culturelle brutale (cette hypothèse de recherche est probablement valable plus pour les migrants ayant un séjour plus ou moins long et ceux provenant du milieu rural).

Nous voudrions connaître et analyser dans ce paragraphe la perception qu'ont les MRE de l'impact qu'a eu l'immigration aux niveaux micro et méso, sur la sociabilité interne (relation parents-enfants, relation entre époux), sur leur rapport à la religion, aux valeurs et traditions, sur la sociabilité externe (relations avec d'autres MRE).

6.6.1. relations parents-enfants

Les relations parents-enfants en situation migratoire sont perçues d'une manière positive, tant pour les filles (très bonnes : 73,0% ; bonnes :21,3%) que pour les garçons (très bonnes : 69,6%, bonnes : 23,6 %) ; les modalités *mauvais* et *très mauvais* pour les deux sexes se situent aux environs de 6 %).

Tableau 6.32 : Degré de satisfaction des relations parents-enfants (%)

Degré de satisfaction	Filles	Garçons
Très bonnes	73,0	69,6
Bonnes	21,3	23,6
Mauvaises	5,2	5,9
Très mauvaises	0,5	0,9
Total	100,0	100,0

6.6.2. Relations enfants-Islam et enfants-traditions

Les relations enfants-islam sont perçues d'une manière positive. Le pourcentage de ceux qui sont très satisfaits (ceux qui déclarent que les relations sont très bonnes) perd en points par rapport à la variable parents-enfants pour les deux sexes. Ce sont 57,6% qui déclarent qu'elles sont très bonnes pour les filles, si on y ajoute les 33,2% qui déclarent qu'elles sont bonnes, nous avons un cumul de 90,8%, les pourcentages pour les garçons sont respectivement : 59,1%, 31,3%, ce qui donne un cumul de 90,4%.

Les pourcentages pour les relations enfants-traditions donnent pour les filles un cumul de 93,9% (65,6% déclarent qu'elles sont très bonnes et 28,3% qu'elles sont bonnes), et un cumul de 93,8% pour les garçons (66,4% déclarent qu'elles sont très bonnes et 27,4% qu'elles sont bonnes). Les pourcentages ne reflètent pas de différence selon le sexe des enfants.

Tableau 6.33 : Perception des relations enfants – islam et enfants-tradition (en %)

Qualité des relations	Relations enfants-islam		Relations enfants-tradition	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Très bonne	57,4	59,1	65,6	66,4
Bonne	33,2	31,3	28,3	27,4
Mauvaise	7,0	7,5	5,0	5,1
Très mauvaise	2,4	2,1	1,1	1,1
Total	100	100	100	100

6.6.3. Relations entre époux et avec d'autres MRE

Les relations entre époux sont qualifiées de *très bonnes* à raison de 76,3% et de *bonnes* à raison de 19,8% ce qui donne un cumul de 96,1%.

Les relations avec les autres MRE sont qualifiées de *très bonnes* à raison de 56,0% et de *bonne* à raison de 33,8%, ce qui donne un cumul de 89,9%.

Ce ne sont par contre que 14,8% de la population enquêtée contre 85,2% qui déclarent être membres d'un club ou association de Marocains.

Tableau 6.34 : Perception des relations entre époux et avec d'autres MRE (%)

Qualité des relations	Relations entre époux	Relations avec d'autres MRE
Très bonnes	76,3	56,0
Bonnes	19,8	33,8
Mauvaises	2,9	8,8
Très mauvaises	1,0	1,4
Total	100,0	100,0

De tels pourcentages dénotent de la valorisation et du transfert en situation migratoire (dans la société du pays d'accueil) des structures sociales traditionnelles dominantes dans la société d'origine, tant en ce qui concerne le statut accordé à l'institution familiale (relations parents-enfants, relation entre époux) que le type de relations sociales à caractère informel (sociabilité externe : relation avec les autres MRE).

Nous sommes tentés d'interpréter la valorisation que font les migrants de ce type de sociabilité interne (relations entre époux) et externe (relations avec les autres MRE), comme une réponse à une situation migratoire perçue comme un contexte de ségrégation tant sociale que spatiale. Le type de sociabilité et les institutions qui lui sont liées constituent une valeur refuge.

Nous avons tendance à interpréter ces données dans le sens d'une préférence pour une sociabilité plutôt informelle. Si une sociabilité externe est recherchée et pratiquée, tant avec les autres MRE qu'avec des membres de la société d'immigration, cela se fait, non pas dans un cadre institutionnalisé (association, club du pays d'immigration ou des MRE), mais dans un cadre informel et communautaire à l'instar de la structure sociale emboîtée, une caractéristique de l'organisation sociale de la société d'origine.

6.7. CONCLUSION

Les migrants affichent un degré élevé de satisfaction concernant la réalisation du projet migratoire, la satisfaction dans le travail, et la scolarisation des enfants. Un degré moindre de satisfaction a été enregistré pour l'emploi des enfants. Ils affichent aussi des attitudes positives quant à l'impact du mode de vie du pays d'immigration sur la sociabilité tant interne qu'externe.

Cependant, une attitude critique s'impose ici à l'égard des déclarations à caractère subjectif, en particulier celles faites au sujet de la sociabilité interne et externe (relations parents-enfants, relations entre époux, relations avec d'autres MRE). La valorisation de fait de ces éléments de sociabilité nous incite à interpréter le statut accordé à cette dernière comme une valeur-refuge, comme une réponse à une situation migratoire vécue et perçue comme une ségrégation sur le lieu de travail et dans le quartier d'habitation, ségrégation qui augmente avec la durée du séjour en pays d'immigration, mais diminue à mesure que le degré de qualification dans la profession ou le niveau d'instruction s'améliore.

Le degré élevé de satisfaction concernant les relations familiales en situation migratoire ne reflète peut être pas, à notre sens, la situation réelle. Ce qui peut-être expliqué par l'effet du contexte dans lequel s'est déroulée l'enquête, juste avant ou après un congé au Maroc et auprès de la famille, les migrants ont peut-être « refoulé » pour un moment leur vécu, pour oublier et pour pouvoir de nouveau le supporter.

Les données dénotent un degré élevé de satisfaction des MRE concernant les projets migratoires, qui augmente avec la durée de séjour, le niveau de qualification et l'âge des MRE. Une attitude positive est affichée concernant la satisfaction dans le travail.

S'agissant de la perception par les MRE de leur statut dans la société d'accueil, on relève une certaine ouverture sur la société d'accueil qui s'exprime sous forme d'une préférence pour une sociabilité externe à caractère informel (amis du pays d'immigration).

Les deux tiers des MRE ont le sentiment d'être plutôt intégrés. Le sentiment d'être exclu est aigu non seulement chez les nouveaux arrivants, mais aussi chez la première génération de MRE.

Le risque d'exposition à un comportement xénophobe ou raciste diminue avec la qualification dans la profession et le niveau d'instruction. La mobilité

professionnelle ou un degré de qualification élevé s'avère être un facteur explicatif et un déterminant fort de l'intégration des MRE dans la société d'accueil et de la perception qu'ils en ont. La famille des MRE d'une manière générale, et les enfants en particulier, constituent un composante majeure de la situation migratoire, et devraient être pris en compte dans toute action de recherche et d'action. L'apparition de la famille et des enfants dans la vie des MRE en situation migratoire, et en particulier le statut de leurs enfants, représentent un facteur de pérennisation, engendrant au niveau des MRE un changement des projets migratoires et des perspectives d'avenir, et un défi tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine.

CHAPITRE 7

INTEGRATION OU PERSPECTIVE DE RETOUR**7.1. MISE EN PERSPECTIVE**

Dans ce chapitre nous allons dégager les tendances concernant :

- l'intention d'intégration des MRE dans le pays d'immigration ;
- leur intention de retour au Maroc ;
- leurs attitudes vis-à-vis des organismes marocains.

L'objectif étant de donner des éléments de réponse aux questions suivantes :

1- Dans quelle mesure les MRE ont-ils l'intention de s'intégrer dans le pays d'immigration ?

2- Quelles liaisons ont-ils avec le Maroc ? Dans quelle mesure ont-ils eux-mêmes et les membres de leur ménage l'intention de retourner au Maroc ?

3- Intégration/ retour : constituent-ils des stratégies exclusives ou complémentaires ?

4- Peut on constater au niveau des données une révision du projet migratoire ? et si oui, à quel niveau ?

5- L'intégration, si elle a lieu, s'accompagne-t-elle d'une *citoyennisation des MRE* ?

6- Quelles attitudes ont-ils à l'égard des organismes marocains, comment apprécient-ils leur action ?

7.2. INTENTION D'INTEGRATION

La problématique de l'intégration dans le pays d'immigration, telle qu'elle est perçue par les MRE est traitée par les variables suivantes :

- L'attitude vis-à-vis de la participation à la prise de décision politique au niveau national et local.
- La problématique de la nationalité (tant pour les MRE que pour leurs enfants).
- L'attitude vis-à-vis du mariage mixte.

7.2.1. Attitudes vis-à-vis de la participation politique

Depuis que la problématique de l'intégration des immigrants dans les sociétés des pays d'accueil fait l'objet d'un *débat public*, la *citoyenneté*, la *nationalité* et la *participation politique* constituent les éléments-clés de la discussion.

Un tel contexte ne manquera pas de conditionner une *socialisation politique* ou une *resocialisation politique* des MRE, de leur famille et de leurs enfants .

Compte tenu de l'attachement très fort au pays d'origine et de la tendance vers une migration plus permanente, notre *hypothèse de recherche* est que la *socialisation politique* donnera lieu à une *option* de la part des MRE pour une *citoyennisation à caractère partiel et instrumental*.

Les données montrent qu'une bonne proportion de MRE est *favorable à la participation à la prise de décision politique* tant au niveau national (41,8%) que local (41,2%) ; le pourcentage de ceux qui sont *défavorables* dépasse les 58,0% pour les deux niveaux.

Si l'on fait intervenir le statut dans la profession, on constate la tendance suivante : à mesure que le degré de qualification s'élève, la proportion de ceux qui sont favorables augmente ; elle atteint 64,3% chez les *cadres* pour le niveau local, et 60,7% pour le niveau national ; s'agissant des *techniciens*, les pourcentages correspondants sont de 59,2% et 61,2%.

Tableau 7.1 : Participation des MRE à la prise de décision politique aux niveaux local et national selon le degré de qualification

Degré de qualification	Niveau local			Niveau national		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Sans qualification	32,1	67,9	100	31,1	68,9	100
Ouvrier spécialisé	37,0	63,0	100	39,2	60,8	100
Ouvrier qualifié	46,7	53,3	100	45,1	54,9	100
Technicien	59,2	40,8	100	61,2	38,8	100
Agent de maîtrise	44,2	55,8	100	41,9	58,1	100
Employé	46,2	53,8	100	46,2	53,8	100
Cadre	64,3	35,7	100	60,7	39,3	100
Autres	41,2	58,8	100	43,3	56,7	100
Total	41,2	58,8	100	41,8	58,2	100

Par durée de séjour, ceux qui ont une ancienneté de moins de 5 ans (la vague d'immigrants la plus récente) sont favorables à la participation à la prise de décision politique à raison de 44,4% pour le niveau local et 46,7% pour le niveau national. Le pourcentage se situe à 31,9% pour le niveau local et 38,1% pour le niveau national chez la catégorie ayant une durée de séjour de 10-14 ans, et passe à près de 49,0% pour les deux milieux chez la catégorie ayant une ancienneté de 15-19 ans. Ceux qui ont une durée de séjour de 20-24 ans et 25 ans et plus sont favorables à la prise de décision politique pour les niveaux local et national, à raison de 42% et 40%. (voir tableau 7.2.)

Tableau 7.2 : Participation politique des MRE en pays d'immigration aux niveaux national et local selon la durée de séjour (en %)

Durée de séjour	Participation politique en pays d'immigration			
	Niveau Local		Niveau national	
	oui	Non	Oui	Non
<5 ans	44,4	55,6	46,7	53,3
5-9 ans	40,6	59,4	39,8	60,2
10-14 ans	31,9	68,1	38,1	61,9
15-19 ans	48,9	51,1	48,9	51,1
20-24 ans	41,6	58,4	40,3	59,7
25 ans et plus	42,0	58,0	42,2	57,8
Global	41,2	58,8	41,8	58,2

Lorsqu'on croise la variable participation politique dans le pays d'immigration (au niveaux local et national) et le niveau d'instruction, on constate que le pourcentage augmente avec le degré d'instruction : il atteint pour le supérieur respectivement 56,1% et 52,4%. Les proportions correspondantes pour le niveau coranique sont 31,7% et 38,9%. Celles pour les autres degrés d'instruction se situent à des niveaux intermédiaires.

Tableau 7.3 : Participation politique aux niveaux national et local selon niveau d'instruction des MRE (en %)

Niveau d'instruction	Niveau local		Niveau national	
	Oui	Non	Oui	Non
Nul	34,5	65,5	36,5	63,5
Coranique	31,7	68,3	38,9	61,1
Primaire	38,8	61,2	40,7	59,3
Secondaire	45,7	54,3	43,1	56,9
Supérieur	56,1	43,9	52,4	47,6
Total	41,2	58,8	41,8	58,2

7.2.2. Attitudes vis-à-vis de la nationalité du pays d'immigration

Au niveau global, ce sont 17,0% des migrants qui déclarent avoir la nationalité du pays d'immigration (contre 83,0% qui déclarent ne pas l'avoir). Le *désir de l'acquérir*, concerne 21,5% - soit plus que ceux qui l'ont acquise-, contre 78,5% qui n'expriment pas ce désir.

Le pourcentage de ceux qui ont la nationalité monte avec la durée du séjour : il passe de 11,1% pour la catégorie ayant une ancienneté de moins de 5 ans à 21,5% pour celle ayant un séjour de 15-19 ans ; la catégorie ayant une durée de séjour de 20 ans et plus n'est concernée par la nationalité qu'à raison de 17 à 18%.

Le désir d'acquérir la nationalité varie avec l'ancienneté migratoire : il augmente, en passant de 25,6% pour une durée de séjour de moins de 5 ans à 33,2% et 31,3% pour les catégories de 5-9 ans et 15-14 ans, puis il descend à 24,3% pour une durée de 15-19 ans, à 18,8% pour une durée de 20-24 ans et 11,7% pour la catégorie de séjour ayant 25 ans et plus.

Tableau 7.4 : MRE ayant la nationalité du pays d'immigration ou désirant l'acquérir selon la durée de séjour

Durée de séjour	MRE ayant nationalité		MRE désirant acquérir la nationalité	
	Oui	Non	Oui	Non
<5 ans	11,1	88,9	25,6	74,4
5-9 ans	14,3	85,7	33,2	66,8
10-14 ans	16,9	83,1	31,3	68,7
15-19 ans	21,5	78,5	24,3	75,7
20-24 ans	16,9	83,1	18,8	81,3
25 ans et plus	17,7	82,3	11,7	88,3
Global	17,0	83,0	21,5	78,5

S'agissant de leurs enfants, 32,3% des migrants déclarent qu'ils ont la nationalité du pays d'immigration, soit plus que les parents (17,0%).

7.2.3. Attitude vis-à-vis du mariage mixte

Concernant l'attitude vis-à-vis du mariage mixte, en particulier *le mariage des Marocains avec des étrangères*, 21,8% sont pour, 63,7% se déclarent contre et 14,4% sont sans avis.

Le pourcentage de ceux qui se déclarent favorables au *mariage des Marocaines avec des étrangers* est de 13,6%, contre 73,6% qui sont défavorables. Ce pourcentage surprend eu égard aux traditions spécifiques en matière de nuptialité, en particulier en ce qui concerne *le mariage des Marocaines avec des étrangers*. La population enquêtée s'avère être (selon la terminologie anthropologique) en même temps « preneuse » et « donneuse » de femmes, avec la prédominance de la première caractéristique.

Lorsqu'on différencie selon le sexe du migrant enquêté, on constate que la proportion des MRE de sexe féminin ayant une attitude favorable au mariage avec les étrangers et les étrangères (il s'agit ici de l'exogamie au sens large), est plus élevée que celle qu'on observe chez les MRE de sexe masculin (voir tableau 7.5). La décision concernant le mariage des Marocaines avec des étrangers (le choix du conjoint masculin à l'extérieur de la communauté ou de la société d'appartenance) relève très probablement des femmes elles même.

Tableau 7.5 : Attitudes vis-à-vis du mariage des Marocains avec des étrangères et des Marocaines avec des étrangers selon le sexe des MRE (en %)

Sexe des MRE	Mariage des Marocains avec des étrangères				Mariage des Marocaines avec des étrangers			
	Pour	Contre	Sans avis	Total	Pour	Contre	Sans avis	Total
Masculin	21,4	64,2	14,4	100	13,2	73,9	12,8	100
Féminin	34,2	52,6	13,2	100	26,3	68,4	5,3	100
Total	21,8	63,8	14,4	100	13,6	73,8	12,6	100

La prise en compte de l'ancienneté migratoire permet de relever les caractéristiques suivantes :

- La proportion la plus faible de MRE favorables au mariage avec des étrangers ou étrangères (pour les deux modalités) s'observe chez la catégorie ayant une ancienneté migratoire de moins de 5 ans ;
- La proportion de ceux qui sont favorables augmente avec la durée de séjour à l'étranger, mais baisse fortement à partir d'une ancienneté migratoire de 20 ans ;
- La proportion la plus élevée de ceux qui sont favorables s'observe chez la catégorie ayant une ancienneté migratoire de 15-19 ans ;
- La proportion des sans-avis suit à peu près la même tendance.

Ces constats dénotent un changement d'attitude, conséquence d'une acculturation qui se produit avec l'ancienneté dans l'immigration et le contact avec la société d'accueil. La première génération de migrants est toutefois moins touchée par le phénomène.

Tableau 7.6 : Attitudes vis-à-vis du mariage des Marocains avec des étrangères et des Marocaines avec des étrangers selon l'ancienneté dans l'immigration (en %)

Durée de séjour	Mariage des Marocains avec des étrangères				Mariage des Marocaines avec des étrangers			
	Pour	Contre	Sans avis	Total	Pour	Contre	Sans avis	Total
<5ans	13,0	82,6	4,3	100	4,3	87,0	8,7	100
5-9 ans	23,0	64,8	12,3	100	16,4	72,5	11,1	100
10-14ans	25,6	60,6	13,8	100	13,1	76,3	10,6	100
15-19ans	31,9	49,6	18,5	100	20,7	60,0	19,3	100
20-24ans	18,8	63,6	17,5	100	11,7	74,0	14,3	100
25ans et +	18,6	67,4	14,0	100	11,5	77,0	11,5	100
Total	21,7	64,1	14,2	100	13,5	74,1	12,4	100

7.3. INTENTION DE RETOUR / D'INSTALLATION AU MAROC

On note que 81,7% des migrants enquêtés déclarent avoir l'intention de se réinstaller au Maroc. Ils répondent par l'affirmative pour le conjoint à raison de 73,3% et pour leurs enfants, à raison de 35,0% pour les filles et 35,5% pour les garçons. Le pourcentage des enfants de migrants n'ayant pas cette intention est supérieur à celui des parents (plus de 37% pour les enfants contre 18% et 24% pour le migrant et son conjoint). A noter également le pourcentage relativement

élevé des migrants qui ne peuvent pas répondre pour leurs enfants (27,8% pour les filles et 27,2% pour les garçons).

Ces pourcentages dénotent une certaine *autonomie* des enfants vis-à-vis de leurs parents. La décision du migrant de se réinstaller au Maroc ne dépend plus de sa seule volonté, mais aussi de la dimension des enfants et du conjoint.

Tableau 7.7 : Intention de réinstallation au Maroc (en %)

	Oui	Non	N.s.p	Total
Migrant	81,7	17,9	0,8	100
Conjoint	73,3	24,1	2,6	100
Enfant : fille	35,0	37,2	27,8	100
Enfant : garçon	35,5	37,3	27,2	100

Les conditions de retour évoquées par les MRE sont moins liées aux enfants (scolarisation, formation..) qu'à l'arrivée à la retraite (44,3%) ou de conditions favorables d'investissement (55,2%).

Tableau 7.8 : Conditions de retour au Maroc (%)

Conditions	Oui	Non	Total
A la retraite	44,5	55,5	100
Structure d'accueil pour les enfants	13,0	87,0	100
Scolarisation	11,7	88,3	100
Formation	9,3	90,7	100
Conditions favorables pour investir	55,2	44,8	100
Autres conditions	21,4	78,6	100

Les justifications évoquées par les migrants concernant leur intention de retour montrent un certain attachement au pays d'origine : (*Maroc, pays d'origine* : 47,9%) ou à la famille (*Maroc, pays d'origine et famille au Maroc* : 26,0%). L'intention de non-retour, quant à elle, est justifiée par des raisons liées aux

enfants (14,3%), ou parce que *l'avenir est assuré en pays d'immigration* (23,8%) ou parce que *le niveau de vie y est meilleur* (11,7%)...

Lorsqu'on croise l'intention de se réinstaller au Maroc avec l'intention de participer à la prise de décision politique, on peut faire les observations suivantes (Tableau 7.9.) :

- a- Le pourcentage des MRE qui ont l'intention de se réinstaller au Maroc et de participer à la prise de décision politique dans le pays d'accueil atteint 40,4% pour le niveau national et 39,6% pour le niveau local.
- b- Le pourcentage de ceux qui optent pour un retour au Maroc mais n'ont pas l'intention de participer à la prise de décision politique est de 59,6% pour le niveau national et 60,4% pour le niveau local.
- c- Lorsque les MRE n'ont pas l'intention de se réinstaller au Maroc, le pourcentage de ceux qui sont favorables à la participation à la prise de décision politique aux niveaux national et local augmente par rapport à la moyenne (41%) et passe à 47,5% pour les deux niveaux (alors que le pourcentage de ceux qui ne sont pas pour la participation à la prise de décision politique aux niveaux national et local diminue par rapport à la moyenne, qui est de 58%, pour se situer à 52,5%).

Tableau 7.9 : Intention de réinstallation au Maroc et participation à la prise de décision politique (niveau national et local) en %

Intention de Réinstallation au Maroc	Participation à la prise de décision					
	Niveau national			Niveau local		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Oui	40,4 (78,6)	59,6 (83,3)	100	39,6 (78,2)	60,4 (83,5)	100
Non	47,5 (20,3)	52,5 (16,1)	100	47,5 (20,6)	52,5 (15,0)	100
Ne sait pas	60,0 (1,2)	40,0 (0,6)	100	60,0 (1,2)	40,0 (0,5)	100
Total	41,8 (100)	58,2 (100)	100	41,2 (100)	58,8 (100)	100

Lorsqu'on croise l'intention des MRE de se réinstaller au Maroc avec l'acquisition de la nationalité ou le désir de l'acquérir, on obtient les résultats suivants (tableau 7.10) :

- L'intention de se réinstaller au Maroc coïncide avec un pourcentage plus faible de ceux ayant acquis la nationalité (13,6% contre 17,9% en moyenne). Par contre l'absence d'intention de se réinstaller au Maroc coïncide avec un pourcentage élevé d'acquisition de la nationalité (36,7%).
- On constate la même tendance pour le désir d'acquisition de la nationalité, mais à des niveaux un peu plus élevés : 18% pour ceux qui ont l'intention de se réinstaller au Maroc et 40,7% pour ceux qui ne l'ont pas.

Tableau 7.10 : Intention de réinstallation au Maroc, acquisition de la nationalité ou désir de l'acquérir (en %)

Intention de réinstallation au Maroc	Acquisition de la nationalité			Désir d'acquisition de la nationalité		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Oui	13,6	86,4	100	18,0	82,0	100
Non	36,7	63,3	100	40,7	59,3	100
N.s.p	30,9	70,0	100	71,4	28,6	100
Total	17,9	82,1	100	21,5	78,5	100

On déduit des deux derniers tableaux que l'intention de ne pas se réinstaller au Maroc influe positivement sur la participation politique aux niveaux national et local (voir tableau 7.9) et encore plus sur l'acquisition de la nationalité ou le désir de l'avoir (voir tableau 7.10).

7.4. LIENS AVEC LA SOCIETE DU PAYS D'ORIGINE : LIENS SOCIO-CULTURELS

Les transferts d'argent et l'intention d'investir au Maroc¹ constituent, à côté des transferts en nature lors des visites, et la fréquence des visites², des indicateurs forts des liens qu'entretiennent les MRE avec le Maroc.

Nous allons approcher les liens socioculturels par le biais des indicateurs suivants :

- L'évaluation faite par les MRE de l'impact de leur séjour dans le pays d'immigration sur les membres de la famille restés au Maroc ;

¹ Cf. chapitres 8 et 9 ci-dessous.

² Cf. chapitre 3 ci-dessus.

- Le degré d'information sur ce qui se passe au Maroc et les média utilisés à cet effet.

Notre *thèse provisoire* à ce sujet est que, du point de vue du migrant, la communication authentique en ce qui concerne aussi bien la *sociabilité interne* qu'*externe* est celle qui se fait en langue arabe. En ce qui concerne la nature des média utilisés, le degré d'alphabétisation ou le niveau d'instruction sera déterminant.

7.4.1. Perception de l'impact de l'immigration sur les membres de la famille restés au Maroc

La perception positive de l'impact de l'immigration sur les membres de la famille restés au Maroc concerne par ordre d'importance la *subsistance et l'amélioration du niveau de vie* (plus de 58,0% de la population enquêtée pour chacune des deux modalités), le *logement* (29,2%) ; *l'éducation* ne concerne que 19,9% et *la création d'entreprise* 3,7%.

Tableau 7.11 : Perception de l'impact de l'immigration sur les membre de la famille restés au Maroc (en %)

	Oui	Non	Total
1- Subsistance	58,5	41,5	100
2- Amélioration niveau de vie	58,3	41,7	100
3- Education	19,9	80,1	100
4-Création d'entreprise	3,7	96,3	100
5- Logement	29,2	70,8	100
6- Autres	2,9	97,1	100

7.4.2. Contact avec le Maroc et les média utilisés à cet effet

De manière globale 84,3% de la population enquêtée déclarent être suffisamment informés sur ce qui passe au Maroc. Les média utilisés à cet effet sont par ordre

d'importance : T.V satellite : 93,2%, radios marocaines locales : 46,3%, radio marocaine : 39,5%, journaux : 23,7%.

Tableau 7.12 : Degré d'information sur le Maroc

	Oui	Non	Total
1- Suffisamment informé ?	84,3	15,7	100
2- Journaux	23,7	76,3	100
3- Radios(marocaines locales)	46,3	53,8	100
4- Radios locales (p.i)	20,2	79,8	100
5-Radios Marocaines	39,5	60,5	100
6- T.V Satellite	93,2	6,8	100
7- Autres moyens d'information	17,5	82,5	100

7.5. APPRECIATIONS DES INSTITUTIONS MAROCAINES

La population enquêtée est globalement satisfaite de l'action des institutions marocaines : 76,6% déclarent être très satisfaits du comportement des banques, 63,4% de celui des consulats et 50,1% des douanes ; le pourcentage descend à 39,5% pour l'administration et les autorités locales, aux environs de 33,5% pour la circulation au Maroc pour les deux milieux (milieu rural et milieu urbain). Les pourcentages des peu ou pas satisfaits corroborent ces constat (voir tableau 7.13).

Tableau 7.13 : Degré de satisfaction de l'action des institutions marocaines (en %)

	Très satisf.	Moyen satisf.	Peu satisf.	Pas satisf.	Total
Consulat	63,7	15,0	10,8	10,5	100
Autorités locales administration	39,5	21,4	18,5	20,6	100
Banques	76,7	13,5	5,6	4,3	100
Douanes	50,1	20,5	17,1	12,3	100
Circulation milieu Rural	33,0	18,9	19,0	29,1	100
Circulation milieu Urbain	33,9	19,7	19,3	27,1	100

S'agissant de la *Fondation Hassan II* pour les MRE, 68,5% déclarent la connaître (contre 31,5 qui ne la connaissent pas) ; 17,4% déclarent avoir eu affaire à elle (contre 82,6% qui n'ont pas eu de contact avec elle).

Le pourcentage de ceux qui ont eu affaire à elle varie avec le degré d'instruction. La proportion de ceux qui n'ont pas eu affaire à elle atteint 87,3% chez la catégorie n'ayant aucun niveau d'instruction, plus de 83,0% pour les niveaux coranique et primaire, 81,1% pour le niveau secondaire et 76,8% pour le niveau supérieur (Tableau 7.14).

Tableau 7.14 : Pourcentage des MRE ayant eu affaire à la Fondation Hassan II selon niveau d'instruction (en %)

Niveau d'instruction	Oui	Non	Total
Nul	12,7	87,3	100
Coranique	16,8	83,2	100
Primaire	16,7	83,3	100
Secondaire	18,9	81,1	100
Supérieur	23,2	76,8	100
Total	17,4	82,6	100

Si plus de 2/3 de la population enquêtée (68,5%) déclarent connaître la Fondation Hassan II pour les MRE, ce pourcentage, et encore plus celui des MRE qui ont eu affaire à elle, augmentent sensiblement selon le degré de qualification dans la fonction (tableau 7.15) et l'âge (tableau 7.16).

Tableau 7.15 : Degré de connaissance de la Fondation Hassan II et % de ceux qui ont eu affaire à elle selon degré de qualification dans la fonction des MRE

Degré de qualification dans la fonction	Connaissance de la Fondation Hassan II			Avoir eu affaire à la Fondation Hassan II		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Sans qualification	63,3	36,7	100	13,8	86,3	100
Ouvrier spécialisé	63,5	36,5	100	11,3	88,7	100
Ouvrier qualifié	76,0	24	100	23,9	76,1	100
Technicien	81,6	18,4	100	22,4	77,6	100
Agent de maîtrise	72,1	27,9	100	16,3	83,7	100
Employé	76,9	23,1	100	23,1	76,9	100
Cadre	64,3	35,7	100	21,4	78,6	100
Autre	71,8	28,2	100	22,4	77,6	100
Total	68,5	31,5	100	17,4	82,6	100

Tableau 7.16 : Degré de connaissance de la Fondation Hassan II et % de ceux qui ont eu affaire à elle selon l'âge des MRE

Age des MRE	Connaissance de la Fondation Hassan II			Avoir eu affaire à la Fondation Hassan II		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
15-19 ans	-	100	100	-	100	100
20-29 ans	54,8	45,2	100	4,8	95,2	100
30-39 ans	66,4	33,6	100	16,1	83,9	100
40-49 ans	72,4	27,6	100	20,5	79,5	100
50-59 ans	71,4	28,6	100	21,7	78,3	100
60-64 ans	66,2	33,8	100	9,5	90,5	100
65-69 ans	80,0	20,0	100	23,3	76,7	100
70 ans et +	85,7	14,3	100	-	100	100
Total	68,5	31,5	100	17,4	82,6	100

S'agissant de l'appréciation de l'action de la Fondation Hassan II, 81,2% des enquêtés sont *très satisfaits* (47,4%) ou *satisfaits* (33,8%).

Tableau 7.17 : Appréciation de l'action de la Fondation Hassan II (en %)

Très satisf.	Satisf	Moyen satisf.	Peu satisf.	Pas satisf.	Sans avis	Total
47,4	33,8	4,3	2,6	3,0	8,9	100

Le tableau 7.18 reprend les propositions faites par les migrants enquêtés pour améliorer son action. On constate tout d'abord que 47,7% des migrants enquêtés

ne font pas de propositions; 24,4% pensent que la Fondation Hassan II devrait élargir son action pour l'étendre aux villes marocaines et aux pays d'immigration, et 9,3% des migrants souhaiteraient un comportement plus accueillant à leur égard.

Tableau 7.18 : Propositions faites par les migrants concernant l'amélioration des activités de la Fondation Hassan II pour les MRE (en %)

Proposition	%
- Elargir son action et l'étendre aux villes marocaines, et au pays d'immigration	24,4
- Prévoir une permanence téléphonique au service des MRE	2,1
- Avoir un comportement plus accueillant à l'égard des MRE	9,3
- Organiser des voyages au Maroc pour les enfants des MRE	1,1
- Autres	15,4
- Sans proposition	47,7
- Total	100,0

Les propositions varient-elles selon les caractéristiques professionnelles, le niveau d'instruction ou l'âge des enquêtés ?

Selon la situation dans la profession, on relève l'intérêt que portent en particulier la catégorie *salarité* à l'amélioration des activités de la Fondation Hassan II, dont les pourcentages pour les différentes propositions évoquées varie entre 80,0% et 93,3% (tableau 7.19).

Si l'on fait intervenir le niveau de scolarité des MRE, on constate que la proportion de ceux qui font des propositions augmente avec le niveau d'instruction jusqu'au niveau secondaire (tableau 7.20).

Les propositions sus-citées intéressent en particulier les catégories *ouvriers spécialisés* et les *ouvriers qualifiés*, chez lesquels on observe les proportions les plus élevées (tableau 7.21).

Selon l'âge, ce sont en particulier les catégories d'âge *30-39 ans*, *40-49 ans* et *50-59 ans* qui ont formulé les propositions susmentionnées, les proportions les plus élevées ont été enregistrées chez la catégorie *30-39 ans* (elles varient entre 29,4% et 50,0% pour toutes les propositions (tableau 7.22).

Tableau 7.19 : Propositions faites par les MRE concernant l'amélioration des activités de la Fondation Hassan II selon leur situation actuelle dans la profession (%)

Propositions	Situation dans la profession						Total
	Patron	Indépendant	Autres	Salarié	Retraité	Total	
Élargir les activités	3,7	9,8	-	79,9	6,7	100	
Prévoir une permanence téléphonique	-	6,7	-	93,3	-	100	
Avoir un comportement plus accueillant	-	10,8	-	80,0	9,2	100	
Organiser des voyages pour enfants des MRE	-	-	-	80,0	20,0	100	
Autres	9,5	2,9	1,0	70,5	16,2	100	
Sans propositions	3,7	7,8	0,9	76,6	10,9	100	

Tableau 7.20 : Propositions faites par les MRE concernant l'amélioration des activités de la Fondation Hassan II selon leur niveau de scolarité (%)

Propositions	Niveau de scolarité						Total
	Nul	Coranique	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total	
Élargir son action	17,4	9,6	25,8	29,8	17,4	100	
Prévoir une permanence téléphonique	20,0	13,3	26,7	33,3	6,7	100	
Avoir un comportement plus accueillant	14,7	20,6	22,1	29,4	13,2	100	
Organiser des voyages pour enfants des MRE	12,5	-	12,5	50,0	25,0	100	
Autres	12,5	8,0	29,5	30,4	19,6	100	
Sans propositions	20,7	14,7	27,6	25,6	11,5	100	

Tableau 7.21 : Propositions faites par les MRE concernant l'amélioration des activités de la Fondation Hassan II selon leur degré de qualification (%)

Propositions	Degré de qualification dans la fonction							Total
	Sans qualification	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualité	Techniciens	Agent de maîtrise	Cadre	Autres	
Elargir les activités	5,9	38,8	27,6	5,3	5,3	5,9	11,2	100
Prévoir une permanence téléphonique	14,3	28,6	28,6	14,3	-	-	14,3	100
Avoir un comportement plus accueillant	6,8	39,0	27,1	8,5	5,1	5,1	8,5	100
Organiser des voyages pour enfants des MRE	-	-	50,0	25,6	-	25,0	-	100
Autres	31,0	26,4	13,8	6,9	5,7	6,9	9,2	100
Sans propositions	20,1	38,7	18,7	4,2	2,8	3,9	11,6	100

Tableau 7.22 : Propositions faites par les MRE concernant l'amélioration des activités de la Fondation Hassan II selon leur âge (%)

Propositions	Age des MRE								Total
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	65-69	70 et +	
Elargir les activités	-	6,2	30,9	28,7	25,8	4,5	3,4	0,6	100
Prévoir une permanence téléphonique	-	-	46,7	26,7	26,7	-	-	-	100
Avoir un comportement plus accueillant	-	7,4	29,4	29,4	26,5	4,4	2,9	-	100
Organiser des voyages pour enfants des MRE	-	-	50,0	37,5	-	12,5	-	-	100
Autres	-	5,4	31,5	28,8	25,2	5,4	2,7	0,9	100
Sans propositions	0,3	8,6	28,7	27,0	24,7	6,9	2,6	1,1	100

7.6. CONCLUSION : VERS UNE STRATEGIE D'INTEGRATION PARTIELLE ET INSTRUMENTALE ?

La volonté affichée des MRE de participer aux décisions politiques en pays d'immigration, aux niveaux national et local, coexiste avec un intérêt moindre pour la nationalité et le désir de l'acquérir -qui est plus élevé,- intérêt qui diminue chez ceux qui ont émigré avant 1980, mais augmente avec le degré dans la qualification et le niveau d'instruction.

S'agissant de l'intention de retour, les migrants disent l'avoir, en particulier lorsqu'ils auront atteint la retraite, ou si les conditions favorables pour investir au Maroc sont réunies. Ils disent aussi que leurs conjoints l'ont, mais à un degré moindre, et les enfants encore moins. La dimension des enfants semble de manière générale et en particulier à cet égard- devenir autonome en situation migratoire et échapper à leur pouvoir de décision.

Une de leurs préoccupations majeures est le souci d'apprentissage de l'arabe (dialectal et classique) à leurs enfants et l'entretien de liens socioculturels avec le pays d'origine. Si la famille, dans le cadre de la socialisation des enfants, assure la charge de l'apprentissage de l'arabe dialectal, celui de l'arabe classique semble lui échapper. Ici, la famille semble débordée.

Concernant le degré d'information sur le Maroc, celui-ci est élevé, et il est lié à l'usage de moyens audiovisuels, en particulier la TV marocaine (par satellite).

Il est intéressant de noter que la volonté de s'intégrer dans la société du pays d'immigration n'exclut pas pour le migrant la perspective du retour. On peut parler au niveau agrégé d'une stratégie à deux volets : c'est une stratégie d'intégration *et* de retour . Ces deux stratégies ne sont pas exclusives mais complémentaires. Les attitudes vis-à-vis de la participation politique et de la nationalité nous incitent à maintenir notre *thèse de la citoyenneté partielle et instrumentale* : *partielle* parce qu'elle ne touche qu'une partie des MRE, *instrumentale* parce que la participation politique et la nationalité peuvent être perçues -et elles sont probablement utilisées aussi- comme des instruments pour l'intégration des MRE et de leurs enfants, sans abandonner (ou tout en gardant) la perspective de retour.

CHAPITRE 8

LES TRANSFERTS

L'analyse des réponses portant sur les transferts effectués au Maroc par les migrants au cours des dernières années donne des indications importantes sur leur comportement à cet égard.

Cette analyse montre, en particulier, que transférer des fonds au Maroc continue d'être une constante dans les relations entre les migrants marocains et leur pays d'origine, avec toutefois de légères différences de degré tenant compte de certaines variables tels l'âge du migrant ou la nature de ses relations avec le pays de résidence, en terme notamment de rapport à l'acquisition d'une autre nationalité que la marocaine.

8.1. EVOLUTION GLOBALE DES TRANSFERTS

D'une façon globale, l'enquête a permis de relever une augmentation des transferts de fonds entre 1997 et 1998, après une baisse relative entre 1996 et 1997.

Ceci est, au demeurant, tout à fait conforme aux chiffres officiels annoncés au niveau national, par l'Office des Changes³.

Dans ce sens, si les proportions d'immigrants ayant transféré des fonds au Maroc, au cours des trois dernières années, n'ont pas beaucoup changé d'année en année, il a été relevé des évolutions importantes dans les montants transférés.

Ainsi, s'agissant des montants supérieurs à 50.000 dh, les plus déterminants de l'ensemble, la tendance après avoir été à la baisse entre 1996 et 1997, s'est sensiblement redressée entre 1997 et 1998, comme cela ressort du tableau 8.3.

³ Cf. Tableau A.8.1. en annexe au présent chapitre.

Au demeurant, cette tendance doit être approchée, pour en apprécier la pertinence des résultats nationaux publiés par l'Office des changes⁴.

8.2. POURCENTAGE DE MIGRANTS PROCEDANT A DES TRANSFERTS

Plus de 9 Marocains résidant à l'étranger sur 10 (94%), interrogés lors de l'enquête, ont déclaré avoir transféré des fonds au Maroc durant les cinq dernières années.

Ceux qui n'ont procédé à aucun mouvement représentent 6% du total.

Tableau 8.1 : Migrants ayant effectué des transferts au cours des cinq dernières années (en %)

Transferts	En %
Oui	93,9
Non	6,1
Total	100

Ceci indique, d'un point de vue matériel, l'existence et la persistance de liens forts entre la communauté marocaine installée à l'étranger et le Maroc, d'autant qu'une partie importante des migrants interviewés a quitté le Maroc avant les années 80 (54,5%)⁵.

8.3. PARTS DE REVENU TRANSFEREES

Près des deux tiers des migrants, ayant déclaré avoir effectué des transferts de fonds au Maroc au cours des cinq dernières années, ont transféré au plus un tiers de leur revenu.

⁴ Ibidem.

⁵ Cf. chapitre 3 ci-dessus.

Tableau 8.2 : Part du revenu annuel transférée au Maroc, en % des migrants

Part de revenu transférée	% des migrants
Rien	0,3
Moins du quart	40,3
Un quart à un tiers	24,8
Plus du tiers à un demi	18,1
Plus d'un demi	15,5
Autres	1,0
Total	100

Ainsi, 40 % des migrants interrogés ont dit avoir transféré moins de 25 % de leur revenu, un peu moins du quart (24,8%) ont déclaré avoir transféré entre le quart et le tiers de leur revenu, et 33,6 % ont transféré plus du tiers de leur revenu (dont 15,5 %, plus de la moitié de leur revenu).

Ces taux, qui indiquent l'effort fourni par les migrants en terme d'épargne consentie et transférée, nécessitent cependant pour une plus grande pertinence de l'analyse, de connaître le niveau des revenus perçus.

En tout cas, ces niveaux de transferts semblent assez importants dans l'absolu, et encore plus lorsqu'on les compare, par exemple, au revenu annuel moyen par habitant au Maroc⁶.

8.4. MONTANTS TRANSFERES

Il ressort du tableau ci-après, que plus de 50% des migrants interrogés ont transféré en 1998 l'équivalent de plus 50.000 dh, et 26% ont transféré plus de 100.000 dh, ce qui représente des montants très importants.

⁶ Le PIB moyen par habitant a été estimé par la Banque Mondiale à 1.250 dollars américains en 1997. Cf. Rapport sur le développement dans le monde - 1999.

Tableau 8.3 : Montants moyens transférés au cours de trois dernières années

Montants transférés	Paris dans les transferts totaux (%)		
	1996	1997	1998
0 à 10.000 dh	14,1	13,6	8,8
10.001 à 50.000 dh	47,2	47,8	40,5
Plus de 50.000 dh	38,6	38,5	50,6
dont : plus de 100.000 dh	12,9	12,4	26,0

L'évolution relevée dans ce cadre est, en outre, à la hausse en 1998 par rapport à 1996 et 1997.

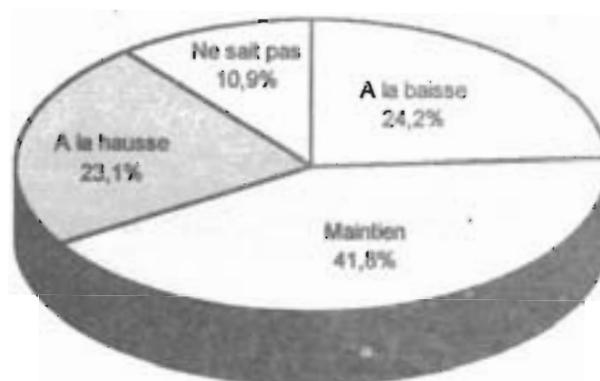
Ainsi, un peu moins de 4 migrants sur 10 (38,6%) ont dit avoir transféré plus de 50.000dh en 1996 et 1997, et 12,9% et 12,4% respectivement ont procédé à des transferts supérieurs à 100.000 dh.

Cette évolution chiffrée contredit, quelque peu, le sentiment exprimé par les migrants quant à la tendance prise par les transferts qu'ils ont effectués lors des trois dernières années. Ainsi, interrogés à ce propos, ils ont semblé convenir, globalement, d'une certaine stabilité des montants transférés, tel que cela ressort du tableau ci-après :

Tableau 8.4 : Evolution au cours des dernières années des transferts selon l'appréciation qui en est faite par les migrants (% des migrants)

Tendance des transferts	%
A la baisse	24,2
Maintien	41,8
A la hausse	23,1
Ne sait pas	10,9
Total	100,0

Figure 8.4. :
Evolution au cours des dernières années des transferts selon l'appréciation qui en est faite par les migrants (%)



Ce tableau montre, en effet, que si 24,2 % des migrants interrogés ont estimé que leurs transferts ont baissé, 23,1%, soit à peu près la même proportion, ont convenu d'une évolution en sens opposé. Cet équilibre relatif est confirmé par le fait que plus de 4 migrants enquêtés sur 10 ont déclaré une absence de changement.

Quant à l'importance des sommes transférées, elle apparaît, également, à travers les montants minimum, maximum et moyen objets des transferts.

Ainsi, il ressort du tableau ci-après que le maximum moyen transféré en 1998 atteint près de 1 Million de dh, soit 977.370 dh, alors que le minimum moyen atteint 111.942 dh ; par rapport à 1996, la progression est supérieure à 125.000dh pour le maximum et à 51.000 dh pour le minimum.

Tableau 8.5 : Transferts moyens réalisés au cours des 3 dernières années, en dh

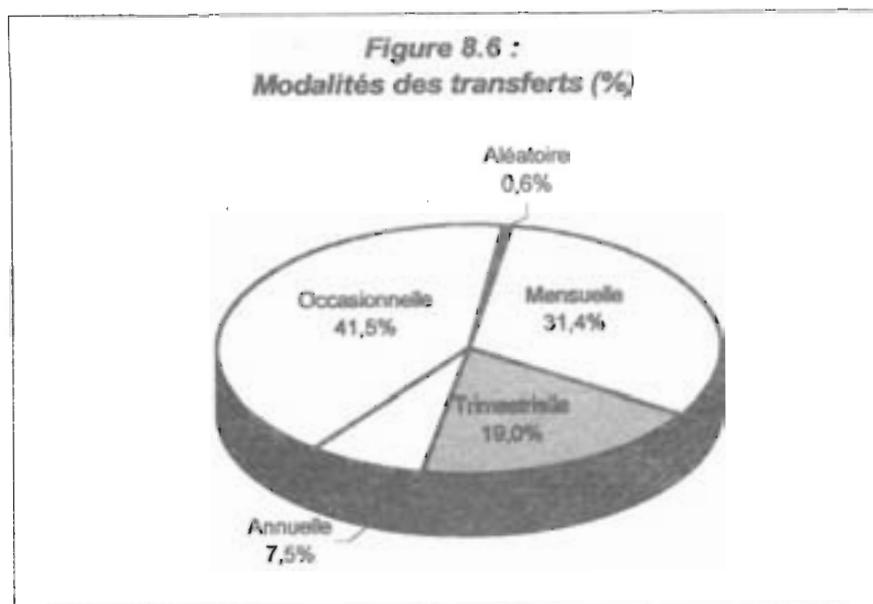
Années	Maximum	Minimum	Moyenne
1996	851.700	60.880	80.696
1997	800.000	61.292	78.796
1998	977.370	111.942	163.192

8.5. MODALITES ET CANAUX DES TRANSFERTS

La plus grande partie des migrants enquêtés (58%) a déclaré effectuer ses transferts de façon périodique : 31% mensuellement, 19% trimestriellement et 7,5% annuellement. Il reste que 42% le font de façon irrégulière.

Tableau 8.6 : Modalités des transferts

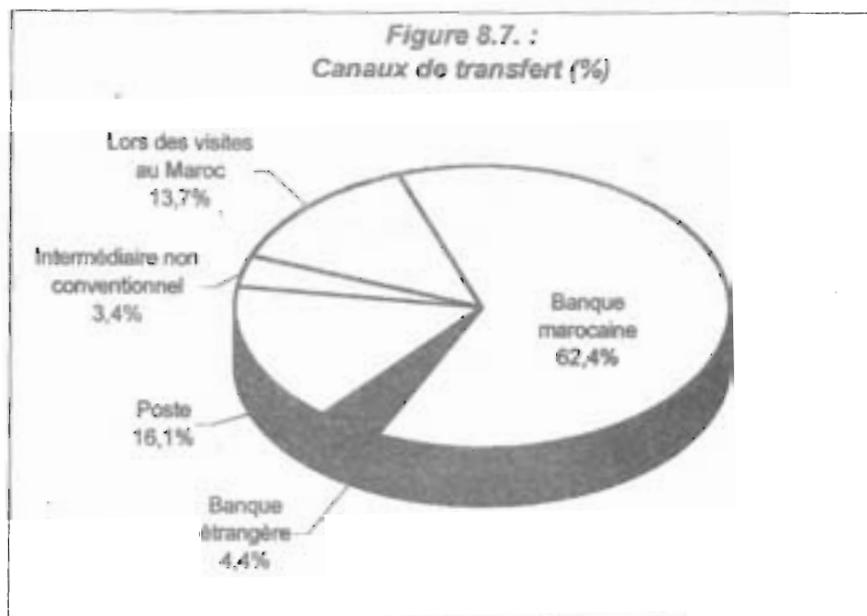
Modalités	Part dans les transferts (en %)
Mensuelle	31,4
Trimestrielle	19,0
Annuelle	7,5
Occasionnelle	41,5
Aléatoire	0,6
Total	100,0



Quant aux canaux auxquels les migrants ont recours pour procéder à leurs transferts de revenus, ils sont dominés par le recours à des banques marocaines et à la poste.

Tableau 8.7 : Canaux de transfert

Canaux de transfert	% dans les transferts déclarés
Banque marocaine	62,4
Banque étrangère	4,4
Poste	16,1
Intermédiaire non conventionnel	3,4
Lors des visites au Maroc	13,7
Total	100



Les banques marocaines interviennent ainsi dans près de 2/3 des transferts (62,4%), et les postes des différents pays émetteurs, dans moins du quart des opérations (16,1%).

Le recours aux banques marocaines dépend, pour beaucoup, de leur implantation et, aussi, du niveau de satisfaction ressentie par les migrants quant à la qualité des services qu'ils en reçoivent.

S'agissant de la part des migrants qui procèdent au transfert au moment des visites au Maroc, elle apparaît comme relativement importante, puisqu'elle vient en 3^{ème} position avec 13,7%.

Ce comportement qui dénote un ensemble d'éléments ambivalents, dont notamment une certaine méfiance vis-à-vis des canaux conventionnels, ou une certaine préférence pour des donations directes, plus conviviales, n'est pas parfois sans conséquence sur la sécurité des personnes ou la préservation de leurs biens. Une analyse plus approfondie permettra, entre autres, d'indiquer la relation qui peut exister entre cette modalité et certaines pressions que les migrants subissent tout le long de leurs parcours, lors de leurs visites au Maroc.

Il est évident, en outre, qu'une partie très significative des transferts se fait en nature, à travers un ensemble de biens les plus divers, que les migrants visitant le Maroc, apportent avec eux. C'est là un volet important qui devrait faire l'objet d'une attention particulière à l'avenir.

8.6. TRANSFERTS SELON L'ANNEE DE 1^{ERE} EMIGRATION

Pratiquement, quelle que soit l'année où ils ont émigré, les MRE enquêtés ont déclaré à plus de 92 % avoir effectué des transferts au Maroc au cours des 5 dernières années. Les écarts entre les différentes cohortes dépassent à peine 5 points, et ne sont pas, en conséquence, d'une grande signification.

On aurait été, notamment, en droit de penser que ceux qui ont émigré à l'étranger avant 1960, par exemple, auraient, pour différents motifs, atténué leurs transferts au pays, or il n'en a rien été dans les faits.

Cela est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas, non plus, de ligne de partage nette selon l'année d'émigration s'agissant des parts de revenu transféré annuellement.

Ainsi, si on prend les transferts inférieurs au quart du revenu, on relève que ceux-ci concernent 45,5% des MRE partis avant 1960, de 54,5% de ceux qui sont partis entre 1960 et 1969 et 42,4 % des immigrants partis entre 1975 et 1979. L'écart est, en fait, le plus significatif chez les migrants partis depuis 1990. Parmi ceux-ci, 42,3% - soit le pourcentage le plus élevé - ont en effet transféré plus du tiers de leur revenu, et 30,8% - soit la proportion la plus faible - ont transféré moins du quart de leur revenu.

Cette situation s'explique notamment par les attaches encore très fortes de cette tranche de migrants avec le pays⁷ et, aussi, par une situation encore précaire dans le pays d'immigration.

⁷ Voir notamment l'accompagnement à l'étranger selon l'ancienneté migratoire dans le chapitre 3 ci-dessus.

Tableau 8.8 : Proportion des migrants ayant effectué des transferts au cours des dernières années et part de revenu transférée selon l'année d'émigration

Année d'émigration	% de MRE	Part de revenu transférée (%)	
		Moins du quart	Plus du tiers
Avant 1960	92,3	45,5	27,2
1960 - 1969	97,5	54,5	23 %
1970 - 1974	94,2	38,2	33,3
1975 - 1979	94,4	42,4	29,7
1980 - 1989	92,5	38,2	36,6
Depuis 1990	95,0	30,8	42,3

8.7. TRANSFERTS ET PAYS D'IMMIGRATION

La proportion de migrants ayant transféré des fonds au cours des 5 dernières années est comprise entre 89 et 100% dans les principaux pays d'immigration. Elle est la plus faible en Hollande (88,9%), plus élevée en Italie (97%), et pratiquement 100% dans les autres pays.

En ce qui concerne la part du revenu transférée, 26,9% des immigrants en Italie ont dit avoir transféré plus de la moitié de leur revenu, contre 17,1% en Espagne et 13,5% en France.

Les montants transférés, proportionnellement les plus importants, ont provenu en 1996 et 1997 d'Allemagne. En effet, 33,3% et 27,8% des Marocains résidant dans ce pays ont déclaré avoir transféré plus de 100.000 dh, respectivement, au cours des deux années. En 1998, cependant, seulement 5 % des immigrants en Allemagne ont dit avoir transféré plus de 100.000 dh, alors qu'un tel transfert a été effectué, la même année, par 30 % des résidents en France.

A partir de ce dernier pays, la progression au cours des trois dernières années, comme indiqué au tableau 8.9, a été remarquable, puisque la proportion de ceux qui ont transféré plus de 100.000dh n'avait été que de 11,2% en 1996 et de 10,1% en 1997.

Tableau 8.9 : Evolution des transferts les plus importants à partir de la France (% de migrants)

Année	Plus de 50.000 dh	Dont plus de 100.000 dh
1996	36,0	11,2
1997	35,0	10,1
1998	51,5	30,0

Une telle évolution, étant donné l'importance du poids de l'immigration marocaine en France, est bien évidemment déterminante sur la variation des transferts globaux. Elle l'est d'autant plus que les Marocains résidant dans ce dernier pays représentent 61,1% des MRE ayant transféré plus de 100.000 dh en 1998.

Les deux pays d'immigration marocaine récente, l'Italie et l'Espagne, ont connu une évolution similaire à celle de la France, avec une forte progression des transferts de plus de 100.000 dh en 1998, alors que dans deux pays d'immigration plus ancienne, la Belgique et la Hollande, ils ont peu progressé et ils ont même fortement régressé en Allemagne en 1998 (cf tableau 8.10 ci-après).

Tableau 8.10 : Transferts à partir des principaux pays d'immigration au cours des trois dernières années (moins de 10.000 dh et plus de 100.000 dh) (% de migrants)

Pays	Années		
	1996	1997	1998
France			
0 à 10.000 dh	12,8	12,8	7,7
+ de 100.000 dh	11,2	10,1	30,0
Allemagne			
0 à 10.000 dh	13,3	16,7	20,0
+ de 100.000 dh	33,3	27,8	5,0
Belgique			
0 à 10.000 dh	12,3	13,3	11,4
+ de 100.000 dh	16,9	16,0	17,7
Hollande			
0 à 10.000 dh	20,6	20,0	21,5
+ de 100.000 dh	14,7	16,0	16,9
Italie			
0 à 10.000 dh	12,7	9,6	5,7
+ de 100.000 dh	15,3	17,1	24,4
Espagne			
0 à 10.000 dh	22,1	22,2	9,6
+ de 100.000 dh	9,3	9,1	22,6

8.8. TRANSFERTS ET NOMBRE DE VISITES ANNUELLES AU MAROC

La réponse à la question sur les transferts au cours des 5 dernières années, rapprochée de celle du nombre de visites effectuées au cours des trois dernières années, est très instructive. Elle montre que chaque fois que le nombre de visites annuelles est égal ou supérieur à cinq, 100% des immigrants pertinents ont déclaré avoir transféré des fonds au Maroc. Il existe ainsi une très forte corrélation entre nombre de visites et propension au transfert.

Toutefois, la proportion de ceux qui ont effectué plus de 4 visites annuellement est très marginale parmi les MRE enquêtés. Celle-ci n'a été que de 2,7% en 1998, 2% en 1997 et 2,1 % en 1996.

Parmi ceux qui ont effectué entre 1 et 4 visites par an, la proportion de ceux qui ont déclaré avoir transféré des fonds se situe, dans tous les cas, à plus de 90% pour l'ensemble de la période. Bien évidemment, il n'a pas été possible de saisir la proportion de ceux qui ont effectué un transfert sans être rentré au moins une fois au Maroc en 1998. Toutefois, parmi les MRE saisis en cette année, ceux qui ne sont pas rentrés en 1997 ont été 11,1 % à ne pas avoir effectué de transfert, et 13,4 % parmi ceux qui ne sont pas rentrés en 1996 n'ont pas, non plus, procédé à un transfert.

Tableau 8.11 : Transferts effectués au cours des 5 dernières années et nombre de visites en 1998 (%)

Nombre de visites en 1998	Transferts effectués		Part revenu transférée		
	Oui	Non	- du 1/4	1/4 à 1/2	+ 1/2
1	92,8	7,2	43,8	44,4	11,2
2	96,5	3,5	33	38,5	24,8
3	98,6	1,4	31	37	24,8
4	90,9	9,1	35	30	35
+ de 5 visites	100,0	0,0	-	-	-

Le nombre de visites annuelles au Maroc est un élément important dans l'analyse des relations que les MRE entretiennent avec leur pays d'origine.

L'arrêt des visites ou leur raréfaction suppose que ces relations ont été distendues, alors que leur multiplication - plus de deux fois en une seule année - indique que le migrant n'est pas encore tout à fait installé dans le pays d'immigration ou que l'activité qu'il y mène, généralement de type commercial, le maintient en relation permanente avec le Maroc. C'est le cas, plus particulièrement, des Marocains qui exercent le commerce en Italie, en Espagne ou à Gibraltar.

Au demeurant, ceux qui ne sont rentrés qu'une seule fois au Maroc en 1998 ont effectué les transferts les plus importants. Ils ont été ainsi 26,8% parmi ceux qui ont effectué une seule visite à avoir transféré plus de 100.000 dh. Le pourcentage correspondant a été de 12,9% en 1997 et 12,8 % en 1996. Il faut cependant tenir compte, pour le pourcentage de ces deux dernières années, du fait qu'ont été comptabilisés les transferts des MRE enquêtés en 1998 et qui n'ont effectué aucune visite au Maroc en 1997 et/ou en 1996.

Tableau 8.12 : MRE transférant plus de 100.000 dh, selon le nombre de visites annuelles (en %)

Années	1	2	3
1996	12,8	13,6	24,5
1997	12,9	14,4	15,1
1998	26,8	24,5	23,4

8.9. TRANSFERTS ET AGE DES MIGRANTS

Les MRE les plus jeunes, 15 à 19 ans, et les plus âgés, plus de 70 ans, ont tous déclaré avoir réalisé des transferts au cours des 5 dernières années ; dans le cas des plus jeunes, en raison de leurs attaches encore très fortes avec le pays et dans le cas des plus âgés, généralement en préparation de leur retour au Maroc. Pour toutes les autres tranches d'âge, la proportion de ceux qui ont transféré des fonds au Maroc est partout supérieure à 90 %.

Elle est la plus faible chez les 20-29 ans (90,3%), et la plus élevée chez les 65-69 ans (96,7%). Il est vrai que chez ces derniers on doit être très proches des comportements de la population pertinente âgée de plus de 70 ans.

Tableau 8.13 : Pourcentage de migrants ayant transféré des fonds (au cours des 5 dernières années) selon leur âge en 1998

Age des migrants	% de transférants
15 - 19 ans	100
20 - 29 ans	90,3
30 - 39 ans	91,7
40 - 49 ans	94,7
50 - 59 ans	96,0
60 - 64 ans	95,9
65 - 69 ans	96,7
70 ans et +	100

L'évolution des montants transférés selon les tranches d'âge est très parlante, particulièrement pour les 15 - 19 ans et pour les plus de 70 ans.

Dans le premier cas, les transferts réalisés en 1996 ont été nuls, soit parce que les personnes interrogées (en 1998) n'étaient pas encore parties du Maroc ou parce qu'elles étaient encore à la recherche d'un emploi. Pour la tranche d'âge supérieure, 50% de la population pertinente a transféré un montant compris entre 10 et 20.000 dh ce qui indique notamment la faiblesse des revenus de cette catégorie. Cependant en 1997, 100% des transferts effectués par les 15-19 ans ont porté sur des montants compris entre 60 et 80.000 dh, ce qui est un bon indicateur de l'amélioration de leur situation dans le pays d'immigration. En 1998, 50% des transferts effectués par cette catégorie ont concerné des montants supérieurs à 100.000 dh, et 50 % des montants compris entre 10 et 20.000 dh; ce qui représente dans ce dernier cas, soit un indicateur de baisse de revenu, soit une situation de chômage, soit un changement du comportement du migrant et de la nature de ses attaches avec le Maroc .

Dans le cas des migrants âgés de plus de 70 ans, plus de 50 % des transferts effectués en 1997 ont porté sur des montants supérieurs à 30.000 dh, dont 16,7% de transferts de montants supérieurs à 100.000 dh . Un tel comportement - qui se confirmera en 1998 où près de 84 % des transferts ont porté sur des sommes supérieures à 30.000 dh, dont 50% supérieures à 100.000 dh - concerne

nécessairement un transfert d'épargne dans la perspective de réinstallation au Maroc.

Cela est d'autant plus vrai que, en cette même année, les transferts qui ont été effectués par les plus de 70 ans sont, en proportion, supérieurs à ceux qui ont été le fait de l'ensemble des autres migrants, quelle que soit leur tranche d'âge - exception des 15-19 ans. Ainsi, alors que, comme indiqué au tableau 8.14, 50% des transferts des migrants âgés de plus de 70 ans ont porté sur plus de 100.000dh, la proportion d'un tel montant dans les transferts a été au plus égale à 31,4 % chez les 20 - 29 ans.

Tableau 8.14 : Transferts de plus de 100.000 dh, en 1998, selon l'âge des migrants (en %)

Age (ans)	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	65-69	70 et +
%	50,0	31,4	25,0	27,3	25,5	19,7	19,2	50,0

8.10. TRANSFERTS ET ETAT MATRIMONIAL

Les transferts varient fortement selon l'état matrimonial des personnes immigrées. Ils sont relativement les plus faibles chez les fiancés, dont 70% ont déclaré avoir effectué des transferts au cours des 5 dernières années, et les plus élevés chez les veufs dont la proportion correspondante atteint 100%.

Dans le cas des migrants fiancés, la faiblesse relative de la fréquence des transferts est probablement liée aux préparatifs à la vie de marié ; dans le cas des veufs, ce sont en général des personnes à charge plus âgées, dont on a vu ci haut qu'elles étaient, en proportion, celles qui effectuent le plus de transferts .

Pour les autres catégories - célibataires, mariés et divorcés - la proportion de celles qui ont déclaré avoir effectué des transferts au cours des 5 dernières années est comprise entre 92 %, dans le cas des divorcés, et 94,4 % dans le cas des mariés (comme indiqué au tableau 12 ci-dessous). Les écarts à ce niveau sont très peu marqués, et, en conséquence, très peu significatifs.

Tableau 8.15 : Migrants ayant effectué des transferts au cours des dernières années et état matrimonial actuel (%)

Etat matrimonial au moment de l'enquête	% de migrants ayant effectué des transferts (5 dernières années)
Célibataire	92,0
Fiancé	70,0
Marié	94,4
Divorcé	93,8
Veuf	100,0

Les distinctions selon les montants transférés au cours des trois dernières années et la situation matrimoniale des migrants sont très peu significatives, dans la mesure où les migrants mariés représentent le gros de la population enquêtée, qu'on retrouve dans des limites peu variables d'année en année et selon les montants transférés.

Dans le cas d'immigrants mariés dont les montants transférés sont faibles, il s'agit généralement de personnes vivant dans leurs familles dans le pays d'immigration. Par contre, dans le cas de personnes mariées dont les montants transférés sont importants, il s'agit, le plus souvent, d'immigrants vivant séparés de leurs épouses et/ou de leurs enfants, et dont ils continuent à avoir la charge au Maroc.

8.11. TRANSFERTS ET TAILLE DU MENAGE

La taille du ménage du migrant ne semble pas avoir d'effets importants sur la variation du pourcentage des immigrants ayant effectué des transferts au Maroc au cours des cinq dernières années.

Ce pourcentage est ainsi supérieur à 92% quelle que soit la taille du ménage, et il est de 96,9% pour les migrants dont les ménages sont composés de 10 personnes et plus. Ceux-ci ne constituent, cependant, que moins de 3% (2,7%) de la population enquêtée.

Toutefois, les migrants accompagnés de leurs conjoints et enfants, qui représentent 70 % du total, sont ceux qui transfèrent la part la plus réduite de leur revenu au Maroc.

Ainsi, ils sont 50,9% à avoir transféré moins du quart de leur revenu, lorsque les migrants non accompagnés ont été 75% à avoir transféré plus de 25% de ce revenu.

Tableau 8.16 : Part de revenu transférée et accompagnement actuel du migrant (%)

Accompagnement du migrant	Part du revenu transférée au Maroc			
	- du 1/4	1/4 à 1/3	1/3 à 1/2	+ de 1/2
seul	24,4	17,9	21,7	34,7
avec conjoint et enfants	50,9	28	14,2	5,5

8.12. TRANSFERTS ET NIVEAU DE SCOLARITE DU CHEF DE MENAGE MIGRANT

Il apparaît, au vu des données recueillies de l'enquête, que la part de revenu transférée baisse avec le relèvement du niveau éducatif du migrant. Ce relèvement induisant, le plus probablement, un accroissement de la dépense et de l'épargne du migrant dans le pays de séjour.

Ainsi, alors que les migrants sans niveau scolaire ou du niveau de l'école coranique sont plus de 40 % à avoir transféré un tiers et plus de leur revenu, les migrants du niveau du supérieur ont été seulement 21,1 % dans cette configuration. En outre, ceux-ci sont en proportion, les moins nombreux à avoir effectué des transferts au Maroc au cours des 5 dernières années.

Tableau 8.17 : Migrants ayant effectué des transferts au cours des cinq dernières années, selon le niveau de scolarité (%)

Niveau scolaire du migrant	% des migrants ayant transféré des revenus
Nul	96,4
Ecole coranique	97,6
Primaire	94,0
Secondaire	92,3
Supérieur	89,6

8.13. TRANSFERTS ET ACQUISITION D'UNE NATIONALITE ETRANGERE

Il ne semble pas que la volonté exprimée par le migrant d'acquérir une autre nationalité soit un élément qui interfère beaucoup dans l'intensité des transferts. Ainsi, parmi les migrants interrogés, aussi bien chez ceux qui ont exprimé le désir d'acquérir une autre nationalité que les autres, plus de 89% ont dit avoir transféré de l'argent au Maroc au cours des 5 dernières années, soit 89,1% parmi ceux qui voudraient opter pour une nouvelle nationalité et 95,0% des autres.

Cependant, les différences dans les parts de revenu transférées par les uns et les autres sont légèrement plus marquées, tel que cela ressort du tableau ci-après.

Tableau 8.18 : Parts de revenu transférées, selon la volonté d'acquisition d'une autre nationalité (%)

Acquisition d'une autre nationalité	Part de revenu transférée	
	Moins du tiers	Un tiers et +
Oui	76,2	23,8
Non	62,9	37,1

En parallèle à cette différenciation relativement à l'intensité des transferts et aux parts de revenu transférées, qu'il y ait ou non volonté d'acquérir une nouvelle nationalité, il faut noter que les montants moyens transférés par les migrants désirant acquérir une autre nationalité sont plus importants que ceux des migrants ne postulant pas à un tel changement ; cela est indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 8.19 : Transferts moyens selon la volonté d'acquisition d'une autre nationalité, 1996 à 1998 (en dirhams)

Acquisition d'une autre nationalité	Transferts en dh		
	1996	1997	1998
Oui			
Non	59 339	58 208	110 705

L'acquisition de la nationalité suppose une plus grande intégration au pays d'accueil et aussi, normalement, une situation matérielle plus aisée. Ce deuxième élément expliquant, en plus de maintien de relations fortes avec le Maroc, que les montants moyens transférés par les migrants désirant acquérir une autre nationalité soient les plus importants.

De ce fait, une relative "distanciation politique" par rapport au Maroc, ne semble pas aller, nécessairement, de pair avec une atténuation des autres attaches. Ce constat ne préjugeant pas des conséquences, sur le long terme, de l'acquisition effective d'une autre nationalité que la marocaine par le migrant.

8.14. TRANSFERTS ET PERSPECTIVE DE REINSTALLATION / NON REINSTALLATION AU MAROC

La perspective de réinstallation au Maroc est probablement la plus déterminante dans l'intensité des transferts effectués par les migrants étudiés. A contrario, la perspective de non réinstallation est liée au recul de ces transferts.

Ainsi, il est apparu que 38,7% des immigrants qui n'ont pas déclaré de transferts au cours des 5 dernières années ne projettent pas de se réinstaller au Maroc, alors

que parmi ceux qui ont effectué des transferts au cours de cette même période, seulement 16,5% projettent de rester dans le pays d'immigration.

Cependant, parmi l'ensemble des migrants ne projetant pas de revenir s'installer au Maroc, 87% ont déclaré avoir effectué un transfert de fonds au Maroc au cours des 5 dernières années, contre 95,5% parmi les migrants qui ont déclaré penser revenir s'installer dans leur pays d'origine.

La perspective de réinstallation influe également sur les parts de revenu transférées. Ainsi, tel que cela ressort du tableau ci-après, parmi les MRE qui ont déclaré projeter de revenir au Maroc, le pourcentage de ceux qui ont dit avoir transféré plus du tiers de leur revenu est égal à 35,8%, alors que ce rapport n'est que de 22% dans le cas des migrants ne projetant pas de se réinstaller au Maroc.

Tableau 8.20 : Part de revenu transférée selon la perspective de réinstallation du migrant au Maroc (%)

Réinstallation au Maroc	Part de revenu transférée			
	- du 1/4	1/4 à 1/3	1/3 à 1/2	+ de 1/2
Oui	38,3	24,7	18,6	17,2
Non	51,3	25,7	14,7	7,3

Dans le même sens, 14,1% des migrants déclarant vouloir se réinstaller au Maroc ont transféré plus de 100.000 dh en 1996, contre 7,6 % des migrants ne projetant pas une telle éventualité. En 1997, ces proportions ont été respectivement pour les deux populations, et pour les deux montants de transfert, de 13,5 % et de 7,3%. En 1998, ces rapports ont pris une autre dimension, passant à 25,3% et 29,5% respectivement.

Une telle évolution confirme la progression globale des transferts enregistrés cette même année par rapport à 1997.

Paradoxalement, lorsqu'on interroge les migrants sur leur appréciation de l'évolution des transferts qu'ils ont effectués au Maroc au cours des dernières années (en rapport avec leur volonté de se réinstaller au Maroc), on relève une relative similitude entre les migrants, tel que cela ressort du tableau suivant.

Tableau 8.21 : Tendance des transferts au cours des dernières années, selon la perspective de se réinstaller au Maroc (%)

Tendance des transferts	Réinstallation au Maroc	
	Oui	Non
Augmentation	83,3	16,0*
Maintien	84,1	14,7*
Baisse	81,0	18,7*

* La différence à 100% est constituée de ceux qui ne savent pas l'évolution des transferts qu'ils ont réalisés.

Ce tableau indique, notamment, que parmi l'ensemble des migrants transférant des fonds, l'appréciation de ceux qui ne projettent pas de se réinstaller au Maroc n'est pas très différenciée quant à l'évolution de leurs transferts.

Les montants transférés au cours de 1998 par les deux catégories, et surtout par les migrants ne projetant pas de se réinstaller méritent d'être analysés davantage, et surtout d'être suivi ultérieurement.

Dans le dernier cas, cela peut être la situation de migrants "soldant des comptes" avec leur pays d'origine, dans la perspective de garder "bonne conscience", ou alors de migrants déçus de leurs conditions d'accueil ou de réinstallation, qui ont déclaré, par dépit, ne plus penser revenir au Maroc se réinstaller au Maroc.

8.15. TRANSFERTS ET PROJETS DES MIGRANTS

L'intensité des transferts ne semble pas beaucoup souffrir des investissements réalisés en pays d'immigration. En effet, quasiment les mêmes pourcentages de migrants ont déclaré avoir effectué des transferts au Maroc au cours des 5 dernières années, qu'ils aient réalisé un projet dans le pays d'immigration (93 % ont alors annoncé avoir effectué des transferts, et 7% n'ont pas effectué de transfert) ou non (94,2 %ont effectué dans cette situation des transferts et 5,8%, non). Cependant, il faut signaler à ce niveau qu'une différence relativement importante apparaît lorsqu'il s'agit de projets à venir. Dans ce cas 88,5% des migrants ayant déclaré prévoir un projet en pays d'immigration ont dit avoir effectué des transferts au Maroc au cours des 5 dernières années, contre 94,8 % des migrants ne prévoyant pas de projets là où ils séjournent.

A l'opposé, le fait de réaliser un investissement au Maroc influe davantage sur l'intensité des transferts. Ainsi, les immigrants ayant déclaré avoir réalisé un projet au Maroc ont annoncé à 96,9% avoir effectué des transferts dans leur pays au cours des 5 dernières années, 17,2 % ayant transféré plus de la moitié de leur revenu. Dans le cas de ceux qui n'ont pas déclaré d'investissement au Maroc, cette proportion a été de 87%, 11 % ayant transféré plus de la moitié de leur revenu.

S'agissant de la perspective de réaliser ou non des projets à l'avenir, une légère différence apparaît, quant au pourcentage de transférants au cours des 5 dernières années, entre ceux qui prévoient de mener des projets au Maroc et ceux qui ne sont pas porteurs de projets à réaliser dans leur pays d'origine.

Ainsi, tel que cela apparaît au tableau ci-après, moins de 3 points différencient les deux catégories de migrants.

Tableau 8.22 : Migrants ayant effectué des transferts de revenu au Maroc au cours des 5 dernières années, selon l'existence de projets à venir (%)

Projets à réaliser au Maroc	% de transférants
Oui	95,4
Non	92,0

Les migrants réalisant des projets et transférant des fonds au Maroc ont, en outre, accru les montants qu'ils ont transférés au cours des trois dernières années.

Ainsi, ils étaient 44,1% à avoir transféré plus de 50.000 dh en 1996 (dont 14,8% ont transféré plus de 100.000 dh), et 44,5 % à avoir effectué de tels transferts en 1997 (dont 14,6 % transférant plus de 100.000 dh). En 1998, la proportion de ceux qui ont transféré plus de 50.000 dh a été de 53,9%, dont 26,5% ont transféré plus de 100.000 dh.

Cette évolution se confirme lorsqu'on passe en revue l'évolution des montants moyens transférés de 1996 à 1998, tel que cela est indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 8.23 : Evolution des montants moyens transférés au Maroc selon l'existence de projets à venir

Projet à réaliser au Maroc	Montants		
	1996	1997	1998
Oui			
Non	57.300 dh	57.200 dh	112.300 dh
Moyenne totale	60.800 dh	61.300 dh	111.900 dh

Deux faits importants ressortent de ce tableau :

Le premier est une forte progression des transferts moyens, particulièrement entre 1997 et 1998, ce qui confirme la tendance générale relevée à ce niveau.

La deuxième est que, paradoxalement, prévoir de réaliser un projet au Maroc ne semble pas être un élément déterminant, en ce sens que les moyennes transférées ne varient pas beaucoup selon que les migrants prévoient ou non de réaliser des affaires au Maroc. Cela est d'autant plus vrai qu'entre 1997 et 1998 les migrants ne prévoyant pas de projet, ont effectué des transferts moyens légèrement supérieurs aux migrants porteurs de projets.

Une telle évolution mériterait également d'être analysée dans une perspective plus longue ainsi qu'en relation avec la nature des projets et les incitations reçues par les migrants.

Dans les faits, il semble bien que les migrants qui réalisent des projets au Maroc rencontrent des problèmes à cette occasion. C'est notamment le cas de 48% d'entre eux⁸. Cela ne semble pourtant pas avoir eu d'influence sur leurs transferts puisque 95,6 % de ceux qui ont déclaré des difficultés ont transféré des fonds au cours des 5 dernières années. Cependant, cela ne vaut que pour des projets déjà réalisés et rien n'indique que l'intensité des problèmes rencontrés ne puisse pas être un frein à de prochains projets et aux transferts ultérieurs des migrants.

⁸ Cf. chapitre suivant.

8.16. CONCLUSION

De la présentation globale ci-dessus, il semble que deux éléments apparaissent comme fortement déterminants pour l'évolution future des transferts effectués au Maroc par les Marocains résidant à l'étranger. Il s'agit, notamment, de la perspective qu'ils ont de revenir s'installer au Maroc, eux-mêmes et aussi leur descendance, ainsi que des possibilités de réaliser des projets au Maroc.

Il en découle aussi un portrait type du Marocain résidant à l'étranger transférant des fonds. A l'exception des migrants les plus jeunes (- de 19 ans) ou les plus vieux (+ de 70 ans), des veufs et de ceux qui effectuent plus de 4 visites par an au Maroc au cours de la même année, qui ne représentent qu'une proportion marginale au sein de l'ensemble étudié, et qui ont déclaré à 100 % avoir effectué un transfert au cours des 5 dernières années, le migrant-type transférant des fonds - généralement, 1/4 à 1/3 de ses revenus - est, notamment, marié, vivant en France, visitant le Maroc une seule fois par an en moyenne, âgé de 30 à 59 ans, parti entre 1970 et 1989, projetant de se réinstaller au Maroc et y ayant entamé des projets.

Annexe : Tableau A.8.1.

*Evolution des transferts des MRE entre 1975 et 1997
(en millions de dirhams)*

Années	Montants	Variations
1975	2.159,6	38,7
1976	2.417,8	12,0
1977	2.652,1	9,7
1978	3.176,0	19,8
1979	3696,5	16,4
1980	4.147,6	12,2
1981	5.242,0	26,4
1982	5114,5	- 2,4
1983	6515,4	27,4
1984	7.680,9	17,9
1985	9.732,2	26,7
1986	12.730,6	30,8
1987	13.267,9	4,2
1988	10.700,4	- 19,4
1989	11.344,1	6,0
1990	16.537,2	45,8
1991	17.328,1	4,8
1992	18.530,7	6,9
1993	18.215,9	- 1,7
1994	16.814,4	- 7,7
1995	16.819,9	0,03
1996	18.873,8	12,2
1997	18.033,4	- 4,5
1998	19.161,6	10,6

Source : Office des changes

CHAPITRE 9

LES INVESTISSEMENTS

Les migrants ont réalisé de nombreux investissements au Maroc et au pays d'immigration, de même qu'ils ont des projets d'investissement.

Quelle est la fréquence des uns et des autres ? Peut-on déceler des évolutions ? Le migrant a-t-il réalisé plusieurs investissements ? Où sont-ils localisés ? Quels sont les secteurs concernés ? Ont-ils bénéficié d'avantages ou, au contraire, rencontré des obstacles ? Telles sont les questions auxquelles nous essayerons d'apporter des réponses dans ce chapitre.

9.1. LA FREQUENCE DES INVESTISSEMENTS

La fréquence des investissements est élevée parmi les migrants enquêtés. En effet, 70,1% ont fait un investissement au Maroc et 23,2% dans le pays d'immigration. Ainsi, le nombre des investissements au Maroc est trois fois plus élevé qu'à l'étranger. Ce qui montre un attachement très fort au pays d'origine, mais également le changement du modèle migratoire, la tendance vers une migration plus permanente. La répartition sectorielle des investissements et celle des projets d'investissement le confirment.

Tableau 9.1 : Répartition des migrants selon la réalisation d'investissements (en %)

	Au Maroc	A l'étranger
Migrants ayant réalisé un investissement	70,1	23,2
Migrants n'ayant pas réalisé d'investissement	29,9	76,8
Total	100,0	100,0

9.2. LE NOMBRE D'INVESTISSEMENTS

Le nombre d'investissements effectués par les MRE enquêtés dépasse leur nombre, respectivement 1.588 et 1.239, soit en moyenne 1,28 investissement par migrant; ceci même si certains migrants n'ont pas réalisé de projets au Maroc (30%) ou à l'étranger (77%, cf. tableau 9.1 ci-dessus). Il y a donc des migrants investisseurs. Combien de projets le migrant investisseur a-t-il réalisés? L'année d'émigration (ou en d'autres termes l'ancienneté migratoire) a-t-elle un effet sur le nombre d'investissements effectués ?

9.2.1. Nombre d'investissements par migrant

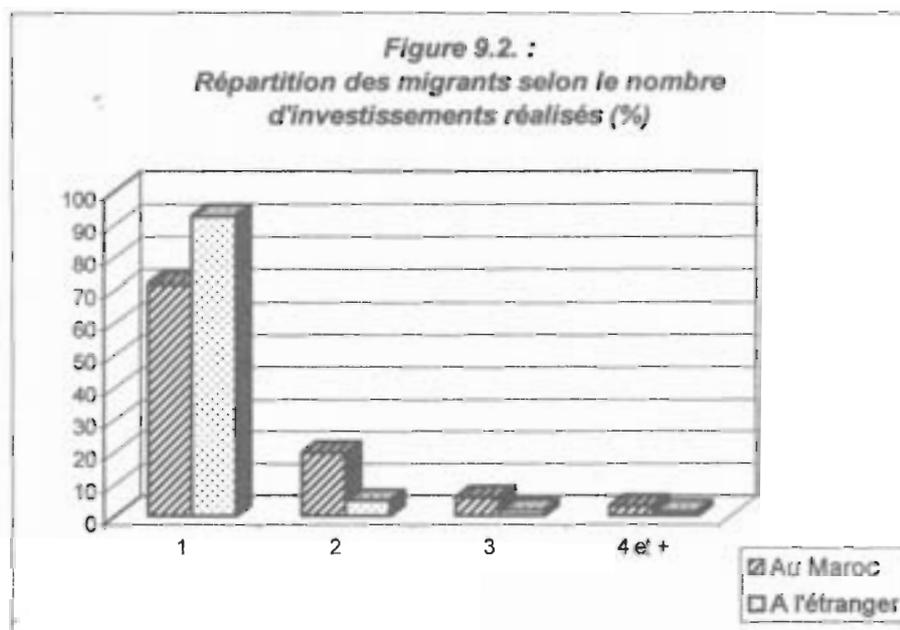
Le nombre moyen d'investissements par migrant (1,28) est inégalement réparti entre le Maroc (1,02) et le pays d'immigration (0,26). Mais ce qu'il est intéressant de voir, c'est la répartition des migrants selon le nombre d'investissements réalisés au Maroc et à l'étranger.

Il apparaît que parmi les migrants qui ont fait des investissements au Maroc, plus de sept sur dix (71,6%), ont réalisé un seul projet, mais près de deux sur dix (19,6%) en ont réalisé deux, et le reste (8,8%) en ont réalisé trois (5,8%), quatre ou plus (3%).

A l'étranger, plus de neuf migrants sur dix (92,4%) ont fait un seul investissement, 4,7% en ont fait deux, et le reste (2,9%) en ont fait trois ou plus.

Tableau 9.2 : Répartition des migrants selon le nombre d'investissements réalisés

Nombre d'investissements	Au Maroc	A l'étranger
1	71,6	92,4
2	19,6	4,7
3	5,8	1,6
4 et +	3,0	1,3
Total	100,0	100,0



9.2.2. Nombre d'investissements et ancienneté migratoire

Le nombre d'investissements réalisés au Maroc par le migrant dépend de l'ancienneté migratoire, mais il n'augmente pas nécessairement avec la durée migratoire. En effet, les migrants partis avant 1960 n'ont réalisé qu'un (81,3%) ou deux projets (18,2%). La proportion de ceux qui n'ont réalisé qu'un projet baisse chez ceux qui sont partis entre 1960 et 1974 (65 à 66%) au profit de ceux qui en ont réalisé deux (21 à 23%), trois ou plus (12 à 12,5%).

La seconde moitié des années 70 marque une rupture dans le mouvement : à nouveau, la proportion des migrants qui n'ont réalisé qu'un seul projet augmente progressivement et celle de ceux qui en ont réalisé plus baisse régulièrement, et on tend vers une structure du nombre d'investissements qui se rapproche, quelque peu de celle d'avant 1960. Les éléments déterminants ont trait à la durée migratoire, mais aussi aux conditions dans lesquelles s'effectue l'émigration, et l'évolution des caractéristiques socioprofessionnelles et démographiques des migrants (cf. chapitres 3, 4 et 5 ci-dessus).

Tableau 9.3 : Répartition des migrants selon le nombre d'investissements réalisés et l'année d'émigration (en %)

Nombre d'investissements	Année de la première émigration						Total
	Avant 1960	1960-69	1970-74	1975-79	1980-89	1990-98	
Au Maroc							
1	81,8	64,6	66,1	71,6	77,7	85,3	71,6
2	18,2	23,4	21,4	19,3	18,1	10,5	19,6
3	0,0	8,4	6,8	6,8	3,3	4,2	5,8
4 et plus	0,0	3,6	5,7	2,3	0,9	0,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A l'étranger							
1	80,0	87,9	87,1	95,7	98,7	100,0	92,4
2	0,0	6,1	8,6	4,3	1,3	0,0	4,7
3	0,0	3,0	3,2	0,0	0,0	0,0	1,6
4 et plus	20,0	3,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le nombre d'investissements réalisés à l'étranger suit le même type d'évolution qu'au Maroc, mais de façon plus simple. Les migrants partis avant 1960, ont réalisé principalement un investissement (80%) ou 4 et plus (20%). Depuis 1960, la proportion de ceux qui n'ont effectué qu'un investissement, augmente régulièrement jusqu'à atteindre 100% dans les années 90. La proportion de ceux qui ont réalisé deux, trois projets et plus, est assez élevée entre 1960 et 1974. Là encore, la seconde moitié des années 70 marque une rupture : ceux qui ont deux investissements baissent rapidement, et ceux qui en ont plus disparaissent. Les facteurs explicatifs semblent les mêmes que pour le nombre d'investissements au Maroc : durée migratoire plus courte, conditions dans lesquelles s'effectue l'immigration et caractéristiques démo-socio-professionnelles différentes.

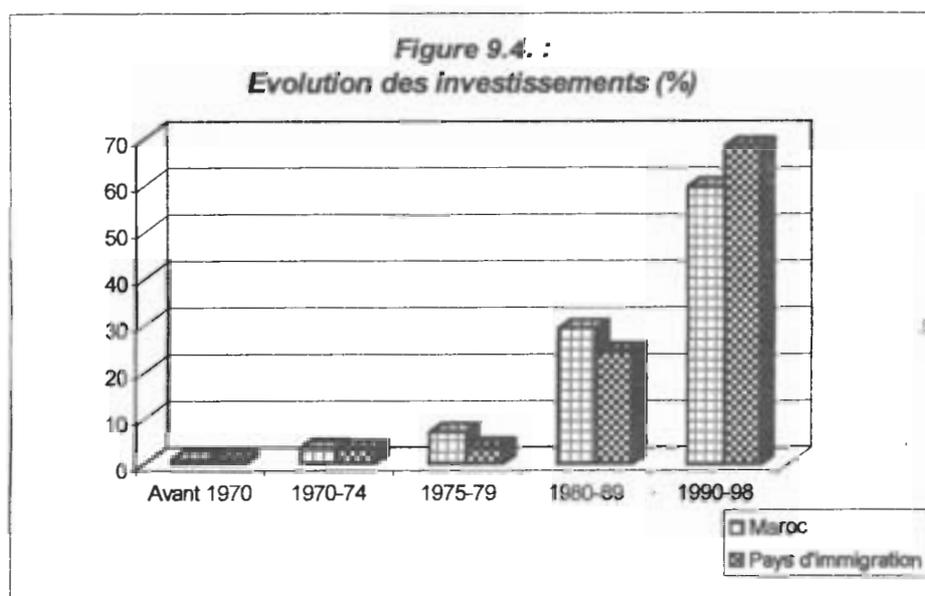
9.3. L'EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Le nombre total d'investissements, que ce soit au Maroc ou dans le pays d'immigration, a augmenté de plus en plus rapidement au cours des quatre dernières décennies. Le résultat est une concentration des investissements pendant les deux dernières décennies avec environ 90% du nombre total d'investissements.

et particulièrement dans les années 90 : près de 60% des investissements réalisés au Maroc, et plus de 68% de ceux réalisés en pays d'immigration.

Tableau 9.4 : Evolution des investissements (%)

Pays d'investissement	Avant 1970	1970-74	1975-79	1980-89	1990-98	Total
Maroc	0,9	3,5	6,9	29,1	59,4	100,0
Pays d'immigration	0,8	3,2	3,6	24,1	63,3	100,0



9.4. LA LOCALISATION DES INVESTISSEMENTS AU MAROC

Quels sont les déterminants de la localisation au Maroc des investissements des migrants ? La répartition régionale indique que le lieu de naissance et le lieu de résidence avant émigration concentrent l'essentiel de l'investissement.

9.4.1. Investissement et lieu de naissance

Dans six des sept grandes régions marocaines, 80 à 90% des investissements de migrants sont effectués par les MRE nés dans la région considérée; la proportion est de 64% pour la 7^{ème} région.

Tableau 9.5 : Régions de naissance et régions d'investissement

Région d'investissement	Région de naissance							Total
	Sud	Tensift	Centre	Nord-Ouest	Centre-Nord	Oriental	Centre-Sud	
Sud	91,3	0,0	2,7	0,0	3,3	0,7	2,0	100
Tensift	9,3	82,7	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Centre	8,2	2,6	84,0	3,4	1,5	0,0	0,4	100
Nord-Ouest	3,6	3,6	7,2	63,9	8,8	8,0	4,8	100
Centre-Nord	0,0	0,0	2,1	3,2	90,5	2,1	2,1	100
Oriental	3,3	0,0	3,3	3,3	3,3	83,3	3,3	100
Centre-Sud	3,0	0,0	2,0	0,0	12,0	1,0	82,0	100
Total	18,5	8,1	26,7	17,8	13,4	5,1	10,4	100

9.4.2. Investissement et lieu d'émigration

Dans cinq des sept grandes régions économiques, 80 à 90% des investissements de migrants sont réalisés par les MRE dont la région considérée a été le dernier lieu de résidence avant l'émigration à l'étranger (région d'émigration); la proportion est de 71 et 76% dans les deux autres régions.

Tableau 9.6 : Régions d'émigration et régions d'investissement

Région d'investissement	Région d'émigration							Total
	Sud	Tensift	Centre	Nord-Ouest	Centre-Nord	Oriental	Centre-Sud	
Sud	86,0	0,0	8,0	1,3	2,0	0,0	2,7	100
Tensift	12,0	76,0	6,7	2,7	0,0	0,0	2,7	100
Centre	3,7	3,0	89,6	3,0	0,4	0,0	0,4	100
Nord-Ouest	1,6	2,4	6,8	71,1	6,8	7,2	4,0	100
Centre-Nord	1,1	0,0	2,1	3,2	88,4	3,2	2,1	100
Oriental	3,3	0,0	0,0	6,7	3,3	83,3	3,3	100
Centre-Sud	3,0	0,0	0,0	0,0	9,0	1,0	87,0	100
Total	16,2	7,3	28,5	20,1	11,9	4,9	11,1	100

Ainsi, régions de naissance et régions de résidence avant émigration sont les régions d'investissement des migrants. C'est qu'elles coïncident souvent¹. Plus précisément, le lieu de naissance est plus déterminant dans trois régions (Sud, Tensift, Centre-Nord); le lieu de résidence avant émigration l'est dans trois autres (Centre, Centre-Sud et Nord-Ouest), qui sont des régions de "transit" (ou de migration interne précédant la migration internationale)¹; enfin, les deux facteurs sont égaux dans la dernière région (l'Oriental).

9.5. LES SECTEURS D'INVESTISSEMENT : PREDOMINANCE DE L'IMMOBILIER

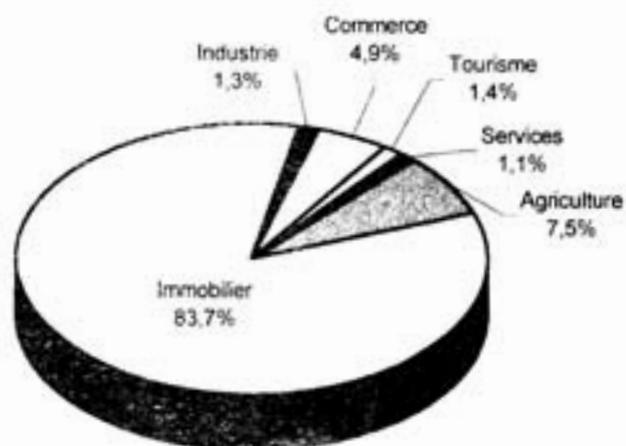
L'immobilier occupe de loin la première place dans les investissements des MRE qu'ils soient réalisés au Maroc ou dans le pays d'immigration : respectivement 83,7% et 63% (cf. tableaux 9.7 et 9.8 suivants). Cela montre la priorité accordée à l'acquisition de logement par les migrants, d'abord pour satisfaire les besoins de leur ménage et en second lieu comme placement de père de famille.

¹ Cf.: Chapitre 3 ci-dessus.

Tableau 9.7. : Répartition des investissements réalisés au Maroc selon les secteurs

Secteur	%
Immobilier	83,7
Industrie	1,3
Commerce	4,9
Tourisme	1,4
Autres services	1,1
Agriculture	7,5
Autres	0,1
Total	100,0

Figure 9.7.
Répartition des investissements réalisés au Maroc selon les secteurs (%)



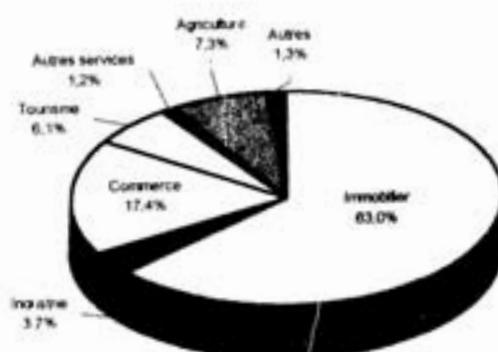
Ce qui laisse peu de place aux autres secteurs d'investissement au Maroc : 7,5% pour l'agriculture et 8,8% pour les secteurs non agricoles (avec une place privilégiée pour le commerce).

Les investissements hors immobilier sont plus importants à l'étranger (37%), particulièrement dans les services (24,7%), dont une grande partie dans le commerce (17,4%). Il faudrait noter que l'agriculture a la même importance que dans les investissements réalisés au Maroc (7,3% contre 7,5%), et que le classement des investissements par secteur est presque le même. Au Maroc, l'ordre des secteurs par importance est : l'immobilier, l'agriculture, le commerce, le tourisme et l'industrie. Et à l'étranger : l'immobilier, le commerce, l'agriculture, le tourisme et l'industrie.

Tableau 9.8 : Répartition des investissements réalisés à l'étranger selon les secteurs

Secteur	%
Immobilier	63,0
Industrie	3,7
Commerce	17,4
Tourisme	6,1
Autres services	1,2
Agriculture	7,3
Autres	1,3
Total	100,0

Figure 9.8.:
Répartition des investissements réalisés à l'étranger
selon les secteurs (%)



9.6. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT : MOINS D'IMMOBILIER

9.6.1. Fréquence des projets

Les MRE ont également des projets d'investissement ; 14,1% ont des projets en pays d'immigration et 56,9% au Maroc, soit quatre fois plus.

Tableau 9.9 : Répartition des migrants selon l'existence de projets d'investissements (%)

	Au Maroc	A l'étranger
Migrants ayant un projet d'investissement	56,9	14,1
Migrants n'ayant pas de projet d'investissement	43,1	85,9
Total	100,0	100,0

9.6.2. Répartition sectorielle

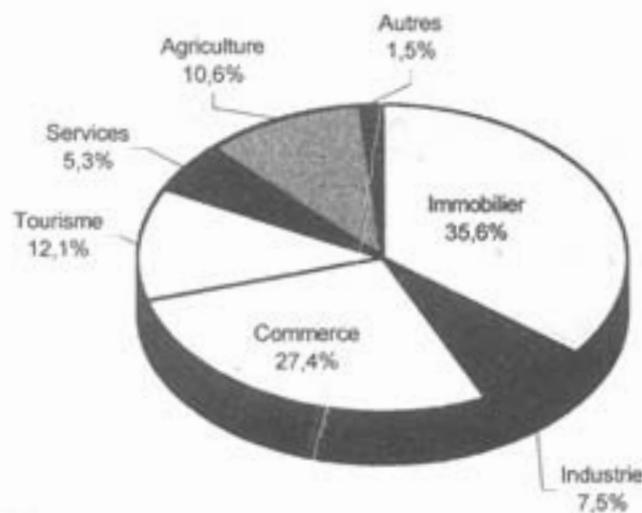
La répartition sectorielle des projets indique des différences importantes par rapport aux investissements réalisés, et ceci encore plus au Maroc qu'à l'étranger (cf. tableaux 9.10 et 9.11 suivants). L'immobilier, bien que demeurant le premier secteur, est nettement moins important dans les projets que dans les investissements réalisés.

Au Maroc, l'immobilier ne représente que 35,6% des projets d'investissement (contre 83,7% des investissements réalisés). Ce sont les autres secteurs qui représentent l'essentiel des projets d'investissement, particulièrement le tertiaire avec 44,8%. L'ordre des secteurs par importance est le suivant : l'immobilier (35,6%), le commerce (27,4%), le tourisme (12,1%), l'agriculture (10,6%), l'industrie (7,5%) et les autres services (5,3%). Comparés aux investissements réalisés, les projets d'investissement dénotent une forte poussée du commerce (27,4% contre 4,9%) et du tourisme (12,1% contre 1,4%).

Tableau 9.10 : Répartition des projets d'investissements au Maroc par secteur

Secteur	%
Immobilier	35,6
Industrie	7,5
Commerce	27,4
Tourisme	12,1
Autres services	5,3
Agriculture	10,6
Autres	1,5
Total	100,0

Figure 9.10.
Répartition des projets d'investissements au Maroc
par secteur (%)

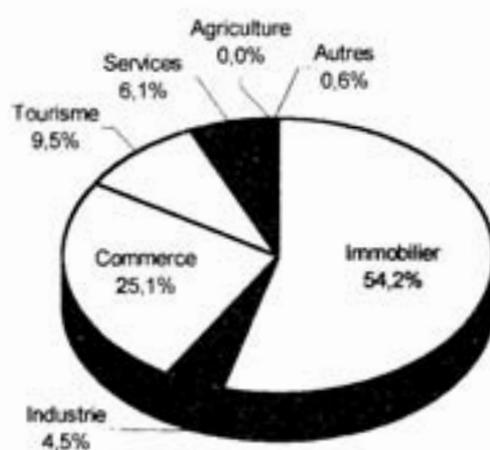


Dans les pays d'immigration, l'immobilier résiste mieux à la baisse qu'au Maroc : 54,2% dans les projets contre 63% des investissements réalisés. Viennent après le commerce (25,1%), le tourisme (9,5%), les autres services (6,1%) et l'industrie (4,5%). Ainsi l'ordre des secteurs est presque le même au Maroc et à l'étranger, avec une différence notable : la disparition de l'agriculture dans les projets à l'étranger.

Tableau 9.11 : Répartition des projets d'investissements à l'étranger par secteur

Secteur	%
Immobilier	54,2
Industrie	4,5
Commerce	25,1
Tourisme	9,5
Autres services	6,1
Agriculture	0,0
Autres	0,6
Total	100,0

*Figure 9.11.
Répartition des projets d'investissements à l'étranger
par secteur (%)*



Ces différences font apparaître deux changements importants, qui pourraient révéler des mutations profondes dans la stratégie des migrants. Le premier, est que l'immobilier occupe une place plus grande dans les projets d'investissement à l'étranger qu'au Maroc (54,2% contre 35,6%); ce qui conforterait l'idée que les MRE s'installeraient de plus en plus dans le pays d'immigration. Le second changement est que l'immobilier est minoritaire dans les projets d'investissement au Maroc (un gros tiers); le reste, l'essentiel, va vers les autres secteurs. Or l'immobilier répond d'abord à un besoin social, le logement du ménage. Les projets d'investissement dans les autres secteurs sont plutôt guidés par des objectifs économiques et financiers (la rentabilité).

Trois explications -qui sont plus complémentaires qu'exclusives- peuvent être avancées. La première est que plus des 2/3 des migrants ont déjà investi dans l'immobilier au Maroc et désirent maintenant investir dans un projet économique. La seconde est que le migrant s'installe de plus en plus avec son ménage à l'étranger et il a besoin d'y investir dans le logement (16,6% seulement des migrants ont déjà investi dans l'immobilier à l'étranger). Et la troisième est que cela refléterait une certaine désaffection des migrants à l'égard de l'investissement dans l'immobilier au Maroc, particulièrement le logement, qui reste souvent vide, car nombre de migrants - comme les non migrants, mais plus qu'eux- ont eu des problèmes lorsqu'ils ont loué les logements qu'ils ont acquis.

9.7. LES AVANTAGES ACCORDES A L'INVESTISSEMENT

A la question « avez-vous bénéficié d'avantages particuliers lors de la réalisation de vos projets d'investissement » au Maroc et à l'étranger, 70,3% ont répondu oui pour l'étranger contre 24,4% seulement pour le Maroc. Ce déséquilibre, s'il n'est pas corrigé, pourrait avoir des conséquences sur la localisation des investissements futurs des migrants. Il en est de même des obstacles à l'investissement.

Tableau 9.12 : Avantages accordés à l'investissement (%)

Secteur	Au Maroc	A l'étranger
Oui	24,4	70,3
Non	75,6	29,7
Total	100,0	100,0

9.8. LES PROBLEMES RENCONTRES DANS LA REALISATION DE PROJETS AU MAROC

9.8.1. Fréquence des problèmes

A la question « Avez-vous rencontré des problèmes dans la réalisation de vos projets au Maroc », 48% ont répondu "oui", 29,8% "non" et 22,2% "ne sait pas". Si l'on met de côté ceux qui ont répondu « ne sait pas », et qui représentent une grande partie de ceux qui n'ont pas investi au Maroc (29,9%), pour ne retenir que les migrants qui ont répondu par oui ou non, on se rend compte que ceux qui ont rencontré des problèmes ont un poids plus important.

Tableau 9.13 : Problèmes rencontrés dans la réalisation de projets au Maroc (en %)

Secteur	%
Oui	48,0
Non	29,8
Ne sait pas	22,2
Total	100,0

9.8.2. Nature des problèmes rencontrés

Les problèmes rencontrés lors de la réalisation de projets d'investissement au Maroc sont liés à l'administration et à la corruption, au financement (disponibilité et coût), à la fiscalité (impôts élevés), à l'accueil (information, conseil), à la confiance (on a abusé parfois de la confiance des migrants).

Tableau 9.14 : Nature des problèmes rencontrés dans la réalisation de projets au Maroc

Secteur	%
Administratif	42,2
Corruption	13,4
Accueil	3,8
Financement	18,4
Fiscalité	13,0
Confiance	6,8
Autres	2,4
Total	100,0

Par ordre d'importance, les problèmes administratifs viennent en premier (42,2%), suivis par les problèmes de financement (18,4%), de corruption (13,4%) et de fiscalité (13%), de confiance (6,8%) et enfin d'accueil (3,8%).

Il faudrait remarquer que les problèmes administratifs et de corruption qui sont souvent liés, représentent plus de la moitié (55,6%) des problèmes rencontrés.

9.9. CONCLUSION

Le nombre d'investissements dépasse le nombre de migrants, parce que la plupart des migrants ont investi au Maroc -de même que certains ont investi à l'étranger,- et que près de 30% d'entre eux ont réalisé plus d'un projet.

Il y a une triple concentration des investissements des migrants. Concentration temporelle, spatiale et sectorielle : l'essentiel des investissements se situe dans les années 80 et 90 ; ils sont réalisés le plus souvent sur le lieu de naissance ou de résidence avant l'émigration à l'étranger, et dans des secteurs déterminés, principalement l'immobilier.

Cependant, les projets futurs d'investissement des migrants se dirigent moins vers l'immobilier, particulièrement ceux à réaliser au Maroc, les investissements de

rapport dans les secteurs économiques (commerce, hôtellerie - restauration, agriculture...) prennent de l'importance. Ce qui est probablement lié au fait que plus des 2/3 des migrants ont déjà investi dans l'immobilier au Maroc, mais aussi qu'ils s'installent de plus en plus dans le pays d'immigration. Il faut ajouter à cela qu'ils bénéficient de plus d'avantages à investir à l'étranger qu'au Maroc, où ils rencontrent de nombreux obstacles -particulièrement administratifs- à l'investissement.

Ceci étant, si rien n'est changé dans les conditions actuelles de l'investissement, les conséquences sur les investissements futurs -et donc sur les transferts- des MRE ne manqueront pas de se produire.

CHAPITRE 10

**CONCLUSION GENERALE :
PRINCIPAUX RESULTATS ET PROPOSITIONS D'ACTION**

L'analyse des données de l'enquête permet de dégager des résultats importants et des propositions d'action.

**10.1. LE PHENOMENE MIGRATOIRE : UNE MUTATION
PROFONDE**

Le phénomène migratoire marocain en Europe a connu au cours du dernier quart de siècle des changements importants, notamment :

- **L'omniprésence des migrations internationales dans la quasi-totalité des régions et provinces du Maroc** : diffusion du phénomène migratoire, des régions d'émigration classiques (sud et nord-est) vers les autres régions qui prennent un poids de plus en plus important, particulièrement vers les nouvelles destinations (Espagne et Italie).
- **La redistribution géographique des migrants en dehors des pays d'accueil traditionnels** (la France qui reste de loin le 1^{er} pays d'immigration, la Hollande, la Belgique et l'Allemagne) vers de nouveaux pays : Europe du Nord et surtout l'Italie et l'Espagne, anciennement pays d'émigration, qui deviennent parmi les premiers pays d'accueil de l'immigration marocaine.
- **L'allègement de la prédominance des causes économiques d'émigration** (qui passent de plus de 85% avant 1960, à 58/68% depuis 1975) en faveur des causes familiales (regroupement familial) et études et, surtout, changement de structure des causes économiques, avec la baisse de l'importance des motifs "trouver un travail plus lucratif" et "améliorer le niveau de vie" (de 75% avant 1960 à moins de 52% dans les années 90), et la montée en puissance de la "recherche d'un emploi" (de moins de 17% à plus de 40% pendant la même période).

- **L'allongement de la durée migratoire** qui est en moyenne de 19,5 années², mais varie d'une région d'émigration à l'autre, et d'un pays d'immigration à un autre. En effet, elle varie de 16 années en moyenne dans la région du centre à 24 années dans la région du Sud. Et pour les pays d'immigration, de 10 années en moyenne pour l'Italie et l'Espagne, à 24 années pour la France. Comme conséquence de l'allongement de la durée migratoire, près de 40% des migrants enquêtés ont une ancienneté migratoire de 25 années ou plus, et, phénomène important, le reste, soit plus de 60%, ont une durée migratoire de 24 ans maximum; ce qui veut dire qu'ils ont émigré après "l'arrêt" de l'immigration en Europe - grâce notamment au regroupement familial, aux étudiants qui sont restés en Europe après leurs études et se sont ainsi transformés en migrants, et à la migration clandestine. De même, l'âge moyen des migrants enquêtés qui était de 24,7 ans au moment de la 1^{ère} émigration, est actuellement de 44,2 ans.

10.2. LES CARACTERISTIQUES DEMO-SOCIALES DES MENAGES : DES CHANGEMENTS IMPORTANTS

Les caractéristiques démo-sociales des ménages migrants ont connu trois changements importants :

- **Changement des structures familiales et matrimoniales** avec l'émigration, avec notamment l'augmentation de la part des personnes mariées par rapport à la situation avant émigration, mais aussi du célibat prolongé et des divorces.
- **Evolution de la composition des ménages** avec l'émigration, avec des ménages qui sont partagés entre le Maroc et le pays d'immigration, en particulier les enfants (un quart des ménages ont au moins un enfant à charge au Maroc); ce qui peut avoir des conséquences psychosociologiques importantes. Cela explique aussi les visites régulières effectuées au Maroc.
- **Réduction de la taille moyenne du ménage** avec l'émigration. D'une taille moyenne de 7 personnes au moment de l'émigration, elle est de 6,3 personnes en moyenne actuellement, dont 4 à l'étranger et 2,3 au Maroc.

² Par rapport aux résultats des enquêtes antérieures réalisés dans le cadre de l'INSEA, qui indiquaient des durées généralement inférieures à 10 années. Cf. B. HAMDOUCH, A. BERRADA et autres, 1979 et 1981, op.cit.

Mais augmentation de ses charges sociales, le nombre d'enfants à charge qui était en moyenne de près de 0,9 enfant au moment de l'émigration, est actuellement de 3 enfants, dont en moyenne 2,1 enfants à l'étranger et 0,9 au Maroc.

10.3. CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES : AMELIORATION

Les caractéristiques socioprofessionnelles des migrants se sont améliorées à deux niveaux, avant le départ à l'étranger, et pendant l'immigration :

- **Changement du profil socioprofessionnel des émigrants au cours des quatre dernières décennies.** Le niveau de scolarité des émigrants s'est amélioré, comme résultat des progrès de la scolarisation au Maroc. La migration a opéré une double sélection en sens inverse. Elle a d'un côté écarté de plus en plus les travailleurs de l'agriculture au profit de ceux de l'industrie et, dans une moindre mesure, du secteur tertiaire, qui ont reçu une formation scolaire et professionnelle ou technique, et qui ont un degré de qualification de plus en plus élevé dans la fonction (travailleurs qualifiés et cadres); ceci est particulièrement vrai depuis le milieu des années 70. Elle a, d'un autre côté, attiré de plus en plus les chômeurs, les inactifs et ceux qui ont un travail irrégulier.
- **Amélioration des caractéristiques professionnelles pendant l'immigration.** En comparant ces caractéristiques au moment de l'émigration et actuellement, on saisit l'effet de l'immigration. Il apparaît alors qu'elle améliore la régularité dans le travail, le niveau de formation professionnelle et technique, et le degré de qualification dans la fonction. Elle a deux autres effets plus discutables : elle transforme des paysans en ouvriers de l'industrie, et des travailleurs indépendants en salariés. En ce qui concerne le niveau de scolarité, il n'a guère progressé en pays d'immigration, sauf pour l'enseignement supérieur, à cause des étudiants qui sont allés poursuivre leurs études supérieures en Europe, et y sont restés.

10.4. LES ATTITUDES ET OPINIONS : SATISFACTION ?

Les migrants affichent un degré élevé de satisfaction concernant la réalisation du ~~projet migratoire~~ *la satisfaction dans le travail et la scolarisation des enfants. Un*

degré moindre de satisfaction a été enregistré pour l'emploi de leurs enfants. Ils affichent aussi des attitudes positives quant à l'impact du mode de vie du pays d'immigration sur la sociabilité tant interne qu'externe.

Cependant, une attitude critique s'impose ici à l'égard des déclarations à caractère subjectif, en particulier celles faites au sujet de la sociabilité interne (relations parents-enfants, relations entre époux).

La valorisation de fait de ces éléments de sociabilité nous incite à interpréter le statut accordé à cette dernière comme une valeur-refuge, comme une réponse à une situation migratoire vécue et perçue comme une ségrégation sur le lieu de travail et dans le quartier d'habitation, ségrégation qui augmente avec la durée du séjour à l'étranger, mais diminue à mesure que le degré de qualification dans la profession ou le niveau d'instruction s'améliore.

Le degré élevé de satisfaction concernant les relations familiales en situation migratoire ne reflète peut-être pas, à notre sens, la situation réelle. Ce qui peut-être expliqué par l'effet du contexte dans lequel s'est déroulée l'enquête, juste avant ou après un congé au Maroc et auprès de la famille, les migrants ont peut-être « refoulé » pour un moment leur vécu, pour oublier et pour pouvoir de nouveau le supporter.

Les données dénotent un degré élevé de satisfaction des MRE concernant les projets migratoires, qui augmente avec la durée de séjour, le niveau de qualification et l'âge des MRE. Une attitude positive est également affichée concernant la satisfaction dans le travail.

S'agissant de la perception par les MRE de leur statut dans la société d'accueil, on relève une certaine ouverture sur la société d'accueil, qui s'exprime sous forme d'une préférence pour une sociabilité externe à caractère informel (amis du pays d'immigration).

10.5. INTEGRATION ET INTENTION DE RETOUR

Les deux-tiers des MRE ont le sentiment d'être plutôt intégrés. Mais le sentiment d'être exclu est aigu chez les nouveaux arrivants, et reste élevé même chez la première génération de MRE.

La mobilité professionnelle ou un degré de qualification élevé s'avère être un facteur explicatif et un déterminant fort de l'intégration des MRE dans la société d'accueil et de la perception qu'ils en ont.

La volonté affichée des MRE de participer aux décisions politiques en pays d'immigration, aux niveaux national et local (41 à 42%), coexiste avec un moindre intérêt pour la nationalité ou le désir de l'acquérir (respectivement 17 et 21,5%, ce qui indique une tendance à la hausse); cet intérêt est plus faible chez ceux qui ont émigré avant 1980, mais il augmente avec le degré de qualification et le niveau d'instruction.

S'agissant de l'intention du retour, elle est conditionnée par l'âge de la retraite, ou des conditions favorables à l'investissement au Maroc. Les migrants peuvent aussi répondre pour leurs conjoints, mais à un degré moindre, et encore moins pour les enfants. La dimension des enfants semble- de manière générale et en particulier à cet égard- devenir autonome en situation migratoire et échapper à leur pouvoir de décision.

La famille des MRE d'une manière générale, et les enfants en particulier, constituent une composante majeure de la situation migratoire, et devraient être pris en compte dans toute action de recherche et d'action. L'apparition de la famille et des enfants dans la vie des MRE en situation migratoire, et en particulier le statut de leurs enfants, représentent un facteur de pérennisation, engendrant au niveau des MRE un changement des projets migratoires et des perspectives d'avenir, et un défi tant pour les pays d'accueil que pour le pays d'origine.

Une de leurs préoccupations majeures est le souci d'apprentissage de l'arabe (dialectal et classique) à leurs enfants et l'entretien de liens socioculturels avec le pays d'origine. Si la famille, dans le cadre de la socialisation des enfants, assure l'apprentissage de l'arabe dialectal, celui de l'arabe classique semble lui échapper. Ici, la famille semble débordée.

Concernant le degré d'information sur le Maroc, celui-ci est élevé, et lié à l'usage de moyens audiovisuels, en particulier la TV marocaine (par satellite).

En résumé, il apparaît que la volonté de s'intégrer dans la société du pays d'immigration n'exclut pas pour le migrant la perspective du retour. On peut parler, au niveau agrégé, d'une stratégie à deux volets : c'est une stratégie d'intégration *et* de retour. Ces deux stratégies ne sont pas exclusives mais complémentaires. Les attitudes vis-à-vis de la participation politique et de la nationalité nous incitent à maintenir notre *thèse de la citoyenneté partielle et instrumentale* : *partielle* parce qu'elle ne touche qu'une partie des MRE, *instrumentale* parce que la participation politique et la nationalité peuvent être perçues (et elles sont probablement utilisées aussi) comme des instruments pour

l'intégration des MRE et de leurs enfants, sans abandonner (ou tout en gardant) la perspective du retour.

10.6. DES TRANSFERTS CONSIDERABLES

La fréquence des transferts chez les migrants (près de 94% d'entre eux en ont effectués au cours des cinq dernières années) et les montants moyens transférés (80.000 dirhams environ en 1996 et 1997, et le double en 1998) sont très importants. Les transferts de 1998 ont été supérieurs à ceux de 1996 et 1997. Mais cela traduit-il une tendance durable ? L'appréciation que font les migrants de l'évolution récente de leurs transferts, ne laisse pas apparaître de tendance nette.

Le portrait-type du migrant transférant des fonds au Maroc - entre 1/4 et 1/3 de son revenu,- est un homme marié, ayant émigré entre 1970 et 1989, âgé de 30 à 59 ans, projetant de se réinstaller au Maroc et y ayant réalisé un investissement ou plus.

Deux éléments paraissent déterminants pour l'évolution future des transferts au Maroc des revenus des MRE : la perspective du retour et la possibilité d'y réaliser des projets.

Il apparaît en définitive, que l'importance des transferts - de même que les visites au Maroc - sont le reflet de la persistance de liens forts; mais, comme les investissements, ils reflètent le dilemme intégration/ retour, et seront affectés par la manière dont celui-ci sera résolu et par le résultat.

10.7. DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

La fréquence des investissements des migrants est grande. Leur nombre dépasse celui des migrants : le nombre moyen d'investissements par migrant est de 1,3. Les migrants investissent plus au Maroc (70% d'entre eux) que dans le pays d'immigration (plus de 23%).

Il y a une triple concentration des investissements des migrants. Ils sont concentrés dans les années 80 et 90, dans l'immobilier, et sur le lieu de naissance ou de résidence avant l'émigration à l'étranger.

Mais des changements importants se dessinent à l'horizon. Les investissements projetés par les migrants, par opposition aux investissements déjà effectués,

montrent en effet que l'immobilier cède la place au Maroc, aux autres secteurs, plus productifs, alors qu'il résiste beaucoup mieux à l'étranger. Ceci est probablement lié au fait que plus des deux-tiers des migrants ont déjà investi dans l'immobilier au Maroc, mais aussi à un changement de stratégie des migrants, qui s'installent de plus en plus en pays d'immigration. Il faut dire aussi que leurs investissements bénéficient de plus d'avantages à l'étranger qu'au Maroc où ils rencontrent plusieurs obstacles, particulièrement administratifs.

Aussi, si aucune action n'est menée pour remédier à cela, les conséquences ne manqueront pas de se faire sentir sur les investissements futurs, mais aussi sur les transferts qui les alimentent et, finalement, sur les liens avec le Maroc et les perspectives de retour.

10.8. QUELQUES PROPOSITIONS D'ACTION

10.8.1. Constat

Les migrants s'installent -c'est un fait- de plus en plus en pays d'immigration, mais le sentiment d'appartenance au pays d'origine, et les liens avec lui restent forts. Pour le moment. C'est moins le cas pour leurs enfants, qui ont grandi en milieu d'immigration. D'où le balancement du migrant entre l'intégration et le retour. L'intégration, qui se fait petit à petit. Le retour, qui est "un désir ardent", ne doit pas devenir un rêve. Pour cela, il faudrait agir sur les éléments clés de la décision du migrant : les enfants et la réussite d'un projet d'investissement au Maroc, en plus de la fierté d'appartenance à la société d'origine. De toutes façons, il ne faudrait pas se faire d'illusions : les retours définitifs ne seront pas massifs; si l'action réussit, le migrant, quand il sera à la retraite, "circulera" entre le Maroc et le pays d'immigration européen. Le sous-échantillon de retraités et préretraités enquêtés - et qui sont des migrants de la première génération - le montre : les deux-tiers continuent à vivre à l'étranger, le quart est à cheval entre le Maroc et l'étranger, et moins de 10% sont installés au Maroc (cf. chapitre 3).

Dans ces conditions, il est nécessaire et urgent d'agir.

10.8.2. Propositions

- **Renforcer le sentiment d'appartenance au Maroc**, notamment par une meilleure utilisation des médias (particulièrement les émissions de télévision par satellite) et l'organisation de visites culturelles et sportives,

agréables et adaptées aux enfants, et de programmes d'échanges de visites...

- **Agir sur les variables ayant trait à la sociabilité interne** en vue de renforcer, en milieu d'immigration, les liens sociaux et culturels avec la société du pays d'origine. Ceci peut être réalisé par une meilleure connaissance et une mise en valeur de la culture et de la civilisation arabo-islamique marocaines, des réalisations récentes du Maroc sur les plans socio-économico-politiques, de sa stratégie et de ses perspectives de développement économique et social.
- **Concevoir une stratégie de communication**, spécialement élaborée pour les populations migrantes et leurs familles...
- **Accorder plus d'importance à l'enseignement de l'arabe**, en particulier de l'arabe classique au niveau institutionnel (hors famille), par des actions bien ciblées et des méthodes adaptées au milieu de l'immigration.
- **Tenir compte des appréciations faites par les migrants** à propos des institutions marocaines, notamment un meilleur fonctionnement de l'administration marocaine, au Maroc et à l'étranger.
- **Prendre en compte leurs propositions** pour étendre et améliorer les activités de la Fondation Hassan II pour les MRE.
- **Prévoir des mécanismes adaptés et efficaces de défense de leurs intérêts** au Maroc et à l'étranger.
- **Améliorer l'incitation à l'investissement des migrants au Maroc**, notamment par des mesures financières ou fiscales, et en tout cas éliminer les obstacles, particulièrement administratifs, qu'ils rencontrent dans la réalisation de leurs projets d'investissement, et par la suite dans leur fonctionnement.
- **Elaborer un programme d'accueil en faveur des migrants retraités** ou proches de la retraite, pour faciliter leur réinsertion dans la société d'origine.
- **Accorder de l'importance** - au niveau de la recherche scientifique et de l'action- aux questions qui préoccupent le MRE, et **en particulier à**

l'enfance (deuxième et troisième générations) et aux différents problèmes qui lui sont liés (scolarité, emploi), et à **la famille** en situation migratoire (notamment **la femme**).

Finalement, c'est à un changement radical d'attitude vis-à-vis de la migration et des migrants, c'est à une reconnaissance de son statut particulier, que sont appelées les autorités et la société marocaines, et à l'adoption d'une stratégie globale vis-à-vis de la migration, qui tienne compte de la dynamique du phénomène et de son changement permanent. C'est aussi une stratégie de défense des intérêts des migrants, au Maroc, mais aussi dans le pays d'immigration. C'est à ces conditions que les migrants pourront participer pleinement et durablement au développement du Maroc.

Annexes :

- Questionnaire
- Manuel d'instructions

Annexe 1 : Questionnaire

ENQUETE AUPRES DES MIGRANTS MAROCAINS A L'ETRANGER
QUESTIONNAIRE
 Août/ Septembre 1998

Questionnaire N° : Direction : Tanger → Algéras (1), Algéras → Tanger (2)

Codification

I. IDENTIFICATION :

- 1.1. Nom, prénom.....
- 1.2. Sexe : M : (1) ; F : (2)
- 1.3. Lieu de naissance :
- Province : U (1) R (2)
- 1.4. Lieu de résidence avant départ à l'étranger
- Province : U (1) R (2)
- 1.5. Année du 1^{er} départ à l'étranger :
- 1.6. Causes de départ (ne pas citer les modalités)
- 1.6.1. Économiques Oui (1) ; Non (2)
- Si oui, laquelle (la principale) ?
 Travail plus lucratif (1), Améliorer le niveau de vie (2),
 Chercher un emploi (3), Travail permanent (4), meilleures
 conditions de travail (5), autre à préciser (6)
- 1.6.2. Familiales Oui (1) ; Non (2)
- Si oui, laquelle (la principale) ?
 Regroupement familial (1), Accompagner / Rejoindre un
 migrant de la famille (2), Autre à préciser (3)
- 1.6.3. Sociales Oui (1) ; Non (2)
- Si oui, laquelle (la principale) ?
 Imitation des amis (1), Accompagner / Rejoindre un ami (2),
 Insatisfaction de sa situation au Maroc (3),
 Autre à préciser (4)
- 1.6.4. Études Oui (1) ; Non (2)
- 1.6.5. Autre, à préciser Oui (1) ; Non (2)
- 1.7. Vers quel pays ? (1^{er} pays d'immigration)
- 1.8. Pays actuel d'immigration (résidence)
- 1.9. Visites effectuées au Maroc :

Années	Nombre de visites	Accompagnement par les enfants : Nombre
1996	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1997	<input type="text"/>	<input type="text"/>
1998	<input type="text"/>	<input type="text"/>

II. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS

	Au moment de la 1 ^{ère} migration	Actuellement (Pays d'immigration)
2.1. Age
2.2. Etat matrimonial	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Né à l'étranger <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>
2.3. Accompagnement	Seul <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Conjoint + enfants <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	Seul <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Conjoint + enfants <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>
2.4. Taille du ménage	A l'étranger : ; Au Maroc :
2.5. Nombre d'enfants à charge du C.M	A l'étranger : ; Au Maroc :
2.6. Niveau de scolarité du C.M	Nul <input type="checkbox"/> Cor. <input type="checkbox"/> Prim. <input type="checkbox"/> Second. <input type="checkbox"/> Sup. <input type="checkbox"/>	Nul <input type="checkbox"/> Cor. <input type="checkbox"/> Prim. <input type="checkbox"/> Second. <input type="checkbox"/> Sup. <input type="checkbox"/>
2.7. Niveau de formation professionnelle / technique du C.M	Nul <input type="checkbox"/> Prof. <input type="checkbox"/> Tech. <input type="checkbox"/>	Nul <input type="checkbox"/> Prof. <input type="checkbox"/> Tech. <input type="checkbox"/>
2.8. Branche d'activité (C.M.)
2.9. Situation dans la profession (C.M.)	Patron <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Inactif <input type="checkbox"/>	Patron <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Inactif <input type="checkbox"/>
2.10. Degré de qualification dans la fonction (C.M.)	Sans qual. <input type="checkbox"/> O.S. <input type="checkbox"/> Tech. <input type="checkbox"/> Agent maîtrise <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	Sans qual. <input type="checkbox"/> O.S. <input type="checkbox"/> Tech. <input type="checkbox"/> Agent maîtrise <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>
2.11. Régularité dans le travail (C.M.)	Inactif <input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> Saisonnier <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/>	Inactif <input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> Saisonnier <input type="checkbox"/> Temps partiel <input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/>
2.12. Degré de satisfaction dans le travail (C.M.)	Très satisfait <input type="checkbox"/> Moyennement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait <input type="checkbox"/> Ne travaille pas <input type="checkbox"/>	Très satisfait <input type="checkbox"/> Moyennement satisfait <input type="checkbox"/> Non satisfait <input type="checkbox"/> Ne travaille pas <input type="checkbox"/>

- 2.13. En cas de retraite (ou de préretraite)
- 2.13.1. Indiquer l'année:
- 2.13.2. Indiquer le lieu de résidence : Maroc (1), Etranger (2),
Maroc / Etranger (3)
- 2.13.3. Si (3), indiquer la résidence principale :
Maroc (1), Etranger (2)
- 2.13.4. Si Maroc, indiquer : Province :
- Urban (1) ; Rural (2) :
- 2.14. Gagnez-vous bien votre vie (actuellement) ?
Très bien (1) ; Bien (2) ; Moyennement (3) ;
Insuffisamment (4) ; Pas du tout (5)
- 2.15. Bénéficiez-vous ainsi que votre ménage d'une couverture sociale ?
- A l'étranger Oui (1) Non (2)
- Au Maroc Oui (1) Non (2)
- Si oui, précisez :

	Maroc Oui (1) ; Non (2)	Etranger Oui (1) ; Non (2)
2.15.1. Assurance maladie/ Accidents		
2.15.2. Assurance-vie		
2.15.3. Allocations familiales		
2.15.4. Retraite		
2.15.5. Rapatriement des corps		
2.15.6. Mondial assistance		
2.15.7. Assurance vol		
2.15.8. Autres à préciser.....		

3. ATTITUDES ET ASPIRATIONS

- 3.1. L'émigration vous a-t-elle permis de réaliser vos projets ? (ce pourquoi vous êtes parti à l'étranger) ?
Non (1) ; En partie (2) ; L'essentiel (3) ; Tout (4)
- 3.2. Êtes-vous satisfait des résultats de vos enfants ?
Maroc (1) ; Etranger (2) ; Maroc/ Etranger (3)

		Très satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Non satisfait	Non concerné
3.2.1. Dans le domaine scolaire	G	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	F	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
3.2.2. En matière d'emploi (si en âge d'activité)	G	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	F	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
3.2.3. En ce qui concerne la connaissance de l'arabe Dialectal	G	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	F	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
3.2.4. En ce qui concerne la connaissance de l'arabe Classique	G	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	F	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

3.3. L'apprentissage (en pays d'immigration) de l'arabe pour vos enfants est-il assuré :

- Dialectal : Oui (1) ; Non (2) _____

- Classique : Oui (1) ; Non (2) _____

3.3.1. Si oui, où et comment ? (ne pas citer les modalités).....

* A l'initiative du pays d'immigration Oui (1) ; Non (2).....

* Au sein de la famille Oui (1) ; Non (2).....

* Initiative familiale Oui (1) ; Non (2).....

* Initiative d'une association Oui (1) ; Non (2).....

* Initiative des autorités marocaines Oui (1) ; Non (2).....

* Initiative de la Fondation Hassan II pour RME..... Oui (1) ; Non (2).....

* Au « Masjid » Oui (1) ; Non (2).....

* Autres à préciser : Oui (1) ; Non (2).....

3.3.2. Avez-vous des propositions (ne pas citer les modalités)? ..

Plus d'instituteurs (1) ; Plus d'instituteurs (compétents) (2) ;

Plus d'écoles (3) ; Des écoles plus proches (4) ; Plus d'heures de cours (5) ;

Construction de mosquées (6) ; Intégrer l'arabe dans le programme d'enseignement du pays d'accueil (7) ;

Pas de propositions (8) ; Autres à préciser (9)

3.3.3. Sinon, pourquoi (ne pas citer les modalités)?

Pas d'enseignants (1) ; Enseignants incompetents (2) ;

Pas d'école (3) ; école éloignée (4) ; Sans réponse (5) ; Autres à préciser (6)

3.4. Votre séjour en pays d'immigration a-t-il un impact positif sur les membres de la famille (autres que les membres du ménage) restés au Maroc en ce qui concerne (ne pas citer les modalités) :

3.4.1. La subsistance Oui (1) ; Non (2)

3.4.2. L'amélioration du niveau de vie Oui (1) ; Non (2)

3.4.3. L'éducation Oui (1) ; Non (2)

3.4.4. La création d'entreprises Oui (1) ; Non (2)

3.4.5. Le logement Oui (1) ; Non (2)

3.4.6. Autres à préciser Oui (1) ; Non (2)

3.5. Quels impacts a eu le mode de vie du pays d'immigration sur votre ménage, notamment en ce qui concerne :

Maroc (1) ; Etranger (2) ; Maroc/Etranger (3).....

		Tres bons	Bons	Mauvais	Très mauvais	Non concerné
3.5.1. Les relations parents-enfants	G	1	2	3	4	5
	F	1	2	3	4	5
3.5.2. Les relations enfants - Islam	G	1	2	3	4	5
	F	1	2	3	4	5
3.5.3. Les relations enfants - traditions marocaines	G	1	2	3	4	5
	F	1	2	3	4	5
3.5.4. Les relations entre époux		1	2	3	4	5
3.5.5. Les relations entre votre ménage à l'étranger et les autres citoyens marocains vivant à l'étranger dans le même pays		1	2	3	4	5

3.6. Perception et degré d'intégration dans la société du pays d'immigration.....	
3.6.1. Êtes-vous membre d'une association ou d'un club de Marocains. Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.6.2. Avez-vous des ami(e)s du pays d'immigration ? Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.6.3. Êtes-vous membre d'un club ou d'une association du pays d'immigration ? Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.6.4. Considérez-vous qu'il est nécessaire de participer dans le pays d'immigration à la prise de décision politique aux niveaux :.....	
- Local Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
- National Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.6.5. Avez-vous acquis la nationalité du pays d'immigration ? Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.6.6. Êtes-vous désireux de l'acquérir ? Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.6.7. Quel est le nombre de vos enfants qui a acquis la nationalité du pays d'immigration ? <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
3.7. Que pensez-vous du mariage mixte ?.....	
3.7.1. Des Marocains avec des étrangères ?..... Pour (1); Contre (2); Sans avis (3)	<input type="checkbox"/>
3.7.2. Des Marocaines avec des étrangers ?..... Pour (1); Contre (2); Sans avis (3)	<input type="checkbox"/>
3.8. Avez-vous le sentiment, dans le pays d'immigration, d'être : Plutôt intégré (1); Plutôt exclu (2); Autre à préciser (3)	<input type="checkbox"/>
3.9. Avez-vous, vous-mêmes, ou quelqu'un de votre famille fait l'objet d'un comportement xénophobe / raciste ?	
3.9.1. Sur le lieu de travail Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.9.2. Dans le quartier où vous habitez Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.9.3. Autre à préciser :..... Oui (1); Non (2)	<input type="checkbox"/>
3.10. Pensez-vous vous réinstaller au Maroc ?	
3.10.1. C.M. Oui (1) Non (2) Non concerné (3)	<input type="checkbox"/>
3.10.2. Conjoint Oui (1) Non (2) Non concerné (3)	<input type="checkbox"/>
3.10.3. Enfants G Oui (1) Non (2) Non concerné (3)	<input type="checkbox"/>
3.10.4. Enfants F Oui (1) Non (2) Non concerné (3)	<input type="checkbox"/>

Si oui, pourquoi *(ne pas citer les motivations)* ?

Maroc, Pays d'origine (1) ; Famille au Maroc (2) ; Non satisfait à l'étranger (3) ; Projet au Maroc (4) ; Autres à préciser (5)

[] [] [] [] []

Si non, pourquoi *(ne pas citer les motivations)* ?

A cause des enfants (1) ; Avenir assuré en pays d'immigration (2) ; Niveau de vie meilleur (3) ; Plus de sécurité (protection sociale) (4) ; Acquies la nationalité du pays d'immigration (5) ; Projets en pays d'immigration (6) ; Autres à préciser (7)

[] [] [] [] []

3.11. Comment appréciez-vous le comportement des organismes marocains suivants :

	Très satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Problèmes rencontrés*
3.11.1. Consulat	1	2	3	4	[] [] [] [] []
3.11.2. Douanes ?	1	2	3	4	[] [] [] [] []
3.11.3. Autorités locales/ Administration	1	2	3	4	[] [] [] [] []
Circulation durant le séjour au Maroc ?	1	2	3	4	[] [] [] [] []
3.11.4. Milieu urbain	1	2	3	4	[] [] [] [] []
3.11.5. Milieu rural	1	2	3	4	[] [] [] [] []
3.11.6. Banques	1	2	3	4	[] [] [] [] []
3.11.7. Autre à préciser	1	2	3	4	[] [] [] [] []

* Problèmes rencontrés *(ne pas citer les motivations) (maximiser 3 choix) :*

Mauvais traitement (1) ; Mauvais service (2) ; Corruption (3) ; Manque de sérieux (4) ; Manque d'organisation (5) ; Trop de barrages (6) ; Horaires non convenables (7) ; Routes mauvaises (8) ; Sans problèmes (9) ; Autres à préciser (10)

3.12. Fondation Hassan II pour RME

1- La connaissez-vous? Oui (1) ; Non (2)

[]

2- Avez-vous eu affaire à elle ? Oui (1) ; Non (2)

[]

Si oui à 1 ou à 2 *(ne pas citer les motivations)* :

3.12.1. Comment appréciez-vous son action ?

Très satisfaisante (1) ; Satisfaisante (2) ;

Moyennement satisfaisante (3) ; Peu satisfaisante (4) ;

Pas satisfaisante (5)

[]

3.12.2. Que proposez-vous pour améliorer son action ?

(ne pas citer les motivations) ?

Élargir son action et l'étendre aux villes marocaines et aux pays d'immigration (1) ; Prévoir une permanence téléphonique au service des RME (2) ; Avoir un comportement plus accueillant et plus d'égards pour les RME (3) ; Organiser des voyages au Maroc pour les enfants des RME (4) ; Autres à préciser (5)

[] [] [] [] []

[]

3.13. Médias

(médias qui vous permettent de rester en contact avec le Maroc)

3.13.1. Êtes-vous suffisamment informé de ce qui se passe au Maroc? Oui (1) ; Non (2)

[]

4.2.1. Si oui, lesquels et où ?

Unité monétaire : | |

Secteurs	Nombre de projets	Nature	Montant (en unité)	Lieu de réalisation	Années
4.2.1.1. Immobilier
4.2.1.2. Industrie
4.2.1.3. Commerce
4.2.1.4. Tourisme
4.2.1.5. Autres services
4.2.1.6. Agriculture
4.2.1.7. Autres domaines

4.2.2. Avez-vous bénéficié d'avantages particuliers ?

Oui (1) Non (2)

4.3. Avez-vous des projets d'investissement à réaliser dans un avenir plus ou moins proche en pays d'immigration ?

Oui (1) Non (2)

Si oui, lesquels et où ?

Unité monétaire : | |

Secteurs	Nombre de projets	Nature	Montant (en unité)	Lieu de réalisation	Années
4.3.1.1. Immobilier
4.3.1.2. Industrie
4.3.1.3. Commerce
4.3.1.4. Tourisme
4.3.1.5. Autres services
4.3.1.6. Agriculture
4.3.1.7. Autres domaines

4.4. Avez-vous des projets d'investissement à réaliser au Maroc ? Oui (1) Non (2)

Si oui, lesquels ?

Unité monétaire : | |

Secteurs	Nombre de projets	Nature	Montant (en unité)	Lieu de réalisation	Années
4.4.1.1. Immobilier					
4.4.1.2. Industrie					
4.4.1.3. Commerce					
4.4.1.4. Tourisme					
4.4.1.5. Autres services					
4.4.1.6. Agriculture					
4.4.1.7. Autres domaines					

4.5. Quels problèmes rencontrez-vous dans la réalisation de vos projets au Maroc ?

4.5.1. Problèmes : oui (1) Non (2) Ne sait pas (3)

4.5.2. Si oui, lesquels (ne pas citer les modalités) :

Administratif (1) ; Corruption (2) ;

Accueil (information, conseil) (3) ; Financement (4) ;

Fiscalité (impôts élevés) (5) ; Confiance (6) ; Autres (7)

4.6. Avez-vous recours aux services d'une Banque :

4.6.1. Banque étrangère Oui (1) ; Non (2)

4.6.2. Banque marocaine Oui (1) ; Non (2)

4.6.3. Si non-recours à Banque Marocaine,

Pourquoi ?

4.7. Avez-vous effectué des transferts au Maroc au cours des cinq dernières années ? Oui (1) ; Non (2)

4.7.1. Si oui, selon quelle modalité :

Mensuelle (1) ; Trimestrielle (2) ; Annuelle (3) ;

Occasionnelle ou non régulière (4) ; Autre à préciser (4) ..

- Par quel canal ? (Ne pas citer les modalités)

4.7.2. Banque étrangère Oui (1) ; Non (2)

4.7.3. Banque marocaine Oui (1) ; Non (2)

4.7.4. Poste Oui (1) ; Non (2)

4.7.5. Intermédiaire Oui (1) ; Non (2)

4.7.6. Au moment des visites au Maroc Oui (1) ; Non (2)

4.7.7. Autre à préciser Oui (1) ; Non (2)

4.8. Quelle part du revenu annuel est transférée au Maroc (en nature ou en espèces) ?

Moins du quart (1) ; Un quart à un tiers (2) ;

Un tiers à un demi (3) ; Plus d'un demi (4) ; Rien (5)

4.9. Vos transferts au cours des dernières années ont-ils eu

tendance : à augmenter (1) ; à être les mêmes (2)

à baisser (3) ; Autre à préciser (4)

4.10. Quels sont les Montants annuels transférés (en unité)

Unité

4.10.1. En 1998

4.10.2. En 1997

4.10.3. En 1996

5. AUTRES ATTENTES DE L'ENQUETÉ :

.....
.....
.....
.....
.....

| | |

6. OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR :

.....
.....
.....
.....

| | |

Question N° :

Nom de l'enquêteur :

Nom du contrôleur :

Date de l'interview :

Durée de l'interview :

| | | | |

| | mn

| | |

Annexe 2 : Manuel d'instructions

MANUEL D'INSTRUCTIONS

INTRODUCTION

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre participation en tant qu'enquêteurs à cette étude sur les Marocains résidant à l'étranger (MRE). Votre tâche est centrale pour toute la suite de la recherche. C'est vous qui collectez les informations : la qualité de votre travail détermine celle de l'analyse, des conclusions et recommandations de l'étude. Il est primordial que vous suiviez soigneusement les procédures établies par les superviseurs qui vous fournissent le matériel et les instructions. Ils ramassent les questionnaires remplis et les contrôlent et ils vous viendront en aide pour tout problème auquel vous pourriez être confronté durant le travail à bord du bateau. Si vous avez des questions, il ne faut pas hésiter à les poser au cours de la formation et aux superviseurs au moment de la collecte.

I. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude vise à établir un bilan général de l'émigration internationale au Maroc, en mettant en évidence ses caractéristiques et leur évolution, les problèmes qu'elle rencontre et, partant, les voies et les moyens susceptibles de permettre de les résoudre, et ce en intégrant les attentes et les suggestions des MRE enquêtés.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente enquête dont les objectifs s'articulent autour des thèmes suivants :

1. La description du processus migratoire et des relations entretenues avec le Maroc
2. Les caractéristiques socio-économiques du migrant et leurs changements au cours des dernières décennies et pendant l'immigration.
3. Les attitudes et aspirations et le niveau de satisfaction des migrants, en particulier en ce qui concerne leurs enfants. De même que les appréhensions inhérentes à la fois à leur devenir et à celui de leurs enfants dans les pays d'immigration et, partant, leurs perspectives d'avenir, l'intégration dans le pays d'immigration ou le retour au Maroc. Enfin, leur appréciation de la qualité des contacts avec les autorités marocaines.

4. Les projets économiques des migrants, les réalisations futures, les obstacles rencontrés et les transferts de revenus. Ce thème revêt un caractère particulièrement important eu égard aux expériences vécues par bon nombre de migrants dans leurs tentatives d'investir au Maroc et les difficultés qu'ils ont connues à cet égard.

Les thèmes étudiés devront mener à des analyses pertinentes et opérationnelles qui seront mises à la disposition des décideurs pour les aider à prendre les mesures et actions éventuelles nécessaires en faveur de la population marocaine résidente à l'étranger.

II. SITUATION DE L'ENQUETE

Les MRE à enquêter pourraient montrer une certaine réticence. La première impression fournie par votre manière de les aborder est fondamentale. Pour vous assurer la coopération de la personne interrogée, l'enquêteur est tenu de suivre certaines instructions :

1. Révéler votre identité.
2. Expliquer de manière succincte l'objet de l'étude en précisant son caractère scientifique et statistique.
3. Mentionner la nature confidentielle de l'enquête: expliquer que toutes les informations concernant les noms individuels ne seront pas diffusées afin que le secret statistique légal soit respecté. De plus, aucune information individuelle ne sera communiquée à quelque organisme que ce soit.
4. Informer la personne interrogée que l'entretien ne durera pas longtemps.
5. Justifier le choix de l'individu en expliquant brièvement la méthode d'échantillonnage.
6. L'interview peut se dérouler en présence d'autres personnes ; il ne faut jamais noter les réponses qui n'ont pas été données par l'enquêté(e).

C'est dans une atmosphère appropriée que doit commencer et se dérouler l'enquête du début jusqu'à la fin. L'idéal serait que la personne interrogée perçoive l'enquêteur comme quelqu'un d'aimable, qui ne la juge pas et ne l'intimide pas, et à qui on peut tout dire sans se sentir embarrassé. Si la personne interrogée répond

à côté de la question ou entre dans les détails, il ne faut pas l'interrompre de manière brusque, il faut essayer plutôt de la ramener à la question initiale ou d'enchaîner avec la question suivante.

Durant l'enquête, il faut veiller à rester neutre. Pour cela, ne laissez pas apparaître, par le ton de votre voix ou des expressions de votre visage, des signes de surprise, d'approbation ou de désapprobation de la réponse de la personne interrogée. Ne dites pas vos opinions personnelles.

Les questions ont été soigneusement formulées de façon à être neutres : elles ne suggèrent pas qu'une réponse est préférable à une autre. Il ne faut donc en aucun cas modifier la façon dont une question est formulée.

Faire une enquête ne consiste pas uniquement à poser des questions et à noter des réponses. Il se peut qu'une question posée à la personne ne soit pas immédiatement suivie d'une réponse pertinente. La personne peut dire "je ne sais pas" ; elle peut répondre à côté de la question, donner une réponse vague ou imprécise ou donner une réponse qui est manifestement en contradiction avec quelque chose qu'elle vous a déjà dit ; elle peut carrément refuser de répondre à la question. Dans tous les cas, avant de reformuler, d'expliquer la question ou de poser des questions complémentaires pour obtenir l'information désirée, il faut répéter la question clairement. Dans le cas contraire, il faut avancer des explications ou des questions complémentaires : ces dernières doivent être exprimées de façon neutre et ne pas orienter l'enquêté(e) dans une direction particulière. Voici quelques suggestions de questions neutres pouvant être utiles :

- "Pouvez-vous expliquer plus en détail?"
- "Comment cela?"
- "Je crains de ne pas avoir bien entendu ce que vous avez dit ; pourriez-vous répéter s'il vous plaît?"
- "Nous ne sommes pas pressés. Prenez le temps de réfléchir".

La situation de l'enquêté(e) (niveau d'instruction, classe sociale, situation économique...etc), ses attitudes et sa personnalité différeront souvent de celles de l'enquêteur. De plus, on peut enquêter auprès de personnes de milieux totalement différents. Il ne faut pas avoir des attentes sur la capacité de l'enquêté(e) à répondre à telle ou telle question. N'essayez pas d'abrégier ou de modifier la formulation des questions du seul fait que l'enquêté(e) semble être très instruit(e), intelligent(e) ou raffiné(e).

De la même façon, il se peut que l'enquêté(e) attende que vous agissiez d'une façon pouvant nuire à la qualité de l'entretien. La personne interrogée peut être défiante ou avoir peur ; elle peut dire quelque chose croyant que cela aura votre approbation ou parce qu'elle pense que c'est ce qu'on dit en général. Votre comportement, votre façon de parler ou même votre apparence peuvent décourager l'enquêté(e). Il faudrait rassurer l'enquêté (cf. ci-dessus).

III. TACHES DE L'ENQUETEUR

Avant de sortir le matin, vérifier bien que vous avez bien avec vous :

1. votre exemplaire des instructions ;
2. un nombre suffisant de questionnaires ;
3. votre carte d'identité et votre badge.

III.1. Questionnaire

Les questions qui figurent dans le questionnaire sont généralement simples, directes et explicites. Toutes les questions qui peuvent vous poser un problème sont accompagnées d'indications pour vous faciliter la tâche. Toutefois, veuillez bien respecter quelques consignes lorsque vous êtes en train de remplir le questionnaire:

- Pour certaines questions où il y a plusieurs sous-questions ou plusieurs modalités, il est spécifié de ne pas citer les modalités (exemple : Q.1.6. Causes de départ).
- Q.2.4. Taille du ménage au moment de la 1^{ère} migration : il s'agit du ménage dont le migrant fait partie. Pour la taille du ménage à l'étranger, il s'agit des personnes qui vivent avec lui. La taille du ménage au Maroc actuellement concerne les personnes qui sont à la charge du migrant ou dont la ressource principale est fournie par la migration.
- Q.2.7. Niveau de formation professionnelle / technique du CM : il s'agit de la formation acquise dans un centre ou école de formation professionnelle ou technique public ou privé.
- Q.2.8. Branche d'activité : pour la codification des branches d'activités, consulter la nomenclature des branches d'activités.

- De Q.2.8. à Q.12., lorsqu'il s'agit d'un retraité, veuillez noter les informations concernant sa dernière fonction.
- Q.3.2. Si la réponse concerne un ménage à la fois au Maroc et à l'étranger, c'est-à-dire que la réponse est (3), indiquez le degré de satisfaction à l'étrangers.
- Q-3.5. Si la réponse concerne un ménage à la fois au Maroc et à l'étranger, c'est-à-dire la réponse est (3), portez sur votre questionnaire les informations concernant les membres du ménage qui se trouvent à l'étranger.
- Q.3.5.5. Cette question doit être toujours posée quelle que soit la résidence du ménage du migrant.
- Q.3.13. Médias : les documents imprimés représentent l'ensemble des prospectus, des affiches ou tous autres imprimés qui peuvent donner une information sur le Maroc.
- Q.5. AUTRES ATTENTES DE L'ENQUETÉ: notez toutes les remarques qui peuvent être intéressantes et qui ne peuvent pas être saisies à travers le questionnaire (exemple : recommandations, opinion personnelle....).
- Q.6. OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR : veuillez noter les précisions concernant le déroulement de l'enquête, si l'enquêteur présente une réticence, ou tout autre comportement ou attitude qui a suscité votre attention. Si des observations ou des précisions de l'enquêté concernent des questions bien précises, n'hésitez pas à les noter en spécifiant leur numéro.

III.2. Cohérence des réponses

Il est très important de vous assurer que les réponses données aux différentes questions sont cohérentes. Par exemple, si la personne interrogée déclare avoir à la fois un niveau d'instruction coranique et un diplôme universitaire. Si de telles réponses sont fournies, il est difficile après que vous ayez quitté l'enquêté(e) de trouver laquelle est exacte. C'est pourquoi, vous devez vérifier au moment même de l'enquête que les informations que vous obtenez sont bien cohérentes. Il faut pour cela bien connaître le questionnaire et faire preuve de présence d'esprit au moment de l'enquête.

III.3 . Vérification des questionnaires complétés

Après avoir terminé un entretien, vous devez revoir le questionnaire que vous venez de remplir. Cela signifie que vous passez en revue la totalité du questionnaire, en lisant attentivement toutes les questions et les réponses. Tout en vérifiant, vous pouvez corriger votre écriture; compléter les codes dans les cases (codes non encadrés) ou clarifier des réponses si c'est nécessaire.

L'idéal serait que cette vérification soit accomplie avant de quitter l'enquête afin de pouvoir obtenir les éventuelles informations manquantes. Vous devez, au moins parcourir rapidement le questionnaire pour être sûr(e) de bien avoir posé toutes les questions.

La codification des questions sera faite à la fin de la journée.

III.4. Que faire en cas de non-réponse?

On entend par "non-réponse" le fait de ne pas réussir à mener une enquête complète. Ceci peut résulter de l'une des situations mentionnées ci-dessous:

a- Refus: le fait qu'un(e) enquêté(e) soit ou non disposé(e) à coopérer dépend énormément de l'impression initiale que vous faites sur lui/elle. Vous devez vous présenter correctement, expliquer la raison de l'entretien et l'assurer que le caractère confidentiel des informations que vous allez recueillir sera préservé. Si une personne montre de la réticence à être interrogée, ne prenez pas cela pour un refus définitif. Il se peut qu'elle ne veuille pas répondre aux questions à ce moment précis ou bien qu'elle n'ait pas compris le but de votre visite. Expliquez de nouveau la situation, puis administrez le questionnaire.

b- Enquête incomplète : si un questionnaire d'enquête n'est pas entièrement rempli, soit parce que quelque chose a interrompu l'entretien, soit parce que vous avez omis quelques questions par erreur, vous devez retourner voir l'enquêté(e) le plus vite possible afin de pouvoir le compléter sans avoir à répéter toutes les questions de l'enquête.

IV- CONCEPTS ET DEFINITIONS

Les concepts et définitions les plus importants sont donnés pour préciser davantage ces outils de travail, et afin d'éviter toute mauvaise interprétation qui pourrait nuire à la qualité des observations et de l'analyse.

De fait, la prise en compte de ces normes dès le départ permet de créer une cohérence d'ensemble au niveau de l'étude, d'uniformiser la compréhension des enquêteurs des différents aspects de l'enquête et d'analyser les résultats dans un cadre cohérent.

- **Ménage** : il est constitué par une ou plusieurs personnes, présentes ou non au moment de l'enquête, vivant normalement sous le même toit et qui pourvoient en commun aux besoins essentiels de leur existence.

- **Chef de ménage** : est considéré comme chef de ménage la personne qui assure et gère les dépenses du ménage. On retient aussi comme définition toute personne qui se déclare comme telle au moment de l'enquête.

- **Chômeur** : toute personne en âge de travailler (15 ans et plus), qui ne travaille pas et cherche un emploi.

- **Travailleur permanent** : toute personne active occupée exerçant un emploi de façon régulière, et dont les seules interruptions enregistrées ne sont dues qu'à des absences temporaires telles que congé, conflit passager du travail, conditions climatiques, incidents techniques, etc... Un travailleur permanent, exerçant un autre emploi durant son congé même d'une façon répétée, est considéré comme travailleur permanent et non saisonnier.

- **Travailleur saisonnier** : toute personne active occupée ne travaillant pas de façon régulière et dont les périodes ainsi que la nature du travail sont influencées par le mouvement saisonnier.

- **Niveau de scolarité** : il s'agit du niveau de scolarisation atteint par le chef du ménage dans le système d'enseignement général classique (primaire, secondaire et supérieur). Si une personne est en cours d'étude dans un centre ou une école de formation professionnelle, son niveau scolaire est celui qu'elle a atteint dans l'enseignement général, avant d'entrer dans le centre de formation professionnelle.

- **Niveau de formation professionnelle ou technique** : il s'agit du niveau de formation atteint par le chef du ménage dans un centre ou une école de formation professionnelle ou technique.

- **Résidence** : Il s'agit du lieu où réside le migrant pour une durée égale ou supérieure à 6 mois ou s'il a l'intention d'y rester 6 mois et plus.

V- METHODE DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est divisé en quatre segments, chacun porte sur un sujet déterminé. La personne de référence est le chef du ménage; il est en principe concerné par toutes les questions.

Il existe deux types de questions:

Questions fermées: pour ce genre de questions, les modalités de réponses sont données dans le questionnaire, dans ce cas encadrer le code de la réponse donnée et porter le sur la case code correspondante.. Vous ne devez en aucun cas les lire (sauf quand c'est mentionné); laissez la personne interrogée répondre d'elle-même.

Questions ouvertes: contrairement aux questions fermées, les réponses ne sont pas prévues, et par suite ne sont pas données dans le questionnaire. Dans ce cas, veuillez reporter la réponse exacte de la personne interrogée sur les pointillés. Deux types de questions ouvertes doivent être distinguées:

Questions quantitatives: elles concernent des caractères quantitatifs mesurables (exemple âge, transfert, investissement, nombre de membres du ménage, ...)

Questions qualitatives : elles concernent des caractères qualitatifs non mesurables (question 4.6 : si non recours à banque marocaine, pourquoi ?).

Chaque question qualitative comporte un certain nombre de modalités codées. Vous ne devez en aucun cas les lire (sauf quand c'est mentionné); laissez la personne interrogée répondre d'elle-même.

Il est extrêmement important que vous encercliez les réponses et que vous notiez les codes dans leur case. Dans le cas où l'enquêté avance une réponse autre que celles proposées, il faut la préciser.

L'écriture doit être lisible, sans surcharge ni ratures, afin que n'importe quelle personne puisse la lire facilement.

- N.B.**
- Votre conduite durant l'opération d'enquête doit être exemplaires.
 - Il ne faut en aucun cas descendre du bateau avant le retour à Tanger.

Table des matières

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	07
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	09
CHAPITRE 2 : ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	13
2.1. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNÉES.....	13
2.2. METHODOLOGIE D'ECHANTILLONNAGE.....	14
2.2.1. Approche globale.....	14
2.2.2. Estimation de la taille globale de l'échantillon.....	15
2.3. PRÉSENTATION ET REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON OBTENU.....	16
2.4. MÉTHODE DE REPÉRAGE ET DE TIRAGE DES UNITÉS.....	19
2.5. EXPLOITATION INFORMATIQUE DES DONNÉES.....	19
2.6. ANALYSE DES DONNÉES ET PRÉPARATION DE L'ETUDE.....	20
CHAPITRE 3 : CHANGEMENTS DES CARACTERES DU PHENOMENE MIGRATOIRE.....	21
3.1. ANCIENNETÉ MIGRATOIRE.....	21
3.2. PAYS D'IMMIGRATION ACTUELS ET RÉGIONS D'ORIGINE.....	23
3.3. RÉGIONS DE NAISSANCE : DES ORIGINES DIVERSIFIÉES.....	27
3.3.1. Pays actuels d'immigration et régions de naissance.....	27
3.3.2. Pays actuels d'immigration et province de naissance.....	29
3.3.3. Pays actuel d'immigration et pays de 1ère immigration.....	31
3.3.4. Région de naissance et région d'émigration.....	35
3.4. CAUSES D'ÉMIGRATION.....	36
3.4.1. Nature des causes d'émigration.....	36
3.4.1.1. Nature des grandes causes.....	36
3.4.1.2. Causes économiques.....	38
3.4.1.3. Causes familiales et sociales.....	38
3.4.2. Evolution des causes d'émigration.....	39
3.4.2.1. Evolution des grandes causes d'émigration.....	40
3.4.2.2. Evolution des causes économiques.....	41

3.4.2.3. Evolution des causes familiales.....	41
3.4.2.4. Evolution des causes sociales.....	42
3.4.2.5. Evolution de la cause études.....	43
3.5. EVOLUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS :	
DES TENDANCES SIGNIFICATIVES	44
3.5.1. Accompagnement des migrants.....	44
3.5.2. Accompagnement et taille actuels des ménages.....	45
3.5.3. Accompagnement au moment de la 1ère émigration et taille actuelle des ménages.....	46
3.5.4. Accompagnement au moment de la 1ère émigration et taille du ménage à l'émigration.....	47
3.5.5. Accompagnement au moment de la première émigration et période migratoire.....	48
3.5.6. L'accompagnement selon l'ancienneté migratoire.....	49
3.6. VISITES AU MAROC.....	50
3.6.1. Visites entre 1996 et 1998.....	50
3.6.2. Nombre moyen de visites et régions économiques.....	51
3.6.3. Nombre de visites et pays d'immigration.....	52
3.6.4. Fréquence des visites et âge des MRE au moment de l'enquête.....	54
3.6.5. Visites et périodes migratoires.....	57
3.6.6. Visites et âge des migrants.....	59
3.7. ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ DU PAYS D'IMMIGRATION PAR LES ENFANTS : UN PHÉNOMÈNE EN AUGMENTATION.....	59
3.8. NATURALISATION ET ANCIENNETÉ MIGRATOIRE DU CHEF DE MÉNAGE.....	60
3.9. MIGRANTS RETRAITES ET PRERETRAITES.....	62
3.10. CONCLUSION.....	62
CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DEMO-SOCIALES DES MIGRANTS	65
4.1. AGES DES MIGRANTS.....	65
4.1.1. Age à l'émigration.....	65
4.1.2. Age actuel des migrants.....	69
4.1.3. Age actuel des migrants selon les régions économiques de naissance.....	71
4.2. ETAT MATRIMONIAL.....	72
4.3. TAILLE DU MÉNAGE DES MIGRANTS.....	75
4.4. ENFANTS À CHARGE.....	76
4.4.1. Enfants à charge au moment de l'émigration et actuellement.....	76
4.4.2. Enfants à charge et taille du ménage.....	77
4.4.3. Enfants à charge actuellement à l'étranger selon l'ancienneté dans la migration.....	78

4.4.4. Enfants à charge au Maroc et ancienneté dans la migration.....	80
4.5. EVOLUTION DU NIVEAU DE SCOLARITÉ.....	81
4.5.1. Niveau de scolarité à l'émigration et actuellement : maigres apports de l'émigration.....	81
4.5.2. Evolution du niveau de scolarité des migrants à leur 1ère émigration : amélioration.....	82
4.6. COUVERTURE SOCIALE.....	83
4.6.1. Allocations familiales.....	83
4.6.2. Assurance maladie.....	84
4.6.3. Retraites.....	84
4.7. CONCLUSION.....	85
CHAPITRE 5 : LES CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES DES MIGRANTS.....	87
5.1. LES CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES DES MIGRANTS ET L'EFFET DE LA MIGRATION.....	87
5.1.1. La régularité dans le travail.....	87
5.1.2. Le secteur d'activité.....	88
5.1.3. Le niveau de formation professionnelle / technique.....	90
5.1.4. Le degré de qualification dans la fonction.....	91
5.1.5. La situation dans la profession.....	92
5.2. EVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES DES ÉMIGRANTS.....	93
5.2.1. Evolution de la régularité dans le travail.....	93
5.2.2. Evolution du secteur d'activité.....	95
5.2.3. Evolution du niveau de formation professionnelle et technique.....	99
5.2.4. Evolution du degré de qualification dans la fonction.....	101
5.2.5. Evolution de la situation dans la profession.....	102
5.3. CONCLUSION.....	104
CHAPITRE 6 : ATTITUDES ET OPINIONS.....	105
6.1. MISE EN PERSPECTIVE.....	105
6.2. CARACTÈRES DE LA SITUATION MIGRATOIRE : ÉCLAIRAGES THÉORIQUES.....	106
6.3. PROJETS MIGRATOIRES : RÉALISATION ET DEGRÉ DE SATISFACTION.....	107

6.3.1. Réalisation des projets migratoires.....	107
6.3.2. Satisfaction dans le travail.....	110
6.4. PERCEPTION DES MRE DE LEUR STATUT DANS LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL.....	110
6.4.1. Sociabilité externe des MRE.....	111
6.4.1.1. Amis du pays d'immigration.....	111
6.4.1.2. Association ou club du pays d'immigration.....	112
6.4.2. Sentiment d'intégration dans la société du pays d'immigration.....	113
6.4.3. Xénophobie - Racisme.....	115
6.5. FAMILLE ET ENFANCE EN SITUATION MIGRATOIRE.....	117
6.5.1. Esquisse d'une grille d'interprétation.....	117
6.5.2. Satisfaction des résultats des enfants.....	118
6.5.2.1. Satisfaction concernant la scolarité des enfants.....	119
6.5.2.2. Satisfaction concernant les résultats des enfants en matière d'emploi.....	123
6.5.3. Degré de satisfaction des résultats des enfants en ce qui concerne la connaissance de l'arabe.....	126
6.5.3.1. L'arabe dialectal.....	127
6.5.3.2. L'arabe classique.....	130
6.6. PERCEPTION DE L'IMPACT DU MODE DE VIE DE LA SOCIÉTÉ DU PAYS D'IMMIGRATION (SOCIABILITÉ INTERNE).....	133
6.6.1. relations parents-enfants.....	133
6.6.2. Relations enfants-Islam et enfants-traditions.....	134
6.6.3. Relations entre époux et avec d'autres MRE.....	135
6.7. CONCLUSION.....	137
CHAPITRE 7 : INTEGRATION OU PERSPECTIVE DE RETOUR.....	139
7.1. MISE EN PERSPECTIVE.....	139
7.2. INTENTION D'INTÉGRATION.....	140
7.2.1. Attitudes vis-à-vis de la participation politique.....	140
7.2.2. Attitudes vis-à-vis de la nationalité du pays l'immigration.....	143
7.2.3. Attitude vis-à-vis du mariage mixte.....	144
7.3. INTENTION DE RETOUR / D'INSTALLATION AU MAROC.....	146

7.4. LIENS AVEC LA SOCIÉTÉ DU PAYS D'ORIGINE : LIENS SOCIO-CULTURELS.....	150
7.4.1. Perception de l'impact de l'immigration sur les membres de la famille restés au Maroc.....	151
7.4.2. Contact avec le Maroc et les média utilisés à cet effet.....	151
7.5. APPRÉCIATIONS DES INSTITUTIONS MAROCAINES.....	152
7.6. CONCLUSION : VERS UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION PARTIELLE ET INSTRUMENTALE ?	161
CHAPITRE 8 : LES TRANSFERTS.....	163
8.1. EVOLUTION GLOBALE DES TRANSFERTS.....	163
8.2. POURCENTAGE DE MIGRANTS PROCÉDANT À DES TRANSFERTS.....	164
8.3. PARTS DE REVENU TRANSFÉRÉES.....	164
8.4. MONTANTS TRANSFÉRÉS.....	165
8.5. MODALITÉS ET CANAUX DES TRANSFERTS.....	168
8.6. TRANSFERTS SELON L'ANNÉE DE 1ÈRE ÉMIGRATION.....	171
8.7. TRANSFERTS ET PAYS D'IMMIGRATION.....	170
8.8. TRANSFERTS ET NOMBRE DE VISITES ANNUELLES AU MAROC.....	174
8.9. TRANSFERTS ET ÂGE DES MIGRANTS.....	176
8.10. TRANSFERTS ET ÉTAT MATRIMONIAL.....	178
8.11. TRANSFERTS ET TAILLE DU MÉNAGE.....	179
8.12. TRANSFERTS ET NIVEAU DE SCOLARITÉ DU CHEF DE MÉNAGE MIGRANT.....	180
8.13. TRANSFERTS ET ACQUISITION D'UNE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE.....	181
8.14. TRANSFERTS ET PERSPECTIVE DE RÉINSTALLATION / NON RÉINSTALLATION AU MAROC.....	182
8.15. TRANSFERTS ET PROJETS DES MIGRANTS.....	184
8.16. CONCLUSION.....	187
CHAPITRE 9 : LES INVESTISSEMENTS.....	189
9.1. LA FREQUENCE DES INVESTISSEMENTS.....	189
9.2. LE NOMBRE D'INVESTISSEMENTS.....	190
9.2.1. Nombre d'investissements par migrant.....	190
9.2.2. Nombre d'investissements et ancienneté migratoire.....	191
9.3. L'EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS.....	192
9.4. LA LOCALISATION DES INVESTISSEMENTS AU MAROC.....	193
9.4.1. Investissement et lieu de naissance.....	194
9.4.2. Investissement et lieu d'émigration.....	194

9.5. LES SECTEURS D'INVESTISSEMENT : PRÉDOMINANCE DE L'IMMOBILIER.....	195
9.6. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT : MOINS D'IMMOBILIER.....	198
9.6.1. Fréquence des projets.....	198
9.6.2. Répartition sectorielle.....	199
9.7. LES AVANTAGES ACCORDÉS À L'INVESTISSEMENT.....	202
9.8. LES PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LA RÉALISATION DE PROJETS AU MAROC.....	203
9.8.1. Fréquence des problèmes.....	203
9.8.2. Nature des problèmes rencontrés.....	203
9.9. CONCLUSION.....	204
CHAPITRE 10 : CONCLUSION GENERALE : PRINCIPAUX RESULTATS ET PROPOSITIONS D'ACTION.....	207
10.1. LE PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE : UNE MUTATION PROFONDE.....	207
10.2. LES CARACTÉRISTIQUES DÉMO-SOCIALES DES MENAGES : DES CHANGEMENTS IMPORTANTS.....	208
10.3. CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES : AMÉLIORATION.....	209
10.4. LES ATTITUDES ET OPINIONS : SATISFACTION ?.....	209
10.5. INTÉGRATION ET INTENTION DE RETOUR.....	210
10.6. DES TRANSFERTS CONSIDÉRABLES.....	212
10.7. DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS.....	212
10.8. QUELQUES PROPOSITIONS D'ACTION.....	213
10.8.1. Constat.....	213
10.8.2. Propositions.....	213
ANNEXES : DOCUMENTS D'ENQUETE.....	217
Annexe 1 : Questionnaire.....	219
Annexe 2 : Manuel d'instructions.....	231